

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 25 juin 2018**  
**(18 H)**  
**Compte-rendu de séance**

**✱ Lecture par Mme le Maire du courrier adressé à la Préfecture suite aux demandes de précisions sollicitées par le Préfet concernant le conseil municipal du 9 avril 2018**

**Préfecture du Tarn**  
**Monsieur le préfet**  
**Place de la préfecture**  
**81013 ALBI Cedex 09**

Objet : Conseil municipal du 09 avril 2018

Monsieur le préfet,

Par courrier en date du 3 mai 2018, reçu en mairie le 04 mai 2018, vous m'avez indiqué que deux conseillers municipaux vous ont saisi au sujet des conditions dans lesquelles ils ont refusé de participer aux débats de notre assemblée sur les délibérations n°26 à 41 lors du conseil municipal du 9 avril.

Le public qui assistait à la séance du conseil était majoritairement composé de personnes militantes qui à plusieurs reprises durant le déroulement du conseil municipal ont manifesté, par des acclamations ou applaudissements, leur soutien aux interventions de messieurs Pragnère et Foissac, sur les différents sujets abordés.

Dès le début de la présentation de la délibération n°26, le public militant a allumé un fumigène, et scandé des slogans en brandissant des banderoles hostiles à la fermeture de l'école.

Face à cette intervention, j'ai demandé une suspension de séance du conseil municipal pour permettre la reprise des débats après une dizaine de minutes.

Le comportement des agitateurs militants ne visait qu'un but, celui de la communication par l'image, souhaitant avant tout que je fasse procéder à l'expulsion de l'auditoire pour démontrer qu'ils avaient été victimes de la force publique alors que leur expression se voulait pacifique.

En qualité de responsable de la police de l'assemblée, j'ai estimé que les conditions de poursuite des débats étaient réunies et qu'il n'était pas nécessaire de faire procéder à l'évacuation de l'auditoire, ni même de demander la poursuite des débats à huis clos. L'opposition a convenu également que les conditions de débat étaient réunies puisqu'elle a pu s'exprimer et voter comme indiqué dans le compte rendu de la séance du conseil municipal.

Je suis cependant surprise du comportement de messieurs Foissac et Pragnère, et plus particulièrement de ce dernier, dès lors qu'ils n'ont ni souhaité participer au vote, ni sollicité la tenue des débats à huis clos comme ils en avaient la possibilité au regard de l'article L 2121-18 du CGCT. En effet, le huis clos peut être voté à la demande de trois membres du conseil municipal s'ils estiment que la sérénité des débats n'est pas assurée. Or, par son comportement, le conseiller municipal Pragnère s'est associé aux militants, quittant son fauteuil, en encourageant les manifestants et en filmant leurs chants et banderoles. Il s'est de lui-même exclu du déroulement du conseil municipal, prenant place aux cotés du public comme peuvent en attester de nombreux films et clichés.

L'ensemble des délibérations abordées du numéro 26 au numéro 41 avait été communiqué aux conseillers municipaux dans le délai légal des cinq jours précédant la séance du conseil municipal. Les rapporteurs n'ont fait que présenter la lecture des délibérations, les conseillers municipaux ont valablement pu débattre sur chacune des délibérations, comme ce fut le cas notamment du groupe « socialiste et citoyen » sur la n°26. Les délibérations ont été systématiquement mises au vote et les conseillers municipaux ont eu la possibilité d'exprimer leur vote ou de ne pas participer.

Messieurs Foissac et Pragnère ont fait le choix de ne pas participer au débat ni au vote, ils ne peuvent aujourd'hui se prévaloir de la situation qu'ils ont cherché à provoquer.

Enfin, et si par extraordinaire, des délibérations devaient être annulées du fait du comportement de l'auditoire, je serai contrainte de considérer que le délit d'entrave a été constitué, et de poursuivre les auteurs de ce délit. C'est également pour ces raisons que j'ai estimé que les débats s'étaient déroulés avec suffisamment de sérénité, ne souhaitant pas que des parents d'élèves entraînés dans le mouvement de contestation par des agitateurs militants ne se trouvent inquiétés.

Je vous prie d'agréer, monsieur le préfet, mes salutations distinguées.

**Le Maire**

**Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL**

*P.J. : Compte rendu du conseil municipal*

## ✿ 72 délibérations ont été présentées à l'ordre du jour du Conseil Municipal

### ✿ Délibérations qui ont fait l'objet d'abstentions :

- La délibération n°2/80 «Commissions municipales et organismes extérieurs – Désignation des représentants – Modifications» est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes » et du groupe « Rassemblement National Albi Bleu Marine ».
- La délibération n°10/88 «Compte Administratif 2017 – Budget PARC EXPO » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes », du groupe « Socialiste et Citoyen », de Muriel Roques Etienne -pouvoir de Philippe Bonnacarrère- et de Yann Fourtet.
- La délibération n°11/89 «Compte Administratif 2017 – Budget AERODROME » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes », les groupes « Socialiste et Citoyen » et « Rassemblement National Albi Bleu Marine », de Muriel Roques Etienne -pouvoir de Philippe Bonnacarrère- et de Yann Fourtet.
- Délibération n°14/92 «Compte de Gestion du Trésorier d'Albi-Ville – Exercice 2017 – Budget Opérations Immobilières à Caractère Economique » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstentions de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes » et du groupe « Socialiste et Citoyen ».
- Délibération n°15/93 «Compte de Gestion du Trésorier d'Albi-Ville – Exercice 2017 – Budget PARC EXPO » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstentions de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes » et le groupe « Socialiste et Citoyen »
- Délibération n°16/94 «Compte de Gestion du Trésorier d'Albi-Ville – Exercice 2017 – Budget Aérodrome» est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstentions de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes » et du groupe « Socialiste et Citoyen »
- Délibération n°19/97 «Reprise des provisions – Budget OICE» est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstentions de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes », du groupe « Socialiste et Citoyen », de Muriel Roques Etienne -pouvoir de Philippe Bonnacarrère-, et de Yann Fourtet.
- Délibération n°22/100 «Budget Supplémentaire – Budget OICE» est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstentions des groupes « Socialiste et Citoyen », « Rassemblement National Albi Bleu Marine », de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes », de Muriel Roques Etienne -pouvoir de Philippe Bonnacarrère-, et de Yann Fourtet.
- Délibération n°23/101 «Budget Supplémentaire – Budget PARC EXPO» est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstentions des groupes « Socialiste et Citoyen », « Rassemblement National Albi Bleu Marine », de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes », de Muriel Roques Etienne -pouvoir de Philippe Bonnacarrère-, et de Yann Fourtet.

➤ **Délibération n°24/102 «Budget Supplémentaire – Budget Aérodrome»** est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstentions des groupes « Socialiste et Citoyen » « Rassemblement National Albi Bleu Marine », de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes », de Muriel Roques Etienne -pouvoir de Philippe Bonnacarrère-, et de Yann Fourtet.

➤ **Délibération n°25/103 «Garantie d'emprunt à Patrimoine S.A. Languedocienne d'HLM – Construction de 56 logement – Résidence les quais de la Madeleine – Rue Alfred Monestié – 5 971 778 Euros (Montant de la garantie 50%)»** est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstentions de Fabien Lacoste et Dominique Pechdo du groupe « Socialiste et Citoyen » et Yann Fourtet.

➤ **Délibération n°27/105 « Avenant n°1 au contrat de sous-location entre la Ville et l'État pour l'Hôtel de police d'Albi »** est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstentions de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes ».

➤ **Délibération n°30/108 «Création d'un poste de catégorie A Domaine Public»** est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention de Yann Fourtet.

➤ **Délibération n°46/124 «Secteur la Renaudié / Mazars – constitution d'une servitude d'interdiction d'activités commerciales»** est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstentions de Pascal Pragnère de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes » et du groupe « Rassemblement National Albi Bleu Marine ».

➤ **Délibération n°54/132 « Act'al : attribution d'une subvention en soutien à l'organisation du projet « Rencontres improvisées Danse-Musique-Vidéo »** est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention du groupe « Rassemblement National Albi Bleu Marine ».

➤ **Délibération n°65/143 « Association Albi Occitana : attribution d'une subvention pour le festival Les Petits Cailloux 2018 »**, est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention du groupe « Rassemblement National Albi Bleu Marine ».

### **✿ Délibérations qui n'ont pas été adoptées à l'unanimité :**

➤ **La délibération n°7/85 «Compte Administratif 2017 – Budget Général »** est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, vote contre de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes » et du groupe « Rassemblement National Albi Bleu Marine », abstention du groupe « Socialiste et Citoyen », de Muriel Roques Etienne -pouvoir de Philippe Bonnacarrère- et de Yann Fourtet.

➤ **La délibération n°8/86 «Compte Administratif 2017 – Budget Eau »** est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, vote contre de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes », abstention des groupes « Rassemblement National Albi Bleu Marine », « Socialiste et Citoyen », de Muriel Roques Etienne -pouvoir de Philippe Bonnacarrère- et de Yann Fourtet.

➤ La délibération n°9/87 «Compte Administratif 2017 – Budget OICE » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, vote contre de Pascal Pragnère de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes », abstentions du groupe « Rassemblement National Albi Bleu Marine », de Roland Foissac -pouvoir de Dominique Mas- de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes », de Muriel Roques Etienne -pouvoir de Philippe Bonnacarrère- et de Yann Fourtet.

➤ La délibération n°12/90 «Compte de Gestion du Trésorier d'Albi-Ville – Exercice 2017 – Budget Général» est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, vote contre de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes », abstentions du groupe « Socialiste et Citoyen », « Rassemblement National Albi Bleu Marine », de Muriel Roques Etienne -pouvoir de Philippe Bonnacarrère », et de Yann Fourtet.

➤ La délibération n°13/91 «Compte de Gestion du Trésorier d'Albi-Ville – Exercice 2017 – Budget Eau» est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, vote contre de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes », abstentions du groupe « Socialiste et Citoyen », de Muriel Roques Etienne -pouvoir de Philippe Bonnacarrère » et de Yann Fourtet.

➤ La délibération n°17/95 «Affectation de résultat – Budget Général» est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, vote contre de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes », abstentions du groupe « Socialiste et Citoyen », « Rassemblement National Albi Bleu Marine », de Muriel Roques Etienne -pouvoir de Philippe Bonnacarrère » et de Yann Fourtet.

➤ La délibération n°18/96 «Affectation de résultat – Budget Eau» est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, vote contre de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes », abstentions du groupe « Socialiste et Citoyen », de Muriel Roques Etienne -pouvoir de Philippe Bonnacarrère » et de Yann Fourtet.

➤ La délibération n°20/98 «Budget Supplémentaire – Budget Général» est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, vote contre de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes », abstentions des groupes « Socialiste et Citoyen », « Rassemblement National Albi Bleu Marine », de Muriel Roques Etienne -pouvoir de Philippe Bonnacarrère » et de Yann Fourtet.

➤ La délibération n°21/99 «Budget Supplémentaire – Budget Eau» est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, vote contre de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes », abstentions des groupes « Socialiste et Citoyen », « Rassemblement National Albi Bleu Marine », de Muriel Roques Etienne -pouvoir de Philippe Bonnacarrère » et de Yann Fourtet.

➤ La délibération n°50/128 «Aéro-Club d'Albi – Albi Poker 81 – ASPTT OMNISPORTS Section Tennis de Table – Bowling Club Albi – Rugby Fauteuil Tarn Nord Tigre – Street Ladies – ASPTT OMNISPORTS Section Football – Albi Basket 81 – Aides financières pour organiser des manifestations sportives » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés :

Vote pour l'attribution des subventions à l'ASPTT Omnisports – section Tennis de Table et ASPTT Omnisports – section Football : vote contre du groupe « Rassemblement National Albi Bleu Marine », vote pour des groupes Majoritaire, « Socialiste et Citoyen », la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes » et Yann Fourtet.

**Vote pour les autres subventions : vote pour des groupes Majoritaire, « Socialiste et Citoyen » « Rassemblement National Albi Bleu Marine », la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes » et Yann Fourtet.**

### **✿ Présentations**

**Louis Barret présente le compte administratif 2017 et le Budget Supplémentaire 2018.**

### **✿ Amendement proposé par Pascal Pragnère**

**Pascal Pragnère propose d'amender la délibération 3/81 « Circuit automobile – Communication à l'Assemblée du rapport d'activité 2017 de la société DS EVENTS ».**

**Cette délibération s'inscrit dans le cadre d'une présentation de délégation de service public auprès de l'assemblée. Il s'agit d'un « PREND ACTE » qui ne nécessite pas de vote de l'assemblée.**

## ✿ Motion de Roland Foissac

ALBI, le 21 juin 2018

Au Conseil Municipal du 25 juin 2018

Cette motion n'avait pas pu être soumise lors de la séance du conseil municipal du 9 avril 2018

### MOTION

*déposée par Roland FOISSAC élu du CLIC Front de gauche*

Avec ses édifices remarquables, les ruelles de son centre ancien et ses façades médiévales, notre cité offre au visiteur un « paysage urbain » qui fait la fierté des Albigeois. L'intérêt touristique est malheureusement altéré par le déclin de l'activité commerciale de proximité. Cette régression continue préoccupe les Albigeois et l'inscription d'Albi dans le dispositif gouvernemental *Action Cœur de Ville* le 27 mars 2018 confirme le besoin urgent de revitalisation de la cité.

Dans un premier temps et afin de donner un signe clair de sa volonté de répondre à cette attente, le Conseil municipal d'Albi, réuni le 9 avril 2018, décide d'un moratoire sur tout nouveau projet d'installation en périphérie de centres commerciaux.

Roland FOISSAC



### **Vote de la motion :**

**Pour : la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes », Patrice Bedier et Dominique Pechdo du groupe « Socialiste et Citoyen »**

**Abstentions : le groupe « Rassemblement National Albi Bleu Marine » et Yann Fourtet**

**Contre : le groupe Majoritaire**

## ✿ Motion de Pascal Pragnère



Pascal PRAGNÈRE  
Conseiller Municipal d'Albi

Courrier Arrivé  
Original

25 JUIN 2018

MAIRIE D'ALBI  
Direction Générale des Services  
Albi le 25 juin 2018

### Voie déposé pour le conseil municipal du 25 juin 2018 sur proposition de Pascal Pragnère

Madame le Maire,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

La mairie d'Albi est propriétaire déléguant du circuit automobile d'Albi dans le cadre d'une délégation de service public par concession. Le circuit est situé sur la commune du Séquestre, et est immédiatement limitrophe de la commune d'Albi. Notre commune est donc en partie responsable des activités menées dans le cadre de cette délégation.

Ce circuit automobile fonctionne quasi quotidiennement (205 jours de bruit en 2018, 107 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018) et produit des nuisances sonores considérables pour lege sur la commune d'Albi et sur celle du Séquestre.

De nombreux riverains ne peuvent pas jouir de leur propriété ni de la tranquillité à laquelle chacun a droit.

La ville d'Albi prend aujourd'hui conscience que cette infrastructure qui lui appartient et dont elle a fixé les conditions dans la Délégation de Service Public a un fonctionnement qui pose un problème sanitaire et de tranquillité publique dans sa propre commune et dans la commune voisine.

Avec les pouvoirs de police qui lui sont attribués, notamment en matière de bruit (article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales), et avec le pouvoir de police spéciale de la Santé Publique dont il dispose lorsque ces bruits sont de nature à porter atteinte à la santé de l'homme (article L1311-2 du code de la santé publique), le maire d'Albi s'engage à intervenir en prenant des mesure propres à mettre fin à ces nuisances et pour protéger les conditions sanitaires de la population de notre ville.

La ville d'Albi s'engage par ce vote à prendre des mesures (par exemple un arrêté municipal ou un avenant à la délégation de service public) pour faire respecter la loi en matière de bruit sur le circuit automobile, ainsi qu'aux alentours du circuit qui sont régis par le code de la santé publique.

La loi en matière de bruit (articles R1336-3, -6 et suivants du code de la santé publique) a récemment changé (décret du 7 août 2017), et les dérogations dont pouvait jouir le circuit automobile en matière de vruit ont été supprimées. Le préfet du Tarn a récemment reconnu publiquement (le 4 juin) que ce décret s'applique bien au circuit d'Albi.

Il est donc nécessaire aujourd'hui de modifier la Délégation de Service Public et/ou de prendre les mesures et arrêtés pour appliquer ces modifications législatives dans notre ville.



Par son vote, le conseil municipal décide et demande à Madame le Maire de prendre les mesures adéquates afin de faire respecter le code de la santé publique dans toute la ville d'Albi et de protéger les conditions sanitaires de tous les Albigeois.



### **Réponse de Mme le Maire à la motion de Pascal Pragnère**

Monsieur le conseiller municipal,

Il apparaît que votre vœu en l'état n'est pas recevable essentiellement pour deux raisons :  
Formellement la jurisprudence du juge administratif concernant les limites et les interprétations de la notion « d'affaires communales » est vaste et précise.

D'une manière générale, on retiendra que le Conseil d'État a eu l'occasion de préciser que l'article L2121-29 du CGCT : « habilite le conseil municipal à statuer sur toutes les questions d'intérêt public communal, sous réserve qu'elles ne soient pas dévolues par la loi à l'état ou à d'autres personnes publiques et qu'il n'y ait pas d'empiétements sur les attributions conférées au Maire »

La deuxième raison, sur le fond, tient au fait que de nombreuses procédures judiciaires sont actuellement pendantes dans différentes juridictions.

Il est à noter qu'à ce jour, et en fonction des interprétations qui peuvent être faites du décret n°2017-1244 du 7 août 2017 relatif aux sons amplifiés et aux bruits de voisinage, il ne nous est pas possible de nous prononcer s'agissant particulièrement d'activités faisant l'objet d'une réglementation spécifique par les autorités compétentes et reprises dans l'arrêté d'homologation.

Il convient, en outre, de laisser Monsieur le Préfet du Tarn poursuivre son travail de concertation entre les différentes parties prenantes parmi lesquelles les détracteurs du circuit que vous soutenez sont particulièrement bien représentés.

Pour ces raisons, je ne soumettrai pas votre vœu à cette assemblée.

**Conseil Municipal**  
**Séance Publique du 25 juin 2018**

**1 / 79 - Installation d'un conseiller municipal : Monsieur Yann Fourtet en remplacement de Madame Elodie Nadjar**

*Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur*

**2 / 80 - Commissions municipales et organismes extérieurs - Désignation des représentants - Modifications**

*Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur*

**3 / 81 - Circuit automobile - Communication à l'assemblée du rapport d'activité 2017 de la société DS EVENTS**

*Michel FRANQUES, rapporteur*

**4 / 82 - Fourrière automobile - Communication à l'Assemblée du rapport d'activité 2017 de la société AUTO 81**

*Patrick BETEILLE, rapporteur*

**5 / 83 - Parc des Expositions - Communication à l'Assemblée du rapport d'activité 2017 de la SAEM ALBI EXPOS**

*Jean-Michel BOUAT, rapporteur*

**6 / 84 - Pôle Funéraire Public de l'Albigeois - Communication à l'Assemblée du rapport d'activité 2017**

*Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur*

**7 / 85 - Compte Administratif 2017 - Budget Général**

*Louis BARRET, rapporteur*

**8 / 86 - Compte Administratif 2017 - Budget EAU**

*Louis BARRET, rapporteur*

**9 / 87 - Compte Administratif 2017 - Budget OICE**

*Louis BARRET, rapporteur*

**10 / 88 - Compte Administratif 2017 - Budget PARC EXPO**

*Louis BARRET, rapporteur*

**11 / 89 - Compte Administratif 2017 - Budget AÉRODROME**

*Louis BARRET, rapporteur*

**12 / 90 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2017 - Budget Général**

*Louis BARRET, rapporteur*

**13 / 91 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2017 - Budget EAU**

*Louis BARRET, rapporteur*

**14 / 92 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2017 - Budget Opérations Immobilières à Caractère Économique**

*Louis BARRET, rapporteur*

**15 / 93 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2017 - Budget PARC EXPO**

*Louis BARRET, rapporteur*

**16 / 94 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2017 - Budget Aérodrome**

*Louis BARRET, rapporteur*

**17 / 95 - Affectation de résultat - Budget Général**

*Louis BARRET, rapporteur*

- 18 / 96 - Affectation de résultat - Budget EAU**  
*Louis BARRET, rapporteur*
- 19 / 97 - Reprise des provisions - Budget OICE**  
*Louis BARRET, rapporteur*
- 20 / 98 - Budget Supplémentaire 2018 - Budget Général**  
*Louis BARRET, rapporteur*
- 21 / 99 - Budget Supplémentaire 2018 - Budget EAU**  
*Louis BARRET, rapporteur*
- 22 / 100 - Budget Supplémentaire 2018 - Budget OICE**  
*Louis BARRET, rapporteur*
- 23 / 101 - Budget Supplémentaire 2018 - Budget PARC EXPO**  
*Louis BARRET, rapporteur*
- 24 / 102 - Budget Supplémentaire 2018 - Budget Aéroport**  
*Louis BARRET, rapporteur*
- 25 / 103 - Garantie d'emprunt à Patrimoine S.A. Languedocienne d'HLM - Construction de 56 logements - Résidence les Quais de la Madeleine - Rue Alfred Monestié - 5 971 778 Euros (Montant de la garantie 50 %)**  
*Louis BARRET, rapporteur*
- 26 / 104 - Garantie d'emprunt à SOLIHA Tarn - Réhabilitation de 33 logements dans le quartier des Issards - 200 000 € (Montant de la garantie 50%)**  
*Louis BARRET, rapporteur*
- 27 / 105 - Avenant n°1 au contrat de sous-location entre la Ville et l'État pour l'Hôtel de Police d'Albi**  
*Louis BARRET, rapporteur*
- 28 / 106 - Évolution du tableau des effectifs**  
*Gisèle DEDIEU, rapporteur*
- 29 / 107 - Création d'emplois saisonniers**  
*Gisèle DEDIEU, rapporteur*
- 30 / 108 - Création d'un poste de catégorie A - domaine public**  
*Gisèle DEDIEU, rapporteur*
- 31 / 109 - Modification du règlement des cimetières**  
*Gisèle DEDIEU, rapporteur*
- 32 / 110 - Eglise Saint Salvi : restauration de la statue dite "emmurée" - Demande de subvention**  
*Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur*
- 33 / 111 - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable - Année 2017**  
*Jean-Michel BOUAT, rapporteur*
- 34 / 112 - Eau potable - Travaux de construction d'une station de production d'eau potable mutualisée entre les villes d'Albi, Arthès, Lescure d'Albigeois et Saint-Juéry et de réseaux d'interconnexion associés- arrêté préfectoral du 14 juin 2018 portant autorisation environnementale**  
*Jean-Michel BOUAT, rapporteur*
- 35 / 113 - Dénomination de voie : Place Colonel Arnaud Beltrame**  
*Patrick BETEILLE, rapporteur*
- 36 / 114 - Association AVERE Midi-Pyrénées - Attribution d'une subvention pour soutenir l'Albi Eco Race**  
*Patrick BETEILLE, rapporteur*

**37 / 115 - Avenant n°1 au marché n°17.133 relatif aux prestations de maîtrise d'œuvre en matière d'infrastructures pour l'aménagement de la rive droite secteur de Pratgraussals à Albi**

*Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur*

**38 / 116 - Lancement des études relatives au pôle d'échanges Multimodal - signature d'un protocole d'intentions**

*Bruno LAILHEUGUE, rapporteur*

**39 / 117 - Rue des Trois Buissons – constitution de servitude de passage de réseaux avec ENEDIS**

*Bruno LAILHEUGUE, rapporteur*

**40 / 118 - Rue de Cantepau – acquisition de terrain à monsieur et madame Paliokas**

*Bruno LAILHEUGUE, rapporteur*

**41 / 119 - Chemin du Verbial et rue de La Crouzille – acquisition de terrains à l'indivision Pont.**

*Bruno LAILHEUGUE, rapporteur*

**42 / 120 - Rue de Bourdès – Régularisation foncière avec monsieur et madame Serge Huc**

*Bruno LAILHEUGUE, rapporteur*

**43 / 121 - Rue du Docteur Bouissières – rétrocession de la Maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes (MAPAD) au Centre Hospitalier d'Albi**

*Bruno LAILHEUGUE, rapporteur*

**44 / 122 - Rue de Lévizac – régularisation foncière avec monsieur Christian Jean**

*Bruno LAILHEUGUE, rapporteur*

**45 / 123 - Rue Blaise Pascal – transfert de propriété et classement dans le domaine public communal de la voie et des espaces communs du lotissement « le Domaine des Fourches »**

*Bruno LAILHEUGUE, rapporteur*

**46 / 124 - Secteur la Renaudié / Mazars – constitution d'une servitude d'interdiction d'activités commerciales**

*Bruno LAILHEUGUE, rapporteur*

**47 / 125 - Bilan des cessions et des acquisitions 2017**

*Bruno LAILHEUGUE, rapporteur*

**48 / 126 - Programme d'animation du cœur historique d'Albi - subvention à l'association Cœur de Cité Animation du Vieil Alby - année 2018.**

*Michel FRANQUES, rapporteur*

**49 / 127 - Tennis Club Albigeois : Soutien financier pour la création et le fonctionnement d'un centre d'entraînement**

*Michel FRANQUES, rapporteur*

**50 / 128 - Aéro-Club d'Albi - Albi Poker 81 - ASPTT OMNISPORTS Section Tennis de Table - Bowling Club Albi - Rugby Fauteuil Tarn Nord Tigre - Street Ladies- ASPTT OMNISPORTS Section Football - Albi Basket 81 - Aides Financières pour organiser des manifestations sportives**

*Michel FRANQUES, rapporteur*

**51 / 129 - Albi Judo Club : Versement d'une subvention d'équipement**

*Michel FRANQUES, rapporteur*

**52 / 130 - Union Sportive Albigeoise : Soutien financier pour encourager le travail engagé et les résultats des équipes jeunes**

*Michel FRANQUES, rapporteur*

**53 / 132 - Musée Toulouse-Lautrec : versement d'une subvention d'équilibre au titre de l'année 2018**

*Naïma MARENGO, rapporteur*

**54 / 131 - Act'al : attribution d'une subvention en soutien à l'organisation du projet "Rencontres improvisées Danse-Musique-Vidéo"**

*Naïma MARENGO, rapporteur*

**55 / 133 - Association Albi Tango Amigo : attribution d'une subvention pour l'organisation du festival Artetango 2018**

*Naïma MARENGO, rapporteur*

**56 / 134 - Centre national de création musicale GMEA d'Albi-Tarn : attribution d'une subvention de projet pour l'organisation du festival riverrun - Avenant n°2 à la convention financière au titre de l'année 2018**

*Naïma MARENGO, rapporteur*

**57 / 135 - Comité Christophe Mouchereel : attribution d'une subvention pour soutenir l'organisation des concerts de printemps et d'été**

*Naïma MARENGO, rapporteur*

**58 / 136 - Proposition d'une nouvelle programmation au théâtre des Lices pour la saison 2018/2019**

*Naïma MARENGO, rapporteur*

**59 / 137 - Convention de co-réalisation avec la société Les Théâtrales pour la saison de théâtre 2018/2019 au Grand Théâtre des Cordeliers**

*Naïma MARENGO, rapporteur*

**60 / 138 - Acquisitions de livres anciens et d'ouvrages de bibliophilie contemporaine - Demande de subventions au Fond Régional de Restauration et d'Acquisitions pour les bibliothèques (F.R.R.A.B.) d'Occitanie**

*Naïma MARENGO, rapporteur*

**61 / 139 - Association RaconTarn - Attribution d'une subvention pour l'action "le temps de dire 2018", Quartiers Ouest-Pointe de Marre**

*Naïma MARENGO, rapporteur*

**62 / 140 - Association de quartier " la Butte du Castelviel" - Attribution d'une subvention pour le projet d'exposition photographique de portraits d'habitants**

*Enrico SPATARO, rapporteur*

**63 / 141 - Centre social-maison de quartier de Cantepau : tarification des activités proposées au public**

*Enrico SPATARO, rapporteur*

**64 / 142 - Commerce : Programme « Action Coeur de Ville » – contractualisation avec l'État**

*Laurence PUJOL, rapporteur*

**65 / 143 - Association Albi Occitana : attribution d'une subvention pour le festival Les Petits Cailloux 2018**

*Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur*

**66 / 144 - Transport scolaire 2017-2018 : participation de la commune au fonctionnement de la FEDERTEEP**

*Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur*

**67 / 145 - Centres de Loisirs - Nouvelle tarification ALSH option EMS**

*Zohra BENTAIBA, rapporteur*

**68 / 146 - Contrat de ville de l'Albigeois - Attribution de subventions aux associations pour soutenir les actions 2018 dans les quartiers prioritaires.**

*Michel FRANQUES, rapporteur*

**69 / 147 - Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Dispositif d'accompagnement des femmes victimes de violences - Attribution d'une subvention à l'association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)**

*Geneviève PEREZ, rapporteur*

**70 / 148 - Association Regain Action - Attribution d'une subvention**

*Odile LACAZE, rapporteur*

**71 / 149 - Association Maison du Boutge - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2018**  
*Nathalie BORGHESE, rapporteur*

**72 / 150 - Décisions du Maire**

*Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur*

AFFAIRES GÉNÉRALES

**1 / 79 - Installation d'un conseiller municipal : Monsieur Yann Fourtet en remplacement de Madame Elodie Nadjar**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Magali CAMBON donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Jean-Michel BOUAT, Catherine BIAU

## AFFAIRES GÉNÉRALES

### **1 / 79 - Installation d'un conseiller municipal : Monsieur Yann Fourtet en remplacement de Madame Elodie Nadjar**

référence(s) :

**Service pilote : Affaires générales**

Autres services concernés :

Tous services

Elu(s) référent(s) :

**Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur**

Par courrier reçu le 3 mai 2018, Madame Elodie Nadjar a informé Mme le Maire de sa démission du mandat de conseiller municipal de la Ville d'Albi.

En application de l'article L270 du Code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Par conséquent, Monsieur Yann FOURTET a été appelé en remplacement de Madame Elodie Nadjar.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article L 270 du code électoral,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**PREND ACTE**

de l'installation de monsieur Yann FOURTET.

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services



AFFAIRES GÉNÉRALES

**2 / 80 - Commissions municipales et organismes extérieurs - Désignation des représentants - Modifications**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Magali CAMBON donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Catherine BIAU

## AFFAIRES GÉNÉRALES

### **2 / 80 - Commissions municipales et organismes extérieurs - Désignation des représentants - Modifications**

référence(s) :

Tous services

**Service pilote : Affaires générales**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Jean-Christophe Delaunay

**Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur**

Suite à la démission de Madame Elodie Nadjar, il convient de désigner un nouveau représentant au sein des commissions municipales et organismes suivants :

- Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn

*1 élu suppléant en remplacement d'Elodie Nadjar*

- Conseils de quartier

*1 élu des groupes minoritaires en qualité de membre du conseil de quartier « Grand Centre » en remplacement d'Elodie Nadjar*

*1 élu des groupes minoritaire en qualité de membre du conseil de quartier « Marranel-Le Roc » en remplacement d'Elodie Nadjar*

- commission proximité – vie sociale

1 élu en remplacement d'Elodie Nadjar

-commission attractivité – relations extérieures

1 élu en remplacement d'Elodie Nadjar

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**APPROUVE**

les modification ci-dessous :

**- Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn**

4 titulaires :

- Sylvie Bascoul-Vialard

- Naïma Marengo

- Jean-Christophe Delaunay

- Enrico Spataro

4 suppléants :

- Geneviève Marty
- Bruno Crusel
- Yann Fourtet *en remplacement d'Elodie Nadjar*
- Catherine Biau

**- Conseils de quartier**

Yann Fourtet. *en qualité de membre du conseil de quartier « Grand Centre » en remplacement d'Elodie Nadjar*

Yann Fourtet. *en qualité de membre du conseil de quartier « Marranel-Le Roc » en remplacement d'Elodie Nadjar.*

**- Commission proximité – vie sociale**

Laurence Pujol

Geneviève Pérez

Sylvie Bascoul Vialard

Enrico Spataro

Bruno Crusel

Odile Lacaze

Zohra Bentaïba

Anne-Marie Niéto

Farah Khéloufi

Geneviève Marty

Nathalie Borghèse

Yann Fourtet *en qualité de membre de la commission proximité-vie sociale en remplacement d'Elodie Nadjar*

Catherine Biau

Dominique Mas

Frédéric Cabrolier

**-Commission attractivité – relations extérieures**

Michel Franques

Naïma Marengo

Philippe Bonnacarrère

Marie Louise At

Jean Luc Dargein Vidal

Achille Tarricone

Yann Fourtet *en qualité de membre de la commission attractivité – relations extérieures en remplacement d'Elodie Nadjar*

Catherine Biau

Pascal Pragnère

Julien Bacou

**Nombre de votants : 42**

**Abstentions : 6 (la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes" et le groupe "Rassemblement National Albi Bleu Marine")**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

AFFAIRES GÉNÉRALES

**3 / 81 - Circuit automobile - Communication à l'assemblée du rapport d'activité 2017 de la société DS EVENTS**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Magali CAMBON donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Catherine BIAU

**3 / 81 - Circuit automobile - Communication à l'assemblée du rapport d'activité 2017 de la société DS EVENTS**

référence(s) :

Commission Consultative des Services Publics Locaux du 14 juin 2018

**Service pilote : Direction générale de services**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

**Michel FRANQUES, rapporteur**

Conformément à l'article L1411-4 du code général des collectivités territoriales et après avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 14 juin 2018, il est proposé de prendre acte du rapport d'activité du délégataire du circuit d'Albi au titre de l'année 2017.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 14 juin 2018,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**PREND ACTE**

du présent exposé.

**Pascal Pragnère propose d'amender la délibération et de rajouter « *Le conseil municipal demande au délégataire de se mettre en conformité avec le contrat de la délégation de service public et de présenter les comptes des manifestations sportives* ».**

**Cette délibération s'inscrit dans le cadre d'une présentation de délégation de service public auprès de l'assemblée. Il s'agit d'un « PREND ACTE » qui ne nécessite pas de vote de l'assemblée.**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

AFFAIRES GÉNÉRALES

**4 / 82 - Fourrière automobile - Communication à l'Assemblée du rapport d'activité 2017 de la société AUTO 81**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Magali CAMBON donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Catherine BIAU

## AFFAIRES GÉNÉRALES

### **4 / 82 - Fourrière automobile - Communication à l'Assemblée du rapport d'activité 2017 de la société AUTO 81**

référence(s) :

Commission Consultative des Services Publics Locaux du 14 juin 2018

**Service pilote : Direction générale de services**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Patrick Béteille

**Patrick BETEILLE, rapporteur**

Conformément à l'article L 1411-4 du code général des collectivités territoriales et après avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 14 juin 2018, il est proposé de prendre acte du rapport d'activité fourrière au titre de l'année 2017.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 14 juin 2018,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**PREND ACTE**

du présent rapport.

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

AFFAIRES GÉNÉRALES

**5 / 83 - Parc des Expositions - Communication à l'Assemblée du rapport d'activité 2017 de la SAEM ALBI EXPOS**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Magali CAMBON donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Catherine BIAU



## AFFAIRES GÉNÉRALES

### **5 / 83 - Parc des Expositions - Communication à l'Assemblée du rapport d'activité 2017 de la SAEM ALBI EXPOS**

référence(s) :

Commission Consultative des Services Publics Locaux du 14 juin 2018

**Service pilote : Direction générale de services**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Jean-Michel Bouat

**Jean-Michel BOUAT, rapporteur**

Conformément à l'article L 1411-4 du code général des collectivités territoriales et après avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 14 juin 2018, il est proposé de prendre acte du rapport d'activité du délégué du Parc des Exposition au titre de l'année 2017.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 14 juin 2018,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**PREND ACTE**

du présent rapport

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

AFFAIRES GÉNÉRALES

**6 / 84 - Pôle Funéraire Public de l'Albigeois - Communication à l'Assemblée du rapport d'activité 2017**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENKO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENKO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENKO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Magali CAMBON donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Catherine BIAU

## AFFAIRES GÉNÉRALES

### **6 / 84 - Pôle Funéraire Public de l'Albigeois - Communication à l'Assemblée du rapport d'activité 2017**

référence(s) :

Commission Consultative des Services Publics Locaux du 14 juin 2018

**Service pilote : Direction générale de services**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Jean-Luc Dargein Vidal

**Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur**

Conformément à l'article L 1411-4 du code général des collectivités territoriales et après avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 14 juin 2018, il est proposé de prendre acte du rapport d'activité du délégué du pôle Funéraire de l'Albigeois au titre de l'année 2017.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 14 juin 2018,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**PREND ACTE**

du présent rapport.

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

FINANCES

**7 / 85 - Compte Administratif 2017 - Budget Général**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Catherine BIAU

## FINANCES

### 7 / 85 - Compte Administratif 2017 - Budget Général

référence(s) :

Commission ressources-organisation du 12 juin 2018

#### **Service pilote : Budget général**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

#### **Louis BARRET, rapporteur**

Le compte administratif 2017 reprend toutes les opérations budgétaires de l'exercice, son résultat reflète la gestion des finances communales pour l'exercice 2017.

#### **1- Section d'Investissement** :

|          | Réalizations  |                                    | Restes à réaliser<br>à reporter en<br>2018 |
|----------|---------------|------------------------------------|--|
| Dépenses | 26 857 543,00 | Dont - 6 302 223,17 € résultat N-1 | 34 910 512,06                              |
| Recettes | 18 753 539,13 |                                    | 34 910 512,06                              |

Soit un déficit de - 8 104 003,87 €

Les restes à réaliser représentent :

- en dépenses : les crédits affectés à des travaux en cours de réalisation.
- en recettes : les subventions qui ne sont pas encore encaissées et les emprunts assurant l'équilibre budgétaire des reports.

#### **2- Section de Fonctionnement** :

Le résultat de clôture s'élève à

Dépenses : 55 680 105,89 €

Recettes : 65 069 617,16 € dont 7 707 041,90 € de résultat N-1

Soit un excédent de 9 389 511,27 €

#### **3- Excédent global de clôture** :

Excédent de fonctionnement : 9 389 511,57 €

Déficit d'investissement : - 8 104 003,87 €

Excédent global : 1 285 507,40 €

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

### PROCÈDE

au vote du compte administratif 2017 du budget général tel qu'annexé à la présente délibération.

### APPROUVE

les résultats du compte administratif 2017 ci-dessous :

|                | Dépenses        | Recettes        | Résultat        |
|----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Investissement | 26 857 543,60 € | 18 753 539,13 € | -8 104 003,87 € |
| Fonctionnement | 55 680 105,89 € | 65 069 617,16 € | 9 389 511,27 €  |

### AUTORISE

l'inscription au budget supplémentaire 2018 :

- des reports de crédits d'investissement :
  - en dépenses : 34 910 512,06 €
  - en recettes : 34 910 512,06 €

### DÉCLARE

toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes.

**Stéphanie Guiraud Chaumeil ne participe pas au vote.**

**Nombre de votants : 41**

**Pour : 29 (le groupe Majoritaire)**

**Contre : 6 (la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes" et le groupe "Rassemblement National Albi Bleu Marine")**

**Abstentions : 6 ( le groupe "Socialiste et Citoyen", Muriel Roques Etienne -pouvoir de Philippe Bonnacarrère- et Yann Fourtet.)**

**Question adoptée**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

FINANCES

**8 / 86 - Compte Administratif 2017 - Budget EAU**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Catherine BIAU

## FINANCES

### 8 / 86 - Compte Administratif 2017 - Budget EAU

référence(s) :

Commission ressources organisation du 12 juin 2018

#### **Service pilote : Finances**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

#### **Louis BARRET, rapporteur**

Le conseil municipal examine le compte administratif du budget de l'Eau pour l'exercice 2017.

#### 1- Section d'Investissement :

|          | réalisations |                                   | Restes à réaliser à reporter en 2018 |
|----------|--------------|-----------------------------------|--------------------------------------|
| Dépenses | 4 228 780,51 | Dont 1 674 147,65 de résultat N-1 | 12 738 109,07                        |
| Recettes | 2 253 507,60 |                                   | 12 738 109,07                        |

Soit un déficit de 1 975 272,91 € (hors RAR).

#### 2- Section de Fonctionnement :

Le résultat de clôture s'élève à

Dépenses : 4 653 962,22

Recettes : 8 934 563,19 dont 2 248 798,14 € de résultat N-1

Soit un excédent de 4 280 600,97 €

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU l'avis de la commission ressources – organisation du 12 juin 2018,

#### **PROCÈDE**

au vote du compte administratif 2017 du budget de l'Eau tel qu'annexé à la présente délibération.

#### **APPROUVE**

l'ensemble des opérations du compte administratif 2017 du budget de l'Eau :

|                | Dépenses     | Recettes     | Résultat      |
|----------------|--------------|--------------|---------------|
| Investissement | 4 228 780,51 | 2 253 507,60 | -1 975 272,91 |
| Fonctionnement | 4 653 962,22 | 8 934 563,19 | 4 280 600,97  |



**AUTORISE**

l'inscription au budget supplémentaire de 2018 des reports de crédits d'investissement soit :

En dépenses : 12 738 109,07

En recettes : 12 738 109,07

**DÉCLARE**

toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes.

**Stéphanie Guiraud Chaumeil ne participe pas au vote.**

**Nombre de votants : 41**

**Pour : 29 (le groupe Majoritaire)**

**Contre : 3 (la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")**

**Abstentions : 9 (les groupes "Rassemblement Albi Bleu Marine", "Socialiste et Citoyen", Muriel Roques-Etienne -pouvoir de Philippe Bonnecarrère-, Yann Fourtet)**

**Question adoptée**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

FINANCES

**9 / 87 - Compte Administratif 2017 - Budget OICE**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Catherine BIAU

## FINANCES

### 9 / 87 - Compte Administratif 2017 - Budget OICE

référence(s) :

Commission ressources-organisation du 12 juin 2018

#### Service pilote : Finances

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

#### Louis BARRET, rapporteur

Le conseil municipal examine le compte administratif du budget des Opérations Immobilières à Caractère Économique (O.I.C.E.) pour l'exercice 2017.

#### 1- Section d'Investissement :

|          | réalisations |                                 | Restes à réaliser à reporter en 2018 |
|----------|--------------|---------------------------------|--------------------------------------|
| Dépenses | 476 328,73   |                                 | 0,00                                 |
| Recettes | 730 856,75   | Dont 254 528,02 de résultat N-1 | 0,00                                 |

Soit un excédent de 254 528,02 €.

#### 2- Section de Fonctionnement :

Le résultat de clôture s'élève à

Dépenses : 3 354 659,98 dont 2 538 564,10 de résultat N-1

Recettes : 3 396 901,08 dont 2 007 681,36 € de résultat N-1

Soit un excédent de 42 241 ,10 €

### LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'avis de la commission ressources – organisation du 12 juin 2018,

### PROCÈDE

au vote du compte administratif 2017 du budget de l'O.I.C.E tel qu'annexé à la présente délibération.

### APPROUVE

l'ensemble des opérations du compte administratif 2017 du budget de l'O.I.C.E :

|                | Dépenses     | Recettes     | Résultat   |
|----------------|--------------|--------------|------------|
| Investissement | 476 328,73   | 730 856,75   | 254 528,02 |
| Fonctionnement | 3 354 659,98 | 3 396 901,08 | 42 241,10  |

## **AUTORISE**

l'inscription au budget supplémentaire de 2018 des reports de crédits d'investissement soit :

En dépenses : 0,00 €

En recettes : 0,00 €

## **DÉCLARE**

toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes.

**Stéphanie Guiraud Chaumeil ne participe pas au vote.**

**Nombre de votants : 41**

**Pour : 29 (le groupe Majoritaire)**

**Contre : 1 (Pascal Pragnère de la liste "ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")**

**Abstentions : 11 (Roland Foissac -pouvoir de D.Mas- de la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes", le groupe "Socialiste et Citoyen", Muriel Roques Etienne - pouvoir de P.Bonnecarrère-, Yann Fourtet et le groupe "Rassemblement National Albi Bleu Marine"**  
**Question adoptée**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

FINANCES

**10 / 88 - Compte Administratif 2017 - Budget PARC EXPO**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Catherine BIAU

## FINANCES

### 10 / 88 - Compte Administratif 2017 - Budget PARC EXPO

référence(s) :

Commission ressources-organisation du 12 juin 2018

#### Service pilote : Finances

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

#### Louis BARRET, rapporteur

Le conseil municipal examine le compte administratif du budget du Parc Expo pour l'exercice 2017.

#### 1- Section d'Investissement :

|          | réalisations |                                | Restes à réaliser à reporter en 2018 |
|----------|--------------|--------------------------------|--------------------------------------|
| Dépenses | 205 700,03   |                                | 0,00                                 |
| Recettes | 259 611,90   | Dont 62 229,69 de résultat N-1 | 0,00                                 |

Soit un excédent de 53 911,87€.

#### 2- Section de Fonctionnement :

Le résultat de clôture s'élève à

Dépenses : 253 602,56 dont 21 086,87 € de résultat N-1

Recettes : 254 648,12

Soit un excédent de 1 045,56 €

### LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'avis de la commission ressources – organisation du 12 juin 2018,

#### PROCÈDE

au vote du compte administratif 2017 du budget du Parc Expo tel qu'annexé à la présente délibération.

#### APPROUVE

l'ensemble des opérations du compte administratif 2017 du budget du Parc Expo :

|                | Dépenses   | Recettes   | Résultat  |
|----------------|------------|------------|-----------|
| Investissement | 205 700,03 | 259 611,90 | 53 911,87 |
| Fonctionnement | 253 602,56 | 254 648,12 | 1 045,56  |

## **DÉCLARE**

toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes.

**Stéphanie Guiraud Chaumeil ne participe pas au vote.**

**Nombre de votants : 41**

**Abstentions : 9 (la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes", le groupe "Socialiste et Citoyen", Muriel Roques-Etienne -pouvoir de Philippe Bonnacarrère-, Yann Fourtet)**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

FINANCES

**11 / 89 - Compte Administratif 2017 - Budget AÉRODROME**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Catherine BIAU



## FINANCES

### 11 / 89 - Compte Administratif 2017 - Budget AÉRODROME

référence(s) :

Commission ressources-organisation du 12 juin 2018

#### **Service pilote : Finances**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

#### **Louis BARRET, rapporteur**

Le conseil municipal examine le compte administratif du budget de l'Aérodrome pour l'exercice 2017.

#### 1- Section d'Investissement :

|          | réalisations |                                 | Restes à réaliser à reporter en 2018 |
|----------|--------------|---------------------------------|--------------------------------------|
| Dépenses | 38 004,30    |                                 | 0,00                                 |
| Recettes | 194 664,41   | Dont 149 358,91 de résultat N-1 | 0,00                                 |

Soit un excédent de 156 660,11 €.

#### 2- Section de Fonctionnement :

Le résultat de clôture s'élève à

Dépenses : 292 957,36

Recettes : 292 957,36

Soit un résultat de 0,00 €

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU l'avis de la commission ressources – organisation du 12 juin 2018,

#### **PROCÈDE**

au vote du compte administratif 2017 du budget de l'Aérodrome tel qu'annexé à la présente délibération..

#### **APPROUVE**

l'ensemble des opérations du compte administratif 2017 du budget de l'Aérodrome :

|                | Dépenses   | Recettes   | Résultat   |
|----------------|------------|------------|------------|
| Investissement | 38 004,30  | 194 664,41 | 156 660,11 |
| Fonctionnement | 292 957,36 | 292 957,36 | 0,00       |

## **DÉCLARE**

toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes.

**Stéphanie Guiraud Chaumeil ne participe pas au vote.**

**Nombre de votants : 41**

**Abstentions : 12 ( la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes", les groupes "Socialiste et Citoyen" et "Rassemblement National Albi Bleu Marine", Muriel Roques -Etienne -pouvoir de Philippe Bonnacarrère-, Yann Fourtet)**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

FINANCES

**12 / 90 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2017 - Budget Général**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Catherine BIAU

## FINANCES

### 12 / 90 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2017 - Budget Général

référence(s) :

Commission ressources-organisation du 12 juin 2018

#### **Service pilote : Finances**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

#### **Louis BARRET, rapporteur**

Il est soumis à votre approbation le compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier d'Albi-Ville, qui reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2017.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par Monsieur le Trésorier Principal d'Albi-Ville, visé et certifié conforme par nous – Maire de la Ville d'Albi – n'appelle ni observations ni réserves.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

#### **APPROUVE**

le dit compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier.

**Nombre de votants : 42**

**Pour : 30 (le groupe Majoritaire)**

**Contre : 3 ( la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")**

**Abstentions : 9 ( les groupes "Socialiste et Citoyen", "Rassemblement National Albi Bleu Marine",  
Muriel Roques Etienne -pouvoir Philippe Bonnacarrère- et Yannn Fourtet)**

#### **Question adoptée**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

FINANCES

**13 / 91 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2017 - Budget EAU**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Catherine BIAU

## FINANCES

### 13 / 91 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2017 - Budget EAU

référence(s) :

Commission ressources-organisation du 12 juin 2018

**Service pilote : Finances**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

**Louis BARRET, rapporteur**

Il est soumis à votre approbation le compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier d'Albi-Ville, qui reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2017.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par Monsieur le Trésorier Principal d'Albi-Ville, visé et certifié conforme par nous – Maire de la Ville d'Albi – n'appelle ni observations ni réserves.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

### **APPROUVE**

le dit compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier.

**Nombre de votants : 42**

**Pour : 33 (les groupes Majoritaire et "Rassemblement National Albi Bleu Marine")**

**Contre : 3 ( la liste "Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")**

**Abstentions : 6 (le groupe "Socialiste et Citoyen", Muriel Roques Etienne -pouvoir de Philippe Bonnacarrère-, Yann Fourtet)**

**Question adoptée**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

FINANCES

**14 / 92 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2017 - Budget Opérations Immobilières à Caractère Économique**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Catherine BIAU

## FINANCES

### **14 / 92 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2017 - Budget Opérations Immobilières à Caractère Économique**

référence(s) :

Commission ressources-organisation du 12 juin 2018

**Service pilote : Finances**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

**Louis BARRET, rapporteur**

Il est soumis à votre approbation le compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier d'Albi-Ville, qui reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2017.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par Monsieur le Trésorier Principal d'Albi-Ville, visé et certifié conforme par nous – Maire de la Ville d'Albi – n'appelle ni observations ni réserves.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

### **APPROUVE**

le dit compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier.

**Nombre de votants : 42**

**Abstentions : 6 ((la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes" et le groupe "Socialiste et Citoyen"))**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services



FINANCES

**15 / 93 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2017 - Budget PARC EXPO**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Catherine BIAU

## FINANCES

### 15 / 93 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2017 - Budget PARC EXPO

référence(s) :

Commission ressources-organisation du 12 juin 2018

#### **Service pilote : Finances**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

#### **Louis BARRET, rapporteur**

Il est soumis à votre approbation le compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier d'Albi-Ville, qui reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2017.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par Monsieur le Trésorier Principal d'Albi-Ville, visé et certifié conforme par nous – Maire de la Ville d'Albi – n'appelle ni observations ni réserves.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

#### **APPROUVE**

le dit compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier.

**Nombre de votants : 42**

**Abstentions : 6 (la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes" et le groupe "Socialiste et Citoyen")**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

FINANCES

**16 / 94 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2017 - Budget Aéroport**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Catherine BIAU

## FINANCES

### **16 / 94 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2017 - Budget Aéroport**

référence(s) :

Commission ressources-organisation du 25 juin 2018

#### **Service pilote : Finances**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

#### **Louis BARRET, rapporteur**

Il est soumis à votre approbation le compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier d'Albi-Ville, qui reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2017.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par Monsieur le Trésorier Principal d'Albi-Ville, visé et certifié conforme par nous – Maire de la Ville d'Albi – n'appelle ni observations ni réserves.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

#### **APPROUVE**

le dit compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier.

**Nombre de votants : 42**

**Abstentions : 6 (la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes" et le groupe "Socialiste et Citoyen")**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

FINANCES

**17 / 95 - Affectation de résultat - Budget Général**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Catherine BIAU

## FINANCES

### **17 / 95 - Affectation de résultat - Budget Général**

référence(s) :

Commission ressources-organisation du 12 juin 2018

#### **Service pilote : Budget général**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

#### **Louis BARRET, rapporteur**

Le compte administratif 2017 du budget général fait ressortir un excédent de la section de fonctionnement de 9 389 511,27 €.

Il fait également apparaître un besoin de financement 2017 de la section d'investissement de - 8 104 003,87 € (solde d'exécution investissement + solde restes à réaliser). Il convient de couvrir ce besoin de financement par l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement.

Il est soumis à votre approbation une affectation de résultat de fonctionnement de 8 104 003,87 € (à inscrire au compte 1068).

Cette affectation ainsi que le solde de l'excédent de fonctionnement (1 285 507,40 €) seront repris au budget supplémentaire 2018.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

### **DÉCIDE**

l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement du budget général pour un montant de 8 104 003,87 €.

**Nombre de votants : 42**

**Pour : 30 (le Groupe Majoritaire)**

**Contre : 3 (la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")**

**Abstentions : 9 (les groupes "Socialiste et Citoyen", "Rassemblement National Albi Bleu Marine", Muriel Roques Etienne -pouvoir de Philippe Bonnecarrère- et Yann Fourtet)**

### **Question adoptée**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

FINANCES

**18 / 96 - Affectation de résultat - Budget EAU**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Catherine BIAU

## FINANCES

### **18 / 96 - Affectation de résultat - Budget EAU**

référence(s) :

Commission ressources-organisation du 12 juin 2018

#### **Service pilote : Finances**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

#### **Louis BARRET, rapporteur**

Le compte administratif 2017 du budget eau fait ressortir un excédent de la section de fonctionnement de 4 280 600,97 €.

Il fait également apparaître un besoin de financement 2017 de la section d'investissement de 1 975 272,91 € (solde d'exécution investissement + solde restes à réaliser). Il convient de couvrir ce besoin de financement par l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement.

Il est soumis à votre approbation une affectation de résultat de fonctionnement de 1 975 272,91 € (à inscrire au compte 1068)

Cette affectation ainsi que le solde de l'excédent de fonctionnement (2 305 328,06 €) seront repris au budget supplémentaire 2018.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

### **DÉCIDE**

l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement du budget de l'Eau pour un montant de 1 975 272,91 €.

**Nombre de votants : 42**

**Pour : 33 (les groupes Majoritaire et "Rassemblement National Albi Bleu Marine")**

**Contre : 3 (la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")**

**Abstentions : 6 (le groupe "Socialiste et Citoyen", Muriel Roques Etienne -pouvoir de Philippe Bonnacarrère-, Yann Fourtet)**

### **Question adoptée**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services



FINANCES

**19 / 97 - Reprise des provisions - Budget OICE**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Catherine BIAU

FINANCES

**19 / 97 - Reprise des provisions - Budget OICE**

référence(s) :

Commission ressources-organisation du 12 juin 2018

**Service pilote : Finances**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

**Louis BARRET, rapporteur**

Afin de garantir la couverture de l'annuité en capital pour chaque opération du budget OICE, des écritures comptables ont été réalisées chaque année depuis 1985 par le débit du compte 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation » en fonctionnement et le crédit du compte 1582 « Autres provisions pour charges » en investissement.

La chambre régionale des comptes et Monsieur le Trésorier ont attiré notre attention sur le fait que l'utilisation de ces comptes doit être réservée à la couverture d'un risque, ce qui n'est pas présentement le cas.

Afin d'améliorer la qualité des comptes, il est donc proposé au conseil municipal de procéder à la reprise de ces provisions par le débit du compte 1582 et le crédit du compte 7815 « Reprises sur provisions pour risques et charges ».

Cette reprise va générer au 31/12/2018 un solde d'exécution positif de la section de fonctionnement et un solde d'exécution négatif de la section d'investissement du même montant. L'affectation du résultat de fonctionnement 2018 permettra de couvrir ce besoin de financement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

VU le projet,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**APPROUVE**

la reprise des provisions constituées qui donne lieu aux écritures suivantes :

| <b>Imputation(Sens/ Section/ Nature/ Opération)</b>       | <b>Dépense</b>    | <b>Recettes</b>   |
|---|-------------------|-------------------|
| R FON 7815 E120 Reprise sur provisions                    |                   | 426 857,24 €      |
| D INV 1582 E120 Autres provisions pour risques et charges | 426 857,24 €      |                   |
| R FON 7815 E124 Reprises sur provisions                   |                   | 418 889,88 €      |
| D INV 1582 E124 Autres provisions pour risques et charges | 418 889,88 €      |                   |
| R FON 7815 E128 Reprises sur provisions                   |                   | 2 075 005,49 €    |
| D INV 1582 E128 Autres provisions pour risques et charges | 2 075 005,49 €    |                   |
| R FON 7815 E199 Reprises sur provisions                   |                   | 49 924,25 €       |
| D INV 1582 E199 Autres provisions pour risques et charges | 49 924,25 €       |                   |
| <b>Sous Total reprise des provisions</b>                  | <b>2970676,86</b> | <b>2970676,86</b> |

**Nombre de votants : 42**

**Abstentions : 8** (la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes", le groupe "Socialiste et Citoyen", Muriel Roques Etienne-pouvoir de Philippe Bonnacarrère- et Yann Fourtet)

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

FINANCES

**20 / 98 - Budget Supplémentaire 2018 - Budget Général**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Catherine BIAU

## FINANCES

### 20 / 98 - Budget Supplémentaire 2018 - Budget Général

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 12 juin 2018

#### **Service pilote : Budget général**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

#### **Louis BARRET, rapporteur**

Le budget supplémentaire 2018 reprend l'ensemble des crédits de report de l'exercice 2017 et des réajustements sur des inscriptions réalisées au budget primitif 2018.

Section de fonctionnement :

Le montant de cette section s'élève à 1 388 407,40 euros.

Elle prend en compte :

en dépenses :

- Un ajustement des charges à caractère général : 379 805,00 €.
- Des subventions complémentaires : 595 382,00 €.
- Un autofinancement complémentaire : 413 220,40 €.

en recettes :

- Un excédent du compte administratif 2017 après affectation : 1 285 507,40 €.
- Des produits divers de gestion courante : 48 900,00 €.
- Des compléments pour travaux en régie : 54 000,00 €.

Section investissement :

Le montant de cette section s'élève à la somme de 50 182 710,99 euros.

Elle prend en compte:

en dépenses :

Les reports de l'exercice 2017 d'un montant de 34 910 512,06 €.

Les dépenses propres au budget supplémentaire :

- Le déficit d'exécution 2017 : 8 104 003,87 €.
- Des dépenses nouvelles et les réajustements de crédits : 1 332 195,06 €.
- Un complément pour les travaux en régie : 54 000,00 €.

en recettes :

Les reports de l'exercice 2017 d'un montant de 34 910 512,06 €.

Les recettes propres au budget supplémentaire :

- L'affectation d'une partie du résultat 2017 de fonctionnement : 8 104 003,87 €.
- L'autofinancement complémentaire : 413 220,40 €.
- Des subventions nouvelles : 2 047 875,00 € .
- Des cessions : 5 000,00 €.
- La diminution de l'emprunt : -1 079 900,34 €.

Le budget supplémentaire prévoit également les écritures nécessaires à la réaffectation des emprunts globalisés du budget annexe de l'eau. Ces écritures sont équilibrées en dépenses au chapitre 16 et en recettes au chapitre 27 pour un montant de 5 181 000,00 €.

De même, il prévoit, des écritures relatives à un complément de crédits concernant les opérations pour compte de tiers « station d'eau potable » et « aménagement de la base de Pratgraussals ». Ces écritures sont équilibrées en dépenses et en recettes au chapitre 45 pour un montant 601 000,00 €

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de commission des finances du 12 juin 2018,

VU le document budgétaire « budget supplémentaire 2018 Budget Général» annexé à la présente délibération,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

## **ARRÊTE**

le présent budget supplémentaire de l'exercice 2018 aux montants suivants :

|                | Dépenses        | Recettes        |
|----------------|-----------------|-----------------|
| Investissement | 50 182 710,99 € | 50 182 710,99 € |
| Fonctionnement | 1 388 407,40 €  | 1 388 407,40 €  |
| Total          | 51 571 118,39 € | 51 571 118,39 € |

**VALIDE**

le document « budget supplémentaire 2018 Budget Général » annexé à la présente délibération,

**Nombre de votants : 42**

**Pour : 30 (le groupe Majoritaire)**

**Contre : 3 (la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")**

**Abstentions : 9 (les groupes "Socialiste et Citoyen", "Rassemblement National Albi Bleu Marine",  
Muriel Roques Etienne -pouvoir de Philippe Bonnecarrère- et Yann Fourtet)**

**Question adoptée**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

FINANCES

**21 / 99 - Budget Supplémentaire 2018 - Budget EAU**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Catherine BIAU



## FINANCES

### **21 / 99 - Budget Supplémentaire 2018 - Budget EAU**

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 12 juin 2018

#### **Service pilote : Finances**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

#### **Louis BARRET, rapporteur**

Le budget supplémentaire 2018 reprend les crédits de report de l'exercice 2017, intègre les résultats 2017 et propose des réajustements sur des inscriptions réalisées au Budget Primitif 2018.

La section de fonctionnement intègre la reprise de l'excédent 2017 soit 2 305 328,06 €, ce qui permet un virement complémentaire à la section d'investissement du même montant.

La section d'investissement prend en compte les crédits de report de l'exercice 2017 de 12 738 109,07 € en dépenses et en recettes.

En dépenses, des crédits supplémentaires sont proposés pour des travaux sur le site Lavazière pour un montant de 39 250,00 euros ainsi qu'un complément de travaux de la station d'eau d'un montant de 240 000,00 €.

Sont également intégrées les écritures comptables, équilibrées en dépenses et en recettes au chapitre 16 prévoyant le remboursement au budget général du capital restant dû des emprunts globalisés pour un montant de 5 181 000,00 €.

L'équilibre de cette section est réalisé par un autofinancement complémentaire de 2 305 328,06 € permettant la diminution de l'emprunt.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de commission des finances du 12 juin 2018,

VU le document « budget supplémentaire 2018 EAU » annexé à la présente délibération,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**ARRÊTE**

le budget supplémentaire 2018 de l'Eau, en dépenses et en recettes à la somme de 22 478 960,04 € suivant la décomposition ci-dessous :

|                        | Recettes        | Dépenses        |
|------------------------|-----------------|-----------------|
| Section Investissement | 20 173 631,98 € | 20 173 631,98 € |
| Section Fonctionnement | 2 305 328,06€   | 2 305 328,06 €  |
| Total                  | 22 478 960,04 € | 22 478 960,04 € |

**VALIDE**

le document « budget supplémentaire 2018 EAU» annexé à la présente délibération,

**Nombre de votants : 42**

**Pour : 30 (le groupe Majoritaire)**

**Contre : 3 (la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")**

**Abstentions : 9 (les groupes "Socialiste et Citoyen", "Rassemblement National Albi Bleu Marine", Muriel Roques Etienne -pouvoir de Philippe Bonnecarrère- et Yann Fourtet)**

**Question adoptée**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

FINANCES

**22 / 100 - Budget Supplémentaire 2018 - Budget OICE**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Catherine BIAU

## FINANCES

### **22 / 100 - Budget Supplémentaire 2018 - Budget OICE**

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 12 juin 2018

#### **Service pilote : Finances**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

#### **Louis BARRET, rapporteur**

Le budget supplémentaire 2018 intègre les résultats 2017 et propose des réajustements sur des inscriptions réalisées au Budget Primitif 2018.

La section de fonctionnement comprend l'intégration des résultats 2017 comme suit :

- déficit de fonctionnement reporté (opérations déficitaires): 2 957 924,50 euros
- excédent de fonctionnement reporté (opérations excédentaires) : 3 000 165,60 euros

L'équilibre de la section est assuré par la diminution de la subvention d'équilibre 2018 pour un montant de 42 241,10 euros.

La section d'investissement comprend l'intégration de l'excédent d'investissement reporté 2017 soit 254 528,02 euros.

L'équilibre de la section est assuré par l'inscription de dépenses prévisionnelles.

Les 2 sections intègrent les écritures d'ordre relatives à la reprise des provisions respectivement sur chaque opération. Ces opérations sont autofinancées.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de commission des finances du 12 juin 2018,

VU le document « budget supplémentaire 2018 OICE » annexé à la présente délibération

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**ARRÊTE**

le budget supplémentaire 2018 des Opérations Immobilières à Caractère Économique (O.I.C.E.), en dépenses et en recettes à la somme de 9 153 806,24 euros comme suit :

|                        | Recettes       | Dépenses       |
|------------------------|----------------|----------------|
| Section Investissement | 3 225 204,88 € | 3 225 204,88 € |
| Section Fonctionnement | 5 928 601,36 € | 5 928 601,36 € |
| Total                  | 9 153 806,24 € | 9 153 806,24 € |

**VALIDE**

le document « budget supplémentaire 2018 OICE » annexé à la présente délibération,

**Nombre de votants : 42**

**Abstentions : 12** (les groupes "Socialiste et Citoyen", "Rassemblement National Albi Bleu Marine", la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes", Muriel Roques Etienne -pouvoir de Philippe Bonnacarrère- et Yann Fourtet)

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

FINANCES

**23 / 101 - Budget Supplémentaire 2018 - Budget PARC EXPO**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Catherine BIAU

## FINANCES

### 23 / 101 - Budget Supplémentaire 2018 - Budget PARC EXPO

référence(s) :

Commission ressources-organisation du 12 juin 2018

#### **Service pilote : Finances**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

#### **Louis BARRET, rapporteur**

Le budget supplémentaire 2018 intègre les résultats 2017 et propose des réajustements sur des inscriptions réalisées au Budget Primitif 2018.

La section de fonctionnement prend en compte l'excédent 2017 de 1 045,56 €.

Il est également proposé des ajustements de crédits pour 5 000,00 €.

L'équilibre de cette section est assuré par l'inscription de la subvention d'équilibre 2018 de 3 954,44 €.

La section d'investissement intègre l'excédent 2017 de 53 911,87 €.

L'équilibre de cette section est assuré par l'inscription de dépenses prévisionnelles.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de commission des finances du 12 juin 2018,

VU le document « budget supplémentaire 2018 PARC EXPO » annexé à la présente délibération,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

#### **ARRÊTE**

le budget supplémentaire 2018 du Parc Expo, en dépenses et en recettes à la somme de 58 911,87 € comme suit :

|                        | Recettes    | Dépenses    |
|------------------------|-------------|-------------|
| Section Investissement | 53 911,87 € | 53 911,87 € |
| Section Fonctionnement | 5 000,00 €  | 5 000,00 €  |
| Total                  | 58 911,87 € | 58 911,87 € |

**VALIDE**

le document « budget supplémentaire 2018 PARC EXPO » annexé à la présente délibération,

**Nombre de votants : 12**

**Abstentions : 12 (les groupes "Socialiste et Citoyen", "Rassemblement National Albi Bleu Marine", la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes", Muriel Roques Etienne -pouvoir de Philippe Bonnacarrère- et Yann Fourtet)**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services



FINANCES

**24 / 102 - Budget Supplémentaire 2018 - Budget Aérodrome**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Catherine BIAU

## FINANCES

### 24 / 102 - Budget Supplémentaire 2018 - Budget Aéroport

référence(s) :

Commission ressources-organisation du 12 juin 2018

#### **Service pilote : Finances**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

#### **Louis BARRET, rapporteur**

Le budget supplémentaire 2018 reprend les crédits de report de l'exercice 2017, intègre les résultats 2017 et propose des réajustements sur des inscriptions réalisées au Budget Primitif 2018.

La section de fonctionnement comprend diverses régularisations en dépenses et en recettes.

La section d'investissement intègre l'excédent reporté 2017 de 156 660,11 €.

L'équilibre de cette section est assuré par l'inscription de dépenses prévisionnelles.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de commission des finances du 12 juin 2018,

VU le document « budget supplémentaire 2018 AERODROME » annexé à la présente délibération,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

#### **ARRÊTE**

le budget supplémentaire 2018 de l'Aéroport, en dépenses et en recettes à la somme de 178 660,11 euros comme suit :

|                        | Recettes     | Dépenses     |
|------------------------|--------------|--------------|
| Section Investissement | 156 660,11 € | 156 660,11 € |
| Section Fonctionnement | 22 000,00 €  | 22 000,00 €  |
| Total                  | 178 660,11 € | 178 660,11 € |

**VALIDE**

le document « budget supplémentaire 2018 AERODROME» annexé à la présente délibération,

**Nombre de votants : 42**

**Abstentions : 12 (les groupes "Socialiste et Citoyen", "Rassemblement National Albi Bleu Marine", la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes", Muriel Roques Etienne -pouvoir de Philippe Bonnacarrère- et Yann Fourtet)**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

FINANCES

**25 / 103 - Garantie d'emprunt à Patrimoine S.A. Languedocienne d'HLM - Construction de 56 logements - Résidence les Quais de la Madeleine - Rue Alfred Monestié - 5 971 778 Euros (Montant de la garantie 50 %)**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Philippe BONNECARRERE, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU

## FINANCES

### **25 / 103 - Garantie d'emprunt à Patrimoine S.A. Languedocienne d'HLM - Construction de 56 logements - Résidence les Quais de la Madeleine - Rue Alfred Monestié - 5 971 778 Euros (Montant de la garantie 50 %)**

référence(s) :

Commission ressources-organisation du 12 juin 2018

**Service pilote : Finances**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

**Louis BARRET, rapporteur**

Patrimoine S.A. Languedocienne d'HLM sollicite de la Ville d'Albi la garantie d'un emprunt.

Ce prêt est destiné à financer une opération de construction de 56 logements collectifs PLS – résidence « Les Quais de la Madeleine » à Albi rue Alfred Monestié.

La Ville d'Albi et le Conseil Départemental sont sollicités à hauteur de 50 % du montant de l'emprunt.

Ce prêt est en cours de négociation auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations pour un montant total de 5 971 778,00 € d'une durée de 40 à 50 ans à taux indexé sur le Livret A.

Il est proposé d'accorder la garantie de la Ville d'Albi à concurrence de 50 %, soit pour un montant total de 2 985 889,00 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre Patrimoine S.A. Languedocienne d'HLM et la Caisse des Dépôts et Consignations.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** le code général des collectivités territoriales notamment les articles L2252-1 et L2252-2,

**VU** l'article 2298 du Code civil,

**VU** le contrat de prêt N° 76907 en annexe signé entre Patrimoine S.A. Languedocienne d'HLM et la Caisse des Dépôts et Consignations,

**ENTENDU** le présent exposé,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

## **DÉCIDE**

**Article 1** : L'assemblée délibérante de la Commune d'Albi accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 5 971 778,00 euros souscrit par Patrimoine S.A. Languedocienne d'HLM auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques

financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 76907, constitué de 3 Lignes du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la Ville d'Albi est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Patrimoine S.A. Languedocienne d'HLM dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville d'Albi s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à Patrimoine S.A. Languedocienne d'HLM pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3** : Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**Magali Cambon ne participe pas au vote.**

**Nombre de votants : 39**

**Abstention : 3 (Fabien Lacoste et Dominique Pechdo du groupe "Socialiste et Citoyen" et Yann Fourtet)**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

FINANCES

**26 / 104 - Garantie d'emprunt à SOLIHA Tarn - Réhabilitation de 33 logements dans le quartier des Issards - 200 000 € (Montant de la garantie 50%)**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Philippe BONNECARRERE, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU

## FINANCES

### **26 / 104 - Garantie d'emprunt à SOLIHA Tarn - Réhabilitation de 33 logements dans le quartier des Issards - 200 000 € (Montant de la garantie 50%)**

référence(s) :

**Service pilote : Budget général**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

**Louis BARRET, rapporteur**

Solidaires pour l'Habitat (SOLIHA Tarn) sollicite de la Ville d'Albi la garantie d'un emprunt.

Ce prêt est destiné à financer une opération d'accélération du programme d'investissement Haut de bilan concernant la réhabilitation de 33 logements quartier des Issards à Albi.

La Ville d'Albi et le Conseil Départemental du Tarn sont sollicités à hauteur de 50 % du montant de l'emprunt.

Ce prêt est en cours de négociation auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations pour un montant total de 200 000,00 € d'une durée de 30 ans à taux indexé sur le Livret A.

Je vous invite donc à accorder la garantie de la Ville d'Albi à concurrence de 50 %, soit pour un montant total de 100 000,00 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre Solidaires pour l'Habitat (SOLIHA Tarn) et la Caisse des Dépôts et Consignations.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L2252-1 et L2252-2,

VU l'article 2298 du Code civil,

VU le contrat de prêt N° 79631, joint en annexe, entre Solidaires pour l'Habitat (SOLIHA Tarn) et la Caisse des Dépôts et Consignations,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**DÉCIDE**

**Article 1** : L'assemblée délibérante de la Commune d'Albi accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 200 000,00 euros souscrit par Solidaires pour l'Habitat (SOLIHA Tarn) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 79631, constitué de 1 Ligne du Prêt.



Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la Ville d'Albi est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Solidaires pour l'Habitat (SOLIHA Tarn) dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville d'Albi s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à Solidaires pour l'Habitat (SOLIHA Tarn) pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3 :** Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**Nombre de votants : 40**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSURANCES

**27 / 105 - Avenant n°1 au contrat de sous-location entre la Ville et l'État pour l'Hôtel de Police d'Albi**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Philippe BONNECARRERE, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU

**27 / 105 - Avenant n°1 au contrat de sous-location entre la Ville et l'État pour l'Hôtel de Police d'Albi**

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 12 juin 2018

**Service pilote : Patrimoine privé communal**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Service Bâtiments et Energies

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

**Louis BARRET, rapporteur**

Par délibérations du conseil municipal des 12 juillet et 2 octobre 2006, la ville d'Albi a autorisé le maire à conclure un contrat de sous-location avec l'État faisant suite au bail emphytéotique administratif conclu avec la société AUXIFIP pour la construction de l'hôtel de police d'Albi.

Le contrat de sous-location, en plus des conditions de mise à disposition des locaux au bénéfice de l'Etat prévoyait que la ville d'Albi se chargerait d'assurer les prestations de gros entretien et réparations correspondant à la maintenance de niveaux IV (maintenance « constructeur ») et V (maintenance rénovation/construction) par référence à la norme FDX 60-000 pour les lots gros œuvre, clos couvert et VRD ; lots architecturaux, lots techniques à l'exception de tout réseau électrique, électronique, de communication et télécommunication.

Ce loyer supplémentaire constituant le terme B du loyer du contrat de sous-location représente un montant trimestriel de 25 000 €.

L'État a fait connaître à la Ville, par l'intermédiaire du Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur (SGAMI Sud), sa volonté de reprendre directement à sa charge les travaux confiés à la Ville d'Albi au titre de la GER, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Par ailleurs, dans le contrat de sous-location, les loyers apparaissent sous formulation « TTC », alors qu'il ne peut s'agir que de loyers hors taxes. Pour cette raison le contrat de sous-location doit également être modifié pour préciser qu'il s'agit bien d'un loyer hors taxes.

Enfin, pour apporter plus de précisions quant aux conditions de transfert de propriété de l'immeuble et du parking en fin de sous location, il convient de supprimer deux paragraphes par lesquels le transfert de propriété était susceptible d'être retardé en fin de contrat conduisant à poursuivre une année supplémentaire le contrat de sous-location et pouvant conduire à la renonciation par l'État du transfert de propriété.

Il est proposé d'approuver ces modifications par avenant n°1 au contrat de sous-location et d'autoriser le maire à signer cet avenant.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU les délibérations du conseil municipal du 12 juillet 2006 et du 02 octobre 2006 approuvant le bail emphytéotique, la convention de mise à disposition et le contrat de sous-location sans le cadre de la construction de l'Hôtel de Police d'Albi,

VU le contrat de sous-location conclu le 05 octobre 2006 entre la ville d'Albi et l'État,

VU le projet d'avenant n°1 au contrat de sous-location,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

### **APPROUVE**

les termes de l'avenant n°1 au contrat de sous-location par lesquels :

- la Ville d'Albi cesse toute prestation en matière de travaux de gros entretien et réparation et renonce à percevoir le terme B du loyer qui s'y rapportait, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 ;
- le loyer sera établi à 283 565,79 € HT par trimestre et non en TTC ;
- les conditions de remise du bâtiment et de ses installations seront clarifiées par la suppression des paragraphes 3 et 4 de l'article 5 du contrat de sous location qui pouvait conduire l'État à renoncer au transfert de propriété au terme du contrat.

### **AUTORISE LE MAIRE**

à signer l'avenant n°1 au contrat de sous-location

**Nombre de votants : 40**

**Abstentions : 3 (la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

RESSOURCES HUMAINES

**28 / 106 - Évolution du tableau des effectifs**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Philippe BONNECARRERE, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU

## RESSOURCES HUMAINES

### **28 / 106 - Évolution du tableau des effectifs**

référence(s) :

Comité technique du 14 juin 2018

Commission ressources organisation du 12 juin 2018

**Service pilote : Direction mutualisée des ressources humaines**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Gisèle Dedieu

**Gisèle DEDIEU, rapporteur**

Le tableau des effectifs de la collectivité est régulièrement remis à jour pour refléter de façon sincère les emplois de la collectivité effectivement pourvus ou représentant des besoins identifiés.

Cet outil de gestion retranscrit les enjeux de la collectivité en matière d'évolution des ressources humaines : adaptation des services lors des modifications d'organisation, élévation du niveau des compétences et valorisation des parcours de professionnalisation par les nominations d'agents suite à leur réussite aux concours, mobilité interne des agents municipaux, ...

Le tableau des effectifs présente le renouvellement et les créations d'emplois issues de l'identification de métiers et de fonctions, en les conciliant avec les objectifs de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Par conséquent, il vous est proposé d'adopter la mise à jour du tableau des effectifs des services municipaux tel qu'il est présenté en annexe de la présente délibération,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**APPROUVE**

les modifications du tableau des effectifs telles qu'elles sont présentées dans le document joint en annexe.

**DIT QUE**

les crédits nécessaires sont inscrits au budget prévisionnel de la Ville d'Albi pour l'exercice 2018, chapitre 012.

**Nombre de votants : 40**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

RESSOURCES HUMAINES

**29 / 107 - Création d'emplois saisonniers**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Philippe BONNECARRERE, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU

## RESSOURCES HUMAINES

### **29 / 107 - Création d'emplois saisonniers**

référence(s) :

Avis du comité technique du juin 2018

Commission ressources organisation du 12 juin 2018

**Service pilote : Direction mutualisée des ressources humaines**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Gisèle Dedieu

**Gisèle DEDIEU, rapporteur**

Afin d'assurer le fonctionnement du service public en faisant face aux besoins saisonniers liés à la période estivale, il est nécessaire de recruter comme chaque année, du personnel saisonnier durant cette période.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver la création d'emplois d'agents non titulaires et ce, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le besoin en contrats saisonniers pour la période estivale 2018 est estimé à 210 agents.

Les agents ainsi recrutés, percevront une rémunération calculée sur le taux horaire du SMIC au pro-rata des heures de travail effectuées, augmentée des droits subséquents à congés payés.

Par ailleurs, pour les besoins liés à l'activité des centres de loisirs, les agents non titulaires seront recrutés sur un contrat d'engagement éducatif, et seront rémunérés à la vacation (1 vacation = 9h30 de présence) en fonction des niveaux de qualification, à savoir :

- sans diplôme ou en cours de préparation du BAFA – taux brut de la vacation = 50 €
- titulaire BAFA – taux brut de la vacation = 58 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif

VU le décret n°2006-950 du 28 juillet 2006 relatif à l'engagement éducatif

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**DÉCIDE**

la création d'emplois d'agents non titulaires saisonniers pour l'été 2018 sur la base de 210 contrats.



**DIT QUE**

les crédits nécessaires sont inscrits au budget prévisionnel de l'exercice en cours, chapitre 012.

**Nombre de votants : 40**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

RESSOURCES HUMAINES

**30 / 108 - Création d'un poste de catégorie A - domaine public**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Philippe BONNECARRERE, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU

## RESSOURCES HUMAINES

### **30 / 108 - Création d'un poste de catégorie A - domaine public**

référence(s) :

comité technique du 14 juin 2018

commission ressources organisation du 12 juin 2018

**Service pilote : Direction mutualisée des ressources humaines**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Gisèle Dedieu

**Gisèle DEDIEU, rapporteur**

La composition des emplois de la collectivité est régulièrement réévaluée pour s'adapter à l'évolution des besoins et des orientations en matière de gestion municipale.

Dans ce cadre, il est proposé de créer un poste de catégorie A non titulaire, conformément à l'article 3-3, 2e de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, sur les fonctions de responsable du service domaine public.

Cette création résulte de la fusion des services marchés-terrasse et domaine public, précédemment placés sous la responsabilité de deux agents de catégorie B.

Ce poste est créé en référence au grade d'attaché territorial, et rémunéré sur la base de l'indice majoré 383.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**DÉCIDE**

de créer un poste de catégorie A non titulaire sur les fonctions de chef de service du domaine public en référence au grade d'attaché territorial, rémunéré sur la base de l'indice majoré 398.

**DIT QUE**

les crédits nécessaires sont inscrits au budget prévisionnel, chapitre 012

**Nombre de votants : 40**

**Abstention : 1 (Yann Fourtet)**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

CIMETIÈRES, OPÉRATIONS FUNÉRAIRES

**31 / 109 - Modification du règlement des cimetières**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Philippe BONNECARRERE, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU

**31 / 109 - Modification du règlement des cimetières**

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 12 juin 2018

**Service pilote : Cimetières**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Gisèle Dedieu

**Gisèle DEDIEU, rapporteur**

Plusieurs concessionnaires ont regretté de ne pouvoir acquérir une concession perpétuelle dans les cimetières albigeois.

Pour répondre à la demande des usagers en tenant compte des obligations réglementaires, il est proposé de transformer en concession perpétuelle, toute concession temporaire renouvelée pendant au moins 90 ans.

Ainsi, la garantie du respect de la volonté des concessionnaires sera assurée puisque la jouissance des terrains concédés, même à perpétuité, ne peut être modifiée par leurs héritiers.

Cette disposition sera intégrée dans le règlement du service des cimetières dans la partie III -Dispositions relatives aux sépultures concédées- Généralités - article 32.

**Article 32 – Renouvellement des concessions**

Conformément aux dispositions de l'article L.2223-15 du code général des collectivités territoriales, les concessions sont indéfiniment renouvelables. Le renouvellement d'une concession ne peut être demandé qu'à l'année d'expiration de celle-ci ou dans les deux années qui suivent l'expiration de la concession ; dans ce dernier cas, le point de départ de la nouvelle période de concession est le jour suivant la date d'expiration de la précédente période.

Exceptionnellement, le renouvellement d'une concession dans les cinq ans avant son terme à la demande de la famille doit être accordé si une demande d'inhumation dans la concession est déposée pendant cette période ; dans ce cas, le concessionnaire réglera le prix de la nouvelle concession au tarif en vigueur, déduction faite du temps restant à courir au tarif en vigueur dans le cadre de la précédente concession.

Le renouvellement d'une concession arrivée à son terme oblige à passer un nouvel acte au paiement du tarif en vigueur à la date d'échéance. Il ne peut être sollicité que par le concessionnaire ou ses ayants droit.

Lorsque la concession temporaire aura été renouvelée par plusieurs générations d'ayants droits, à compter de la 90<sup>ième</sup> année, les ayants droits auront toujours la possibilité de renouveler leur concession soit par une nouvelle concession temporaire de leur choix (15, 30 ou 50 ans), ou bien par une concession perpétuelle, qui ne sera plus soumise à renouvellement, (au tarif unique applicable en vigueur).

Les droits et devoirs des concessionnaires attachés aux concessions seront respectueux et applicables comme le règlement des cimetières le précise en ses articles 34-37-38.

Passé le délai de deux ans la commune reprendra le terrain sans aucune formalité.

Il est proposé d'approuver ces dispositions.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**APPROUVE,**

la modification de l'article 32 du règlement des cimetières.

**Nombre de votants : 40**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

PATRIMOINE

**32 / 110 - Eglise Saint Salvi : restauration de la statue dite "emmurée" - Demande de subvention**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FORTTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Philippe BONNECARRERE, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU

**32 / 110 - Eglise Saint Salvi : restauration de la statue dite "emmurée" - Demande de subvention**

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 12 juin 2018

**Service pilote : Patrimoine**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Service bâtiments communaux

Elu(s) référent(s) : Stéphanie Guiraud-Chaumeil

**Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur**

En 2010, des travaux d'électricité réalisés dans la chapelle Saint-Augustin de l'église Saint-Salvi, ont mis à jour une statue polychrome représentant une sainte couronnée, dans une ancienne armoire murale du XIVe siècle.

Compte tenu de son caractère exceptionnel (courant naturaliste du XIVe siècle), le conseil municipal avait demandé sa protection au titre des monuments historiques, à la suite de quoi l'œuvre fut inscrite par arrêté préfectoral du 22/11/2012.

La statue ayant été longtemps confinée à l'abri de l'air et de la lumière, les restaurateurs ont préconisé une période de ré-acclimatation et de surveillance de plusieurs années avant toute intervention.

Cette phase est aujourd'hui achevée ; la polychromie ne subissant plus de remontée de sels en surface, la restauration est désormais possible.

En effet, l'étude réalisée en 2011 a mis en évidence de nombreuses altérations (soulèvement de couche picturale, pulvérulence, cristallisation saline...) qui nécessitent des travaux de conservation et de restauration.

Il s'agira de procéder au refixage des arrachements d'épiderme et de la couche picturale, à la consolidation des zones susceptibles de se détacher, au nettoyage général ainsi qu'à de menues retouches.

La restauration est estimée à 7 792,80 € TTC (6 494 € HT) et peut être programmé de début à fin 2019

L'œuvre étant protégée au titre des monuments historiques, l'intervention peut bénéficier d'un subventionnement.

La demande de subvention que la ville souhaite solliciter auprès de l'État et du Département porte sur un taux global de 40 % du montant hors taxe des travaux, selon le plan de financement suivant :

| Plan de financement (en euros HT)   |          |
|---|----------|
| Ville d'Albi 60 %   | 3 896,40 |
| État 25 % ( <i>mobilier inscrit</i> )   | 1 623,5  |
| Département 15 %<br>( <i>ville de + 10 000 hab, jusqu'à taux global de 40 %</i> ) | 974,10   |
| Total   | 6 494    |



A l'issue des travaux, l'œuvre pourra rejoindre l'église collégiale Saint-Salvi et être exposée au public dans les meilleures conditions.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code du patrimoine,

VU le code des relations entre le public et l'administration,

VU l'arrêté du préfet de Région en date du 22/11/2012 portant inscription au titre des monuments historiques de la statue polychrome représentant une « sainte couronnée »,

Vu le devis d'intervention du 14 mars 2017 présenté par Françoise Tollon, conservateur restaurateur,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**APPROUVE**

la réalisation de travaux de conservation et de restauration pour la statue polychrome représentant une sainte couronnée, pour un montant TTC de 7 792,80 €uros.

**SOLLICITE**

la participation financière de l'État et du Département selon le plan de financement ci-joint :

| Plan de financement (en euros HT)   |          |
|---|----------|
| Ville d'Albi 60 %   | 3 896,40 |
| État 25 % ( <i>mobilier inscrit</i> )   | 1 623,5  |
| Département 15 %<br>( <i>ville de + 10 000 hab, jusqu'à taux global de 40 %</i> ) | 974,10   |
| Total   | 6 494    |

**PRECISE QUE**

les crédits nécessaires ont été engagés sur l'exercice 2017, chapitre 23, rubrique 324 article 2316.

**S'ENGAGE**

à inscrire les subventions perçues pour cette opération en recettes d'investissement au budget de la ville d'Albi, dès notification.

**AUTORISE**

le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution des travaux et à effectuer toutes les demandes correspondantes.

**Nombre de votants : 40**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

DÉVELOPPEMENT DURABLE, AGRICULTURE URBAINE ET EAU

**33 / 111 - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable - Année 2017**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Philippe BONNECARRERE, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU

### 33 / 111 - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable - Année 2017

référence(s) :

Commission consultative des services publics locaux du 14 juin 2018

#### **Service pilote : Eaux**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Jean-Michel Bouat

#### **Jean-Michel BOUAT, rapporteur**

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret d'application du 2 mai 2007, le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable est présenté à la commission consultative des services publics locaux pour examen.

#### **Le service public de l'eau potable**

Le service public de l'eau potable est géré en régie directe.

A la fin de l'exercice 2017, le nombre d'abonnés était de 27 670

26 664 pour le réseau d'Albi → 26 401 en 2016 : + 263 soit + 1 %

1 006 pour le réseau du SIAH du Dadou → 989 en 2016 : + 17 soit + 1,7 %

Volumes facturés totaux en 2017: 3 176 072 m<sup>3</sup> → 3 207 582 m<sup>3</sup> en 2016 : - 31 510 m<sup>3</sup> soit - 1 %

- 2 775 308 m<sup>3</sup> ont été comptabilisés aux abonnés albigeois sur le réseau d'Albi soit 1,9 % de moins que l'an passé (- 52 814 m<sup>3</sup>)

- 288 008 m<sup>3</sup> ont été vendus à la commune de Lescure soit une augmentation de 4,8 % par rapport à 2016 (+ 13 216 m<sup>3</sup>)

- 112 756 m<sup>3</sup> ont été achetés au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique du Dadou soit une augmentation de 7,7 % par rapport à 2016 (+ 8 088 m<sup>3</sup>)

La production d'eau potable sur 2017 est de 4 180 659 m<sup>3</sup>, ce qui est légèrement supérieur à 2016 (+ 61 659 m<sup>3</sup>).

Rendement du réseau pour 2017 : 76 % (Inférieur à 2016 : 77,9 %)

Supérieur au rendement réglementaire « objectif » calculé de 75,7 %

Les conclusions du rapport annuel de synthèse réalisé par l'Agence Régionale de Santé pour l'année 2017 indiquent : « Eau de bonne qualité » avec entre autres :

- Bactériologie : 98,1 % des résultats d'analyses bactériologiques sont conformes aux limites de qualité fixées par la réglementation, soit 105 résultats conformes sur 107 prélèvements

- Nitrates : toutes les concentrations en nitrate sont conformes à la norme

- Dureté : eau douce

- Chlorites : Norme (référence réglementaire de qualité) : 0,20 mg/L

La valeur moyenne mesurée est de 0,25 mg/L et la valeur maximale relevée est de 0,43 mg/l.

- Pesticides : Normes (limite réglementaire de qualité pour une molécule) 0,1 µg/L et (limite réglementaire de qualité pour la somme des molécules) 0,5 µg/L

Un minimum de 228 molécules est recherché.

Aucune molécule n'a été détectée en 2017.

### **Prix du service de l'eau potable en 2017**

Pour ces services et sur la base de 120 m<sup>3</sup> d'eau consommés, le coût en euros TTC pour l'abonné revient à :

|                                      |          |
|--------------------------------------|----------|
| Location annuelle compteur           | 29,9 €   |
| Facturation de l'eau                 | 168,02 € |
| Agence de l'eau pollution domestique | 40,51 €  |
| Agence de l'eau prélèvement          | 12,20 €  |
| TOTAL pour 120 m <sup>3</sup>        | 250,63 € |

soit un prix au mètre cube de

1,84 € TTC (hors part fixe)

2,09 € TTC (part fixe incluse)

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 14 juin 2018,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

### **PREND ACTE**

du présent rapport.

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

DÉVELOPPEMENT DURABLE, AGRICULTURE URBAINE ET EAU

**34 / 112 - Eau potable - Travaux de construction d'une station de production d'eau potable mutualisée entre les villes d'Albi, Arthès, Lescure d'Albigeois et Saint-Juéry et de réseaux d'interconnexion associés- arrêté préfectoral du 14 juin 2018 portant autorisation environnementale**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Philippe BONNECARRERE, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU

**34 / 112 - Eau potable - Travaux de construction d'une station de production d'eau potable mutualisée entre les villes d'Albi, Arthès, Lescure d'Albigeois et Saint-Juéry et de réseaux d'interconnexion associés- arrêté préfectoral du 14 juin 2018 portant autorisation environnementale**

référence(s) :

**Service pilote : Eaux**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Jean-Michel Bouat

**Jean-Michel BOUAT, rapporteur**

\* Par délibération n°4/134 du conseil municipal du 28 septembre 2015, vous avez acté le lancement d'un projet de construction d'un outil de production d'eau potable mutualisé entre les communes d'Albi, Arthès, Lescure d'Albigeois et de Saint-Juéry, en validant également les orientations politiques de construction et de gestion de cet équipement qui sera réalisée en co-maîtrise d'ouvrage.

\* Par délibération n°32/32 du conseil municipal du 12 février 2018 vous avez donné au maire le pouvoir d'entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires pour la demande d'autorisation environnementale et pour la constitution des dossiers réglementaires relatifs à la construction de la nouvelle station de production d'eau potable.

Le dossier d'autorisation environnemental portait sur les opérations suivantes :

- construction d'une station de production d'eau potable mutualisée d'une capacité nominale de 28 000 m<sup>3</sup>/j sur le site de Caussels de la commune d'Albi
- maintien et réhabilitation de l'unité de captage et de production de Sabanel qui alimente aujourd'hui la ville de Saint-Juéry
- création des réseaux d'interconnexion entre les 4 communes
- abandon de l'unité de production d'Arthès
- abandon des stations de production de Caussels 1 et 2 à l'issue de la mise en distribution de la nouvelle station
- conservation de la prise d'eau existante de la Gaougne pour alimenter la nouvelle station de production.
- utilisation de la prise d'eau de Cantepau en secours exceptionnel
- création d'un stockage d'eau traitée de 2 x 1500 m<sup>3</sup>.

La nouvelle station de production desservira environ 35 000 abonnés soit 67 000 habitants

La procédure traitée dans le cadre de ce dossier était une autorisation « loi sur l'eau » relative :

- aux prélèvements d'eau brute sur les prises d'eau de « La Gaougne » et de « Cantepau »
- aux rejets des eaux grises dans le cours d'eau du Tarn en phase transitoire (phase d'essais de la nouvelle station) et en phase d'exploitation
- aux rejets d'eaux pluviales, des eaux de trop plein, des premières eaux filtrées et des eaux traitées non mises en distribution de la nouvelle station dans le cours d'eau du Caussels durant la phase transitoire
- aux rejets d'eaux pluviales, des eaux de trop plein, des premières eaux filtrées de la nouvelle station dans le cours d'eau du Caussels durant la phase d'exploitation
- aux travaux en cours d'eau : réalisation d'un regard brise charge et pose d'une conduite d'eau potable dans le cours d'eau du Caussels.

\* Le dossier de demande d'autorisation environnementale a été jugé complet et régulier le 06 février 2018. Ce dossier a été soumis à enquête publique du 19 mars 2018 au 20 avril 2018.

Cinq personnes ont été reçues par le commissaire enquêteur.

Cinq observations ont été inscrites sur les registres d'enquête. Aucune observation n'est défavorable au projet. Les remarques concernent les aspects suivant :

- 3 s'interrogent sur les nuisances éventuelles pour le voisinage lors de la réalisation du chantier avec notamment : état des trottoirs, fonctionnement des pompes, transit des camions
- une s'interroge sur le dimensionnement de la station et sa sécurisation
- une ne concerne pas directement le projet mais d'autres projets d'aménagements

Les réponses à ces observations ont été apportées par la ville d'Albi le 07 mai 2018.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a transmis son rapport et ses conclusions en date du 20 mai 2018.

La conclusion du commissaire enquêteur est la suivante : avis favorable à la demande d'autorisation environnementale déposée par la ville d'Albi.

\* Le rapport a été présenté par le service instructeur au Conseil Départemental de l'Environnement des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) le 12 juin 2018 par le service en charge de police de l'Eau.

L'avis du CODERST est un avis favorable accompagné de plusieurs prescriptions.

\* l'Arrêté d'autorisation a été signé par le préfet le 14 juin 2018. Les différentes prescriptions relatives au projet tant pour la période de travaux que l'exploitation future y sont précisées.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

### **PREND ACTE**

de l'arrêté préfectoral du 14 juin 2018 portant autorisation environnementale au titre des articles L.181.1 et suivant du code de l'environnement concernant la construction d'une station d'eau potable et de réseaux d'interconnexion associés et tenant lieu d'autorisation de prélèvements et de rejets dans le milieu naturel au titre de l'article L-214-3 du code de l'environnement.

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

**35 / 113 - Dénomination de voie : Place Colonel Arnaud Beltrame**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Philippe BONNECARRERE, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU



## CIRCULATION ET STATIONNEMENT

### **35 / 113 - Dénomination de voie : Place Colonel Arnaud Beltrame**

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 13 juin 2018

#### **Service pilote : Commerce et marchés**

Autres services concernés :

S.I.G

Service action foncière

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Elu(s) référent(s) : Patrick Béteille

#### **Patrick BÉTEILLE, rapporteur**

Le colonel Arnaud Beltrame, officier de la gendarmerie nationale est mort assassiné le 24 mars 2018 à Trébes lors d'une attaque terroriste.

Le colonel Arnaud Beltrame a pris la place du dernier otage de cette attaque, faisant acte de bravoure et de dévouement pour la Nation.

Afin de lui rendre hommage, une réflexion a été menée pour que son nom reste dans la mémoire collective albigeoise.

La place de l'ancienne caserne Teyssier situé rue de la Madeleine est l'un des parkings gratuits situés à proximité de l'hyper centre.

Lors de la révolution française, ce site et les bâtiments qui l'entourent sont devenus biens nationaux. Ils sont ensuite réquisitionnés par le Ministère de la guerre en 1818.

Par ordonnance royale du 22 juin 1837, la Ville d'Albi achète la nue-propriété des bâtiments cédés au Département du Tarn en 1825, l'Armée restant usufruitière.

Par décision du 23 juillet 2001, le Ministère de la Défense a autorisé la rétrocession partielle du droit d'usufruit de ces bâtiments et de la Place au profit de la ville d'Albi.

Cette rétrocession a été approuvée par délibération lors du conseil municipal du 17 décembre 2001.

La ville a aménagé cet espace en parking gratuit ouvert à tous.

Compte-tenu de l'histoire de ce lieu qui est intimement lié à la défense de notre pays, il est proposé de dénommer la Place de l'ancienne caserne Teyssier, Place Colonel Arnaud BELTRAME.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**DECIDE**

d'appeler l'espace de stationnement de l'ancienne caserne Teyssier Place Colonel Arnaud Beltrame.

**Nombre de votants : 40**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

ENERGIES

**36 / 114 - Association AVERE Midi-Pyrénées - Attribution d'une subvention pour soutenir l'Albi Eco Race**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Philippe BONNECARRERE, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU

ENERGIES

**36 / 114 - Association AVERE Midi-Pyrénées - Attribution d'une subvention pour soutenir l'Albi Eco Race**

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 13 juin 2018

**Service pilote : Environnement**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Patrick Béteille

**Patrick BETEILLE, rapporteur**

L'AVERE Midi Pyrénées est une association qui œuvre pour la promotion de la mobilité électrique sur le territoire.

Cette année, l'association a lancé la deuxième édition de **l'Albi Eco Race**, compétition automobile réservée aux véhicules électriques.

Cette manifestation est l'occasion de mettre en lumière les différentes motorisations électriques d'ores et déjà existantes : électriques, électrique-solaires, hydrogènes, etc.

La consommation d'énergie et le réchauffement climatique sont des problématiques centrales dans la société actuelle. Travailler sur la promotion et le développement de solutions alternatives au modèle actuel basé sur les énergies fossiles représente un enjeu considérable.

Résolument engagée dans le développement durable et la transition énergétique, la Ville d'Albi souhaite apporter son soutien à cet événement innovant tant sur le plan technologique qu'écologique.

Afin d'aider l'association à maintenir et renouveler cet événement, il est proposé d'attribuer une subvention de 3500€ à l'AVERE Midi-Pyrénées pour promouvoir le développement de la course Albi Eco Race.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**APPROUVE**

l'attribution d'une subvention de 3500€ à l'association AVERE Midi-Pyrénées.

**DIT QUE**

les crédits sont prévus au chapitre 65, fonction 833, article 6574 du budget de l'exercice en cours.

**Jean Michel Bouat ne participe pas au vote.**

**Nombre de votants : 38**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSURANCES

**37 / 115 - Avenant n°1 au marché n°17.133 relatif aux prestations de maîtrise d'œuvre en matière d'infrastructures pour l'aménagement de la rive droite secteur de Pratgraussals à Albi**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Philippe BONNECARRERE, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU

**37 / 115 - Avenant n°1 au marché n°17.133 relatif aux prestations de maîtrise d'œuvre en matière d'infrastructures pour l'aménagement de la rive droite secteur de Pratgraussals à Albi**

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 12 juin 2018

**Service pilote : Patrimoine privé communal**

Autres services concernés :

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Grands Projets

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Pierre-Marie Senes

**Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur**

Le marché de maîtrise d'œuvre n°17.133 pour les aménagements de la rive droite du secteur de Pratgraussals a été notifié le 07 décembre 2017 au groupement conjoint SARL EXIT Paysagistes associés (mandataire) / SARL d'Architecture ALDEBERT VERDIER Architectes / AVA / SELARL MA-GEO MOREL Associés / FEST Architecture / CONSTRUCTON SKATEPARK / ON Agence de Conception Lumière pour un montant global et forfaitaire de rémunération de 488 221,43 € TTC.

Ce marché a été décomposé selon des périmètres et par tranches optionnelles en fonction des éléments de mission.

Il s'avère aujourd'hui nécessaire de redéfinir la chronologie des interventions en fonction des priorités fixées par le maître d'ouvrage et de fait, de revoir les conditions de facturation des différentes prestations, mais sans incidence financière sur le montant global de la prestation.

La priorité d'étude accordée à la réalisation des travaux de l'aire de stationnement multimodale selon la demande du maître d'ouvrage conduit à réduire les délais contractuels d'exécution pour la remise de l'avant projet. Le paiement serait donc effectué à 100 % au cours du mois de juillet après remise des livrables, et non 60 % à fin juillet et 40 % à la livraison comme prévu initialement.

Une nouvelle répartition d'honoraires entre co-traitant a été proposée, en distinguant les périmètres 1.1 (parc de stationnement), 1.2 (voirie liée au stationnement) et 2.1 (aménagement skate park et snake run, ...).

Il est proposé d'approuver ces modifications par avenant n°1 au marché n°1 et d'autoriser le maire à signer cet avenant.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU la délibération n°36/110 du conseil municipal du 3 juillet 2017 relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement rive droite secteur de Pratgraussals autorisant le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement titulaire retenu par la commission d'appel d'offres,

VU le marché n°17.133 notifié le 07 décembre 2017 au groupement conjoint SARL EXIT Paysagistes associés (mandataire) / SARL d'Architecture ALDEBERT VERDIER Architectes / AVA / SELARL MA-GEO MOREL Associés / FEST Architecture / CONSTRUCTON SKATEPARK / ON Agence de

Conception Lumière,

VU le projet d'avenant n°1 au marché n°17.133,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**APPROUVE**

les termes de l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'oeuvre n°17.133 par lesquels la chronologie des interventions est modifiée en fonction des priorités attribuées par la maîtrise d'ouvrage, et les modalités de versement des honoraires sont revues selon les modifications de planning.

**AUTORISE LE MAIRE**

à signer l'avenant n°1 au marché n°17.133 relatif à la maîtrise d'oeuvre pour les aménagements de la rive droite du secteur de Pratgraussals.

**Nombre de votants : 40**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services



URBANISME

**38 / 116 - Lancement des études relatives au pôle d'échanges Multimodal - signature d'un protocole d'intentions**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Philippe BONNECARRERE, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU

**38 / 116 - Lancement des études relatives au pôle d'échanges Multimodal - signature d'un protocole d'intentions**

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 13 juin 2018

**Service pilote : Urbanisme**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

**Bruno LAILHEUGUE, rapporteur**

L'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal (PEM) à la gare d'Albi-ville constitue l'action n°1 du Plan de Déplacement Urbain (PDU) qui a été approuvée par l'agglomération en septembre 2017.

Au conseil municipal de décembre 2017, vous avez approuvé la constitution d'un groupement de commande avec l'agglomération pour le lancement concomitant de deux études :

- une étude de faisabilité technique, organisationnelle et financière en vue de la création d'un PEM à la gare Albi-ville avec une maîtrise d'ouvrage Agglomération,
- une étude urbaine sur un secteur plus large (Jean Jaures – Université - gare Albi Ville) avec une maîtrise d'ouvrage Ville d'Albi . Il s'agit de mener concomitamment une réflexion sur l'évolution urbaine et économique de ce secteur de la ville en intégrant les enjeux de mobilité.

La consultation en vue de retenir un groupement de bureaux d'études a été lancée le 5 juin 2018 avec une remise des offres début juillet.

En préalable au démarrage de cette opération, il est proposé de signer un protocole d'intentions ancrant le projet de PEM de l'Albigeois dans les projets prioritaires de la Région et associant l'ensemble des partenaires à la réussite du projet.

Le protocole d'intentions permettrait de définir notamment :

- ✓ Le contexte du projet
- ✓ Les partenaires sollicités : L'Etat, la Région Occitanie, la Ville d'Albi et les trois directions de la SNCF (Mobilités-Gares&Connexions, Réseau et Immobilier).
- ✓ Le périmètre du projet
- ✓ Les modalités de coordination
- ✓ Le calendrier global de l'opération
- ✓ Les enjeux d'aménagement du PEM
- ✓ Les études à lancer
- ✓ La gouvernance du projet

Il ne se substitue pas aux conventions de financement.

Ce protocole a déjà été approuvé par le conseil communautaire du 10 avril 2018.

Il vous est proposé d'approuver le projet de protocole d'intentions pour la réalisation d'études pré-opérationnelles relatives au projet de Pôle d'Échanges Multimodal sur le site de la gare SNCF d'Albi-Ville.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de protocole d'intentions ci-annexé,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**APPROUVE**

le projet de protocole d'intentions pour la réalisation d'études pré opérationnelles relatives au projet de Pôle d'Échanges Multimodal sur le site de la gare SNCF d'Albi Ville ci-annexé.

**AUTORISE**

madame le maire à signer le protocole d'intentions pour la réalisation d'études pré-opérationnelles relatives au projet de Pôle d'Échanges Multimodal sur le site de la gare SNCF d'Albi-Ville et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ce projet.

**Nombre de votants : 40**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

URBANISME

**39 / 117 - Rue des Trois Buissons – constitution de servitude de passage de réseaux avec ENEDIS**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Philippe BONNECARRERE, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU

**39 / 117 - Rue des Trois Buissons – constitution de servitude de passage de réseaux avec ENEDIS**

référence(s) :

Commission environnement – mobilité du 13 juin 2018

**Service pilote : Action foncière**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Bâtiments et énergies

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

**Bruno LAILHEUGUE, rapporteur**

Dans le cadre de la construction du nouveau restaurant scolaire de la Viscose, la ville d'Albi s'est rapprochée d'ENEDIS pour la desserte et le raccordement de ce bâtiment au réseau électrique de distribution publique.

Au vu des aménagements futurs sur ce secteur, la société ENEDIS a proposé à la Ville l'extension de la ligne électrique qui sera réalisée en souterrain le long de la parcelle communale cadastrée HS n°2 ; il est également prévu l'installation d'un nouveau coffret qui sera implanté au bord de la parcelle n°2, et encastré dans le mur de la construction à venir.

Aussi, il s'avère nécessaire de constituer une servitude de passage permettant à ENEDIS d'établir, sur une bande de terrain d'un mètre de large sur une longueur totale de 75 mètres environ, une canalisation électrique souterraine ainsi que ses accessoires et l'implantation d'un coffret.

Les frais notariés afférents à cette opération seront à la charge d'ENEDIS.

Il est proposé de constituer une servitude réelle et perpétuelle au bénéfice d'ENEDIS aux conditions ci-dessus, d'autoriser le maire à signer la convention ainsi que l'acte authentique formalisant cette servitude.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention et le plan des tracés transmis par ENEDIS,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**APPROUVE**

la constitution d'une servitude réelle et perpétuelle au bénéfice de la société ENEDIS sur une partie de la parcelle communale cadastrée section HS n°2, en vue du passage et de l'entretien d'une canalisation électrique souterraine, telle que reportée sur le tracé transmis par ENEDIS et l'implantation d'un coffret.

**AUTORISE**

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération jusqu'à son complet achèvement et à signer notamment la convention avec ENEDIS et l'acte authentique correspondant.

**DIT QUE**

que les frais afférents à cette opération (frais notariés.....) seront à la charge d'ENEDIS.

**Nombre de votants : 40**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

URBANISME

**40 / 118 - Rue de Cantepau – acquisition de terrain à monsieur et madame Paliokas**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Philippe BONNECARRERE, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU

**40 / 118 - Rue de Cantepau – acquisition de terrain à monsieur et madame Paliokas**

référence(s) :

Commission environnement – mobilité du 13 juin 2018

**Service pilote : Action foncière**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Patrimoine végétal

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

**Bruno LAILHEUGUE, rapporteur**

La ville d'Albi envisage d'acquérir un terrain appartenant aux époux Paliokas, cadastré section AM n°499, d'une surface de 530 m<sup>2</sup>, sis 91b rue de Cantepau.

En effet, cette parcelle, située dans la zone à urbaniser AUe de la Négrouillère, est concernée par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) portée au plan local d'urbanisme (PLU) d'Albi afin de répondre aux objectifs du programme local de l'habitat (PLH).

Un accord a été trouvé au prix global de sept mille cinq cent euros hors taxes (7 500,00 € H.T.).

Les frais afférents à cette opération seront à la charge de la Ville.

Il est proposé d'approuver cette acquisition aux conditions ci-dessus, d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et notamment à signer l'acte authentique.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'accord de monsieur et madame Paliokas,

VU le plan cadastral,

VU l'extrait du plan local d'urbanisme (PLU) d'Albi,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**APPROUVE**

l'acquisition aux époux Paliokas de la parcelle cadastrée section AM n°499 leur appartenant, d'une contenance de 530 m<sup>2</sup>, sise 91b rue de Cantepau, au prix global de sept mille cinq cent euros H.T.

**AUTORISE**

le maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à cette opération et à signer notamment l'acte authentique.



**PRÉCISE QUE**

les frais afférents à cette opération seront à la charge de la Ville.

**DIT QUE**

les crédits sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours, section investissement, chapitre 21 – fonction 824 article 2111.

**Nombre de votants : 40**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

URBANISME

**41 / 119 - Chemin du Verbial et rue de La Crouzille – acquisition de terrains à l'indivision Pont.**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Philippe BONNECARRERE, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU

**41 / 119 - Chemin du Verbial et rue de La Cruzille – acquisition de terrains à l'indivision Pont.**

référence(s) :

Commission environnement – mobilité du 13 juin 2018

**Service pilote : Action foncière**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Patrimoine végétal

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

**Bruno LAILHEUGUE, rapporteur**

La Ville d'Albi envisage d'acquérir des terrains appartenant aux consorts Pont, cadastrés section KV n°216, 218 et 220, d'une contenance totale de 19 370 m<sup>2</sup>, situés chemin du Verbial et rue de La Cruzille.

Ces parcelles, non constructibles du fait de leur situation et de leur configuration, permettront de constituer des réserves foncières en vue d'aménager une liaison douce vers les coteaux de Lavazière.

Les consorts Pont ont donné leur accord pour céder cet ensemble immobilier au prix de deux euros le mètre carré (2 € le m<sup>2</sup>).

Les frais afférents à cette opération seront à la charge de la Ville.

Il est proposé d'approuver cette acquisition aux conditions ci-dessus, d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et notamment à signer l'acte authentique.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'accord des Consorts Pont,

VU le plan cadastral,

VU l'extrait du plan local d'urbanisme (PLU) d'Albi,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**APPROUVE**

l'acquisition aux consorts Pont des parcelles cadastrées section KV n°216, 218 et 220 leur appartenant, d'une contenance totale de 19 370 m<sup>2</sup>, situées chemin du Verbial et rue de La Cruzille, au prix de deux euros le mètre carré (2 € le m<sup>2</sup>).

**AUTORISE**

le maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à cette opération et à signer notamment l'acte authentique.

**PRÉCISE QUE**

les frais afférents à cette opération seront à la charge de la Ville.

**DIT QUE**

les crédits sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours, section investissement, chapitre 21 – fonction 824 article 2111.

**Nombre de votants : 40**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

URBANISME

**42 / 120 - Rue de Bourdès – Régularisation foncière avec monsieur et madame Serge Huc**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Philippe BONNECARRERE, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU

**42 / 120 - Rue de Bourdès – Régularisation foncière avec monsieur et madame Serge Huc**

référence(s) :

Commission environnement – mobilité du 13 juin 2018

**Service pilote : Action foncière**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Domaine Public

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

**Bruno LAILHEUGUE, rapporteur**

Monsieur et madame Serge Huc sont propriétaires rue de Bourdès d'un terrain cadastré section CM n°61. Lors de la mise en profil urbain de cette voie, une partie de leur parcelle a été impactée par les travaux d'élargissement et relève du domaine public communal.

Il convient de régulariser cette situation et d'acquérir une bande de terrain cadastrée section CM n°360 d'une contenance de 10 m<sup>2</sup>. Il est précisé que cette parcelle provient de la division par document d'arpentage de la parcelle CM n°61.

La parcelle acquise sera classée dans le domaine public communal.

Cette acquisition se fera à l'euro symbolique. Les frais notariés seront à la charge de la collectivité.

Il est proposé d'approuver cette acquisition aux conditions ci-dessus, d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et à signer notamment l'acte authentique.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la demande de régularisation des époux Huc,

VU le document d'arpentage,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**APPROUVE**

l'acquisition, à l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée section CM n°360, appartenant à monsieur et madame Serge Huc, pour une contenance de 10 m<sup>2</sup>, sise rue de Bourdès.

**PRÉCISE QUE**

la parcelle cadastrée section CM n°360 sera classée dans le domaine public communal.

**AUTORISE**

le maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à ce dossier jusqu'à son complet achèvement et à signer notamment l'acte authentique.

**PRÉCISE QUE**

les frais notariés seront à la charge de la commune.

**DIT QUE**

les crédits sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours, section investissement, chapitre 21, fonction 822, article 2111.

**Nombre de votants : 40**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

URBANISME

**43 / 121 - Rue du Docteur Bouissières – rétrocession de la Maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes (MAPAD) au Centre Hospitalier d'Albi**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Philippe BONNECARRERE, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU



**43 / 121 - Rue du Docteur Bouissières – rétrocession de la Maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes (MAPAD) au Centre Hospitalier d'Albi**

référence(s) :

Commission environnement – mobilité du 13 juin 2018

**Service pilote : Action foncière**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Domaine privé

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

**Bruno LAILHEUGUE, rapporteur**

La maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes (MAPAD) de la Renaudié, gérée par l'hôpital d'Albi, est en partie propriété de la ville d'Albi qui possède l'ensemble des parcelles cadastrées section HK n°251, 253, 255, 258, 260 et 262, pour une contenance de 25 748 m<sup>2</sup>, situées rue du docteur Bouissières.

En effet, par acte notarié du 4 juillet 1990, le centre hospitalier d'Albi avait cédé l'ensemble de ces parcelles à la Ville au franc symbolique, afin de permettre l'extension de cet établissement.

Ce montage était basé sur le principe que la Ville assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension et leur financement par emprunt avec, en contrepartie, une condition de neutralité financière pour la collectivité.

En conséquence, le bail de location, d'une durée de 25 ans, conclu entre la Ville d'Albi et le centre hospitalier d'Albi, prévoyait la correspondance des loyers versés avec l'échéancier de remboursement des prêts contractés par la Ville pour ce projet.

De même, ce bail stipulait que l'ensemble des charges habituellement du ressort du propriétaire (taxe foncière, grosses réparations, ...) soit pris complètement en charge par le centre hospitalier d'Albi.

Ce bail étant arrivé à son terme le 31 décembre 2016, il convient de régulariser cette situation.

Suite à un travail d'analyse juridique de la part des deux parties, il est proposé que, compte tenu de l'intérêt social de cette opération (les logements font notamment partie du contingent des logements sociaux de la Ville) et du statut public du centre hospitalier, la rétrocession de ces biens s'effectue à l'euro symbolique.

Les frais afférents à cette opération seront à la charge du centre hospitalier d'Albi qui remboursera notamment à la Ville les frais de diagnostics immobiliers.

Il est proposé la cession de la MAPAD, et des parcelles qui y sont rattachées, au centre hospitalier d'Albi aux conditions ci-dessus et d'autoriser le maire à signer les actes correspondants.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du conseil de surveillance de l'Hôpital d'Albi,

VU l'avis du service du Domaine,

VU le plan cadastral,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**APPROUVE**

la cession à l'euro symbolique au centre hospitalier d'Albi, de la MAPAD, et des parcelles qui y sont rattachées, appartenant à la Ville d'Albi, cadastrées section HK n°251, 253, 255, 258, 260 et 262, pour une contenance de 25 748 m<sup>2</sup>, situées rue du docteur Bouissières.

**AUTORISE**

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération jusqu'à son complet achèvement et à signer les actes authentiques correspondants.

**DIT QUE**

les frais afférents à cette opération seront à la charge du centre hospitalier d'Albi qui remboursera notamment à la Ville les frais de diagnostics immobiliers.

**PRÉCISE QUE**

les crédits sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours, section fonctionnement, chapitre 011 820 - article 6288.

**Nombre de votants : 40**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

URBANISME

**44 / 122 - Rue de Lévizac – régularisation foncière avec monsieur Christian Jean**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Philippe BONNECARRERE, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU

URBANISME

**44 / 122 - Rue de Lévizac – régularisation foncière avec monsieur Christian Jean**

référence(s) :

Commission environnement – mobilité du 13 juin 2018

**Service pilote : Action foncière**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Domaine Public

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

**Bruno LAILHEUGUE, rapporteur**

Afin de régulariser une situation de fait, la Ville envisage d'acquérir à monsieur Christian Jean des parcelles sises rue de Lévizac et cadastrées section BE n°389, 390 et 391 pour une contenance totale de 38 m<sup>2</sup>.

Ces parcelles seront classées dans le domaine public communal.

Monsieur Christian Jean accepte de rétrocéder l'emprise concernée d'une contenance totale de 38 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique,.

Les frais notariés liés à cette opération seront à la charge de la commune.

Il est proposé d'approuver cette acquisition aux conditions ci-dessus, de classer les parcelles acquises dans le domaine public communal, d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et de signer notamment l'acte authentique.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le courrier en date du 23 mars 2018,

VU l'extrait du plan cadastral,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DELIBERE,

**APPROUVE**

l'acquisition, à l'euro symbolique, des parcelles appartenant à monsieur Christian Jean cadastrées section BE 389, 390 et 391 d'une contenance totale de 38 m<sup>2</sup> et sises rue de Lévizac.

**DECIDE QUE**

ces parcelles seront classées dans le domaine public communal.

**AUTORISE**

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération jusqu'à son complet achèvement et à signer notamment l'acte authentique.

**PRECISE QUE**

les frais notariés seront à la charge de la commune.

**DIT QUE**

les crédits sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours, section investissement, chapitre 21 822 article 2111.

**Nombre de votants : 40**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

URBANISME

**45 / 123 - Rue Blaise Pascal – transfert de propriété et classement dans le domaine public communal de la voie et des espaces communs du lotissement « le Domaine des Fourches »**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Philippe BONNECARRERE, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU

**45 / 123 - Rue Blaise Pascal – transfert de propriété et classement dans le domaine public communal de la voie et des espaces communs du lotissement « le Domaine des Fourches »**

référence(s) :

Commission environnement – mobilité du 13 juin 2018

**Service pilote : Action foncière**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Patrimoine végétal

Domaine Public

Service de l'Eau

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

**Bruno LAILHEUGUE, rapporteur**

L'association syndicale libre du lotissement « le domaine des Fourches » s'est rapprochée de la Ville d'Albi pour demander la rétrocession de la voirie et des espaces communs de ce lotissement et leur classement dans le domaine public communal.

Il s'agit des parcelles cadastrales, sises rue Blaise Pascal, telles que reportées ci-dessous :

| <b>Références cadastrales</b> | <b>Superficie</b>    | <b>Affectation</b> |
|-------------------------------|----------------------|--------------------|
| IK n°359                      | 395 m <sup>2</sup>   | Espaces verts      |
| IK n°360                      | 228 m <sup>2</sup>   | Espaces verts      |
| IK n°380                      | 2 305 m <sup>2</sup> | Voirie             |
| IK n°381                      | 964 m <sup>2</sup>   | Espaces verts      |
| Total                         | 3 892 m <sup>2</sup> |                    |

Les services gestionnaires des réseaux de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, compétente en matière d'assainissement, d'éclairage public, de voirie, de technologie de l'information et de la communication, et les services de la Ville (eau potable, espaces verts) ont donné un avis favorable à ce classement.

En application de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, *«le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal. Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie».*

Une enquête publique préalable ne sera pas nécessaire en l'espèce, la présente opération n'ayant pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par la voie.

Le transfert de propriété aurait lieu à l'euro symbolique et il serait formalisé par acte authentique.

L'ensemble des frais afférents à cette opération serait à la charge de l'association syndicale libre du lotissement « le domaine des Fourches ».

Il est proposé d'approuver l'acquisition des parcelles susvisées aux conditions énoncées ci-dessus, de procéder à leur classement dans le domaine public communal, d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et notamment à signer les actes authentiques.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la voirie routière,

VU le permis d'aménager n°81 004 09x1002 délivré par le maire d'Albi en date du 23 juin 2009,

VU la demande du lotisseur et des riverains,

VU le plan cadastral,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**APPROUVE**

- l'acquisition, à l'euro symbolique, des parcelles cadastrales appartenant l'association syndicale libre du lotissement « le domaine des Fourches »,sises rue Blaise Pascal, telles que reportées ci-dessous :

| <b>Références cadastrales</b> | <b>Superficie</b>    | <b>Affectation</b> |
|-------------------------------|----------------------|--------------------|
| IK n°359                      | 395 m <sup>2</sup>   | Espaces verts      |
| IK n°360                      | 228 m <sup>2</sup>   | Espaces verts      |
| IK n°380                      | 2 305 m <sup>2</sup> | Voirie             |
| IK n°381                      | 964 m <sup>2</sup>   | Espaces verts      |
| Total                         | 3 892 m <sup>2</sup> |                    |

- leur classement dans le domaine public communal.

**AUTORISE**

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération jusqu'à son complet achèvement et à signer notamment les actes authentiques correspondants.



**DIT QUE**

l'ensemble des frais afférents à ce dossier sera à la charge de l'association syndicale libre du lotissement « le domaine des Fourches ».

**Nombre de votants : 40**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

URBANISME

**46 / 124 - Secteur la Renaudié / Mazars – constitution d'une servitude d'interdiction d'activités commerciales**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Philippe BONNECARRERE, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU

**46 / 124 - Secteur la Renaudié / Mazars – constitution d'une servitude d'interdiction d'activités commerciales**

référence(s) :

Commission environnement – mobilité du mercredi 13 juin 2018

**Service pilote : Action foncière**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

**Bruno LAILHEUGUE, rapporteur**

Dans le cadre de l'aménagement global du secteur de Mazars, et de la poursuite de la voie de desserte interne vers le rond-point de l'Europe, il est nécessaire d'intégrer une emprise foncière sur laquelle le Groupe Casino est titulaire d'une promesse de bail emphytéotique.

Le Groupe Casino a donné son accord pour renoncer à cette promesse de bail moyennant la constitution d'une servitude d'interdiction d'activités commerciales sur les terrains propriétés de la Ville d'Albi.

Il est rappelé que, lors de l'acquisition des dernières parcelles en juin 2016, la Ville s'est engagée à ne pas poursuivre le développement commercial sur ce secteur et à les affecter en réserves foncières pour équipements publics ou d'intérêt collectif.

Cette orientation est déjà concrétisée par l'implantation du projet de restauration collective sur ce site.

Le PLUi en cours d'élaboration intègre cette évolution réglementaire.

Aussi, afin de poursuivre l'aménagement du secteur de Mazars, il est proposé que la commune d'Albi concède à la société « l'immobilière groupe Casino », une servitude réelle et temporaire d'interdiction d'exercer ou de laisser exercer pendant une durée de vingt années, sur les parcelles communales cadastrées section HM n°23, 139, 143 et 166, toute activité :

- de vente de commerces alimentaires de détail,
- de points permanents de retrait par la clientèle d'achats alimentaires au détail commandés par voie télématique (« drive » alimentaire),
- ou de commerces alimentaires discount.

Il est précisé que, par dérogation à cette servitude, la Ville pourra exploiter ou faire exploiter un ou deux commerces alimentaires de détail à la condition que la surface de vente cumulée des deux commerces n'excède pas 300 m<sup>2</sup>.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le plan local d'urbanisme (PLU) d'Albi,

VU l'accord de la Société « l'immobilière groupe Casino »,

VU le plan cadastral,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**APPROUVE**

la constitution d'une servitude réelle et temporaire, concédée à la société « l'immobilière groupe Casino », d'interdiction d'exercer ou de laisser exercer pendant une durée de vingt années, sur les parcelles communales cadastrées section HM n°23, 139, 143 et 166, toute activité :

- de vente de commerces alimentaires de détail,
- de points permanents de retrait par la clientèle d'achats alimentaires au détail commandés par voie télématique (« drive » alimentaire),
- ou de commerces alimentaires discount.

Il est précisé que, par dérogation à cette servitude, la Ville pourra exploiter ou faire exploiter un ou deux commerces alimentaires de détail à la condition que la surface de vente cumulée des deux commerces n'excède pas 300 m<sup>2</sup>.

**AUTORISE**

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération jusqu'à son complet achèvement et à signer les actes authentiques correspondants.

**DIT QUE**

les frais afférents à cette opération seront supportés par la société « l'immobilière groupe Casino ».

**Nombre de votants : 40**

**Abstentions : 4 (Pascal Pragnère de la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes" et le groupe "Rassemblement National Albi Bleu Marine")**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

URBANISME

**47 / 125 - Bilan des cessions et des acquisitions 2017**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Philippe BONNECARRERE, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU

URBANISME

**47 / 125 - Bilan des cessions et des acquisitions 2017**

référence(s) :

Commission environnement – mobilité du 13 juin 2018

**Service pilote : Action foncière**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Domaine privé

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

**Bruno LAILHEUGUE, rapporteur**

Le bilan des acquisitions et des cessions est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant et est annexé au compte administratif. Il porte sur l'ensemble des opérations immobilières réalisées sur le territoire de la commune d'Albi en 2017 ; ce bilan demeurera annexé au compte administratif 2017.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le bilan des acquisitions et des cessions de la commune d'Albi, au titre de l'année 2017,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**APPROUVE**

le bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées en 2017.

**DIT QUE**

ce bilan demeurera annexé au compte administratif.

**Nombre de votants : 40**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

TOURISME

**48 / 126 - Programme d'animation du cœur historique d'Albi - subvention à l'association Cœur de Cité Animation du Vieil Alby - année 2018.**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Philippe BONNECARRERE, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU

**48 / 126 - Programme d'animation du cœur historique d'Albi - subvention à l'association Cœur de Cité Animation du Vieil Alby - année 2018.**

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 13 juin 2018

**Service pilote : Tourisme**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

**Michel FRANQUES, rapporteur**

Albi constitue l'un des sites patrimoniaux, culturels et touristiques, emblématiques de la région Occitanie. Le classement de la Cité épiscopale sur la liste du patrimoine de l'humanité en 2010 a confirmé cette spécificité. En outre une notoriété accrue et une plus grande fréquentation touristique enregistrée à la suite de ce classement ont eu de conséquences positives sur l'activité touristique, culturelle, commerciale et économique d'Albi.

Dans le domaine du tourisme en particulier, la démarche qualitative de la Ville se traduit notamment par la volonté d'améliorer l'accueil des touristes et de renforcer l'image d'une ville culturelle, attractive et vivante et ouverte sur le monde.

L'association Cœur de Cité Animation du Vieil Alby participe pleinement de cette démarche. En effet, depuis sa création en 2007 et afin de promouvoir l'histoire et le patrimoine du cœur historique d'Albi, l'association Cœur de Cité Animation du Vieil Alby organise des conférences, des visites guidées, des ateliers, des rallyes historiques à travers les rues d'Albi et de nombreuses animations estivales gratuites et de plein air destinées à un large public et qui connaissent un véritable engouement. Ainsi depuis 2010, les animations organisées par l'association ont drainé près de 16 000 spectateurs.

En 2017, l'association a notamment organisé des concerts gratuits de chansons françaises, de jazz manouche, jazz new musette, blue jazz, piano, accordéon.

Face au succès remporté par ces initiatives complémentaires, aussi bien auprès du public albigeois qu'auprès des touristes, la ville d'Albi a décidé de répondre favorablement à la demande de l'association de pouvoir reconduire son programme d'animation du cœur historique pour l'année 2018 et notamment en lien avec les animations commerciales du cœur de ville.

Pour le premier semestre 2018, l'association a organisé, à Pâques, une animation gourmande en partenariat avec les commerçants du quartier en distribuant des oeufs en chocolat aux badauds. L'association a également animé les rues du cœur de ville pour la Fête des mères et des Pères. Pour ces deux animations, des poèmes ont été affichés sur les vitrines des boutiques, des fleurs et cadeaux ont été offertes aux parents.

Pour le second semestre 2018, Cœur de Cité fêtera l'arrivée de l'été en musique avec notamment une déambulation musicale ainsi qu'un apéritif-concert offert aux Albigeois et touristes.

La rentrée sera elle aussi fêtée avec une animation musicale et des décorations festives dans les rues.

Fin Octobre, le quartier prendra les couleurs d'Halloween alors que pour Noël, l'association prévoit une



décoration de rue originale imaginée en collaboration avec les commerçants.

Afin de l'aider à supporter les charges de fonctionnement liées à ce programme, la ville d'Albi a décidé d'attribuer une subvention de 2 000 euros à l'association Cœur de Cité Animation du Vieil Alby dont l'action participe activement à l'animation et au développement touristique de notre cité.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au B.P. 2018, chapitre 65, rubrique 95, article 6574,

Considérant l'intérêt de l'action de l'association Cœur de Cité Animation du Vieil Alby, il est proposé d'approuver l'attribution de cette subvention de 2 000 euros pour l'aider à mener à bien son programme d'animation du cœur historique d'Albi pour l'année 2018.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

### **AUTORISE**

l'attribution à l'association Cœur de Cité Animation du Vieil Alby d'une subvention complémentaire d'un montant de 2 000 euros pour son programme d'animation du cœur historique d'Albi pour l'année 2018.

### **APPROUVE**

le versement d'une subvention de 2 000 euros à l'association Cœur de Cité Animation du Vieil Alby pour son programme d'animation du cœur historique d'Albi pour l'année 2018.

### **PRECISE QUE**

les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Général de la ville d'Albi, chapitre 65, rubrique 95, article 6574.

**Nombre de votants : 40**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

SPORTS

**49 / 127 - Tennis Club Albigeois : Soutien financier pour la création et le fonctionnement d'un centre d'entraînement**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Philippe BONNECARRERE, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU

## SPORTS

### **49 / 127 - Tennis Club Albigeois : Soutien financier pour la création et le fonctionnement d'un centre d'entraînement**

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 12 juin 2018

**Service pilote : Direction des sports**

Autres services concernés :

Directions des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

**Michel FRANQUES, rapporteur**

Avec 10 courts de tennis dont 3 courts couverts, les installations du Tennis Club Albigeois permettent d'envisager la mise en place d'un centre d'entraînement pour les jeunes joueurs.

A ce jour, 13 enfants, filles et garçons confondus, âgés entre 10 et 17 ans, sont impliqués dans ce nouveau projet mis en place depuis septembre dernier.

Ils s'entraîneront à terme jusqu'à 7h30 par semaine.

Outre le travail sur le volet sportif, un suivi médical en accord avec le centre médico-sportif du Val de Caussels va être proposé avec une sophrologue, une préparatrice mentale, des kinésithérapeutes, un médecin du sport et un ostéopathe.

Le TCA a donc demandé un soutien financier pour le suivi en compétition, mais aussi les stages, le suivi médical et le coût des intervenants extérieurs.

3 jeunes joueurs ont déjà obtenu des résultats prometteurs :

Zélie BRETIN et Timéo BRETIN ont été retenus sur des stages nationaux.

Mathis DE ABREU a réalisé les pré-qualifications du tournoi international de Saint Cyprien.

Il est donc proposé d'encourager le club dans son approche éducative centrée sur la formation des jeunes joueurs en lui octroyant, une aide de 3 500 €.

Il faut souligner que cette aide financière pour soutenir la mise en œuvre de ce nouveau projet ne sera pas reconduite chaque année.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention de financement approuvée le 18 décembre 2017,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

## **APPROUVE**

les termes de l'avenant n°1 à la convention de financement du 18 décembre 2017.

**AUTORISE**

le maire à signer l'avenant n°1 à la convention.

**DÉCIDE**

d'attribuer une subvention de 3 500€ au Tennis Club Albigeois pour la création et le fonctionnement d'un centre d'entraînement.

**DIT QUE**

les crédits seront prélevés sur le budget 2018, sur le chapitre 65, fonction 40, article 6574.

**Nombre de votants : 40**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

SPORTS

**50 / 128 - Aéro-Club d'Albi - Albi Poker 81 - ASPTT OMNISPORTS Section Tennis de Table - Bowling Club Albi - Rugby Fauteuil Tarn Nord Tigre - Street Ladies- ASPTT OMNISPORTS Section Football - Albi Basket 81 - Aides Financières pour organiser des manifestations sportives**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Philippe BONNECARRERE, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU

## SPORTS

**50 / 128 - Aéro-Club d'Albi - Albi Poker 81 - ASPTT OMNISPORTS Section Tennis de Table - Bowling Club Albi - Rugby Fauteuil Tarn Nord Tigre - Street Ladies- ASPTT OMNISPORTS Section Football - Albi Basket 81 - Aides Financières pour organiser des manifestations sportives**

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 12 juin 2018

**Service pilote : Direction des sports**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

**Michel FRANQUES, rapporteur**

**Aéro-club d'Albi :**

La ville d'Albi accueillera du 26 au 28 juillet le Hop/Tour de France Aérien des jeunes pilotes, manifestation organisée par la Fédération Française d'Aéronautique en lien avec l'Aéro-club d'Albi.

45 jeunes pilotes, filles et garçons de 18 à 25 ans, encadrés par 40 commissaires effectueront diverses épreuves de maniabilité, de navigation sur la plate-forme d'Albi.

Ce sont au total une soixantaine d'avions qui seront présents.

Une journée « portes ouvertes » destinée au grand public sera organisée le vendredi 27 juillet de 9h30 à 17h00, sur l'aérodrome.

Diverses activités seront proposées aux visiteurs au sein du « Village de l'Air » :

- «Amphi-cabine» : visite guidée des cockpits par un pilote, (avions des concurrents et de l'Aéroclub d'Albi ),
- Visite au sol d'avions de collection avec leur équipage,
- Simulateurs de vol (avion de ligne, monomoteurs),
- Pour les enfants : Atelier d'avions en papiers et concours de lancer,
- Visite des installations (dont l'atelier des constructeurs amateurs d'avions),
- Stand de la FFA (Fédération Française Aéronautique),
- Stands de l'Armée (de l'Air, de l'ALAT, de la Marine...),
- Stands des aéroclubs du département du Tarn et des activités associées (ALBI : parachutisme et montgolfières / CASTRES : hélicoptère et autogyre / GAILLAC : voltige aérienne / GRAULHET : vol à voile),
- Informations sur l'orientation scolaire vers les métiers de l'Aérien.

Arrivée de Pau le jeudi 26 juillet en milieu de journée, la caravane du Tour de France aérien s'envolera pour sa dernière étape le samedi 28 juillet 2018 au matin vers Aurillac.

Ces deux journées et demi d'étape albigeoise seront un indéniable outil d'animation et de promotion au retentissement aussi bien local que national.

Le budget d'une telle étape est compris entre 25 000 et 35 000€. Afin d'aider l'association à organiser cet événement, il est proposé de lui accorder une aide financière de 10 000 €.

### **Albi Poker 81 :**

L'Association Albi Poker 81 organise, les 8 et 9 septembre 2018 à Pratgrausals, le 6<sup>ème</sup> Tournoi de Poker gratuit, qui accueille plus de 300 joueurs venus de toute la France.

Le budget de la manifestation s'élève à 4 000€.

Afin d'aider l'association Albi Poker 81 à organiser cet événement avec un maximum d'animations et afin de faire venir le plus grand nombre de joueurs dans un esprit convivial et sans enjeux financiers, il est proposé de lui attribuer une aide financière de 1 000€.

### **ASPTT Omnisports, section Tennis de Table :**

La section Tennis de Table de l'ASPTT accueille, le samedi 8 septembre sur la place du Vigan, une étape du Ping Tour 2018.

Le Ping Tour est une tournée événementielle de la FFTT mise en place depuis 2013, qui se déroule dans 9 villes étapes, entre les mois de mai et octobre 2018.

Les objectifs du « Ping Tour » sont multiples :

- Promouvoir les différentes pratiques du Tennis de Table et des clubs
- Fédérer des équipes de bénévoles, les clubs et les licenciés
- Attirer de nouveaux partenaires privés
- Se rapprocher des collectivités territoriales en proposant une manifestation gratuite et libre d'accès pour le public
- Recenser les participants via la licence événementielle

Ce rendez vous annuel doit être l'occasion d'assurer une visibilité remarquable auprès du public, des collectivités, et des partenaires.

Pour aider l'ASPTT Tennis de Table à organiser cette manifestation d'envergure et participer aux frais d'organisation, il est proposé d'accorder une aide financière de 1 500€ à l'ASPTT Omnisports pour sa section Tennis de Table.

### **ASPTT Omnisports, section Football :**

L'association ASPTT Football organisera sur 3 jours mi août, un tournoi international intitulé «Summer Tour» qui regroupera 4 équipes sur les installations du stade RIGAUD :

- 3 équipes françaises qui évoluaient en D1 ou D2 cette saison dont l'ASPTT Albi  
Sous réserve de confirmation, les équipes de Rodez, Montpellier et Toulouse sont invitées.
- 1 équipe espagnole : Le FC BARCELONE

Pour organiser ce tournoi, l'ASPTT Football va engager diverses dépenses, comme les frais de transport aller et retour, les frais d'hébergement des équipes et les indemnités aux arbitres.

Le budget prévisionnel de l'événement s'élève à plus de 25 000€.

Afin d'accompagner l'ASPTT Football et lui permettre de couvrir les frais inhérents à l'organisation de cet événement, il est proposé d'accorder une aide financière de 20 000€ qui sera versée à la section Football de l'ASPTT Omnisports.

### **Bowling Club Albi :**

Le Bowling Club Albigeois, créé en fin d'année 2005, se développe en participant à des compétitions nationales et en organisant également chaque année un grand tournoi national.

Pour sa 7<sup>e</sup> édition, le tournoi de l'Albigeois organisé du 10 au 13 mai, a réuni 56 doublettes mixtes venues de la France entière, soit 112 participants au total.

Au niveau des résultats sportifs, les équipes garçons et filles qui évoluaient cette année en Nationale 3 ont obtenu de très bons résultats :

L'équipe masculine accède en Nationale 2, puisqu'elle termine 1<sup>ère</sup> de Nationale 3.

L'équipe féminine termine sur le podium, à la 3<sup>e</sup> place de Nationale 3.

Sur le plan sportif, il faut souligner cette année les déplacements des différentes équipes dans toute la France comme à LIMOGES, CHAURAY, TRELISSAC, BERGERAC ou encore AIX LES BAINS.

Afin d'aider le Bowling Club Albigeois dans l'organisation de son tournoi national et dans la prise en charge des différents frais de déplacements des équipes masculines et féminines, il est proposé de lui accorder une aide financière de 900€.

### **Rugby Fauteuil Tarn Nord Tigre :**

L'association Rugby Fauteuil Tarn Nord Tigre a organisé le samedi 28 Avril à partir de 14h30 et le dimanche 29 Avril à partir de 15h au gymnase de Champollion le challenge de l'avenir.

Suite à l'organisation du 1/4 de finale lors de la Coupe du Monde de Rugby à XIII Fauteuil en juillet 2017 au COSEC, la fédération a de nouveau sollicité le club local pour l'organisation de cette manifestation.

Afin d'accompagner l'association Rugby Fauteuil Tarn Nord Tigre et lui permettre de couvrir les frais inhérents à l'organisation de cet événement, il est proposé d'accorder une aide financière de 700€.

### **Street Ladies :**

Le club des majorettes d'Albi, les Street Ladies ont participé au championnat de France les 19, 20 et 21 Mai à Pechbonnieu et Saint Loup Cammas.

Pour cette association, ce déplacement constitue une charge élevée car le budget prévisionnel de la manifestation s'élève à plus de 5 000€.

Pour pouvoir organiser ce déplacement, le club prend à sa charge une grande partie des dépenses avec les frais de repas, les frais d'hébergement et le transport.

Compte tenu du rôle social de l'association dans la vie locale, il est proposé d'accompagner les Street Ladies en prenant en charge une partie du coût du déplacement et en leur octroyant une aide financière de 1 500€.



## **Albi Basket 81 :**

L'association Albi Basket 81 a organisé le 20 mai la fête nationale du mini basket à Champollion. Cette manifestation était destinée aux enfants de moins de 11 ans.  
Les matchs se jouaient à 3 ou 4 joueurs et la fréquentation a été de 400 enfants au total sur la journée.

L'Association Albi Basket 81 a également accueilli les 02 et 03 juin, au COSEC, les 1/4 et 1/2 finales du championnat senior d'Occitanie.

A l'occasion de cet événement, le club a mis en place sur la journée du samedi, différents tournois de 3 contre 3 :

Tournoi loisirs-entreprise, tournoi de qualification à l'open régional et finales départementales de 3 x 3. Sur les 1/4 et 1/2 finales du championnat senior d'Occitanie, 500 personnes se sont déplacées au total.

Une centaine de personnes se sont déplacées sur les tournois 3 x 3.

Ces tournois 3 x 3 sur le week-end du 02 et 03 juin sont non seulement l'aboutissement des actions menées tout au long de la saison les dimanches soirs au gymnase Jean Jaurès, mais finalisent également les différentes interventions proposées dans l'année dans les quartiers Rayssac, Lapanouse et Cantepau.

Le budget global de l'ensemble de ces événements s'est élevé à 5 000€ en raison notamment des frais logistiques.

Afin d'aider l'association Albi Basket 81 à organiser l'ensemble de ces tournois, il est proposé de lui attribuer une aide financière de 3 000€.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

### **DÉCIDE**

d'attribuer une subvention de 10 000€ à l'association Aéro-club d'Albi selon les modalités suivantes :

- Acompte de 8 000€ avant la fin du mois de juillet
- Solde de 2 000€ après la manifestation sur présentation du budget réalisé

### **DÉCIDE**

d'attribuer une subvention de 1 000€ à l'association Albi Poker 81 selon les modalités suivantes :

- Acompte de 800€ avant la fin du mois de juillet
- Solde de 200€ après la manifestation sur présentation du budget réalisé

### **DÉCIDE**

d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'association ASPTT Omnisports, section tennis de table selon les modalités suivantes :

- Acompte de 1 000€ avant la fin du mois de juillet
- Solde de 500€ après la manifestation sur présentation du budget réalisé.

### **DÉCIDE**

d'attribuer une subvention de 20 000€ à la section Football de l'ASPTT Omnisports.

**APPROUVE**

les termes de l'avenant n°3 à la convention pour l'attribution de la subvention 2017-2018 à l'ASPTT Omnisports.

**AUTORISE**

le maire à signer l'avenant n°3 à la convention pour l'attribution de la subvention 2017-2018 à l'ASPTT Omnisports.

**DÉCIDE**

d'attribuer une subvention de 900€ à l'association Bowling Club Albi.

**DÉCIDE**

d'attribuer une subvention de 700€ à l'association Rugby Fauteuil Tarn Nord Tigre.

**DÉCIDE**

d'attribuer une subvention de 1 500€ à l'association Street Ladies selon les modalités suivantes :

- Acompte de 1 000€ avant la fin du mois de juillet
- Solde de 500€ après la manifestation sur présentation du budget réalisé.

**DÉCIDE**

d'attribuer une subvention de 3 000€ à l'association Albi Basket 81.

**APPROUVE**

les termes de l'avenant n°1 à la convention pour l'attribution de la subvention 2018 à Albi Basket 81.

**AUTORISE**

le maire à signer l'avenant n°1 à la convention pour l'attribution de la subvention 2018 à Albi Basket 81.

**DIT QUE**

pour l'ensemble des associations ci-dessus, les crédits sont inscrits au budget 2018, chapitre 65, fonction 40, article 6574.

**Nombre de votants : 40****☛Vote pour l'attribution des subventions à l'ASPTT Omnisports - section Tennis de Table et ASPTT Omnisports - section Football :**

**Contre : 3 (le groupe "Rassemblement National Albi Bleu Marine")**

**Pour : 37 (les groupes Majoritaire, "socialiste et citoyen", la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes", et Yann Fourtet)**

**☛Vote pour les autres subventions :**

**Pour : des groupes Majoritaire, « Socialiste et Citoyen », « Rassemblement National Albi Bleu Marine » la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes » et Yann Fourtet.**

**Question adoptée**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

SPORTS

**51 / 129 - Albi Judo Club : Versement d'une subvention d'équipement**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Daniel GAUDEFROY  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Philippe BONNECARRERE, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU

## SPORTS

### **51 / 129 - Albi Judo Club : Versement d'une subvention d'équipement**

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 12 juin 2018

#### **Service pilote : Direction des sports**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

#### **Michel FRANQUES, rapporteur**

Un nouveau club de judo appelé ALBI JUDO CLUB a été créé le 13 février 2018.

Suite à cette création, cette nouvelle association loue un local de 153 m<sup>2</sup> au 4 rue Paul Bermond.

Le coût annuel du loyer et des charges va dépasser la somme de 8 000€ chaque année.

Après autorisation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, le club fonctionne désormais avec des tatamis prêtés par un autre club et compte déjà une trentaine d'adhérents.

L'objectif est de monter en puissance et de stabiliser, à minima, 50 adhérents pour la rentrée de septembre.

Dans le cadre de cette création, la ville souhaite financer l'achat de tatamis pour soutenir ce nouveau club qui va devoir investir 10 000€ pour acheter de matériel.

Afin de soutenir cette association, il est proposé l'attribution d'une subvention d'équipement de 6 000€ .

Le versement de cette subvention ne sera effectué que sur présentation des factures justificatives.

Le montant de cette subvention devra être inférieur ou égal à 80 % de la facture globale d'achat du matériel.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

#### **DÉCIDE**

d'attribuer une subvention d'équipement de 6 000€ à l'association Albi Judo Club sur présentation de la facture d'achat des tatamis.

**DIT QUE**

les dépenses d'équipement seront imputées au chapitre 204, article 2042 du budget 2018.

**Nombre de votants : 40**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

SPORTS

**52 / 130 - Union Sportive Albigeoise : Soutien financier pour encourager le travail engagé et les résultats des équipes jeunes**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Daniel GAUDEFROY  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Philippe BONNECARRERE, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU

## SPORTS

### **52 / 130 - Union Sportive Albigeoise : Soutien financier pour encourager le travail engagé et les résultats des équipes jeunes**

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures 12 juin 2018

**Service pilote : Direction des sports**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

**Michel FRANQUES, rapporteur**

Depuis plusieurs années, l'Union Sportive Albigeoise, club emblématique de notre ville créé en 1911, joue un rôle sportif et social important auprès de la jeunesse grâce notamment à un encadrement de qualité.

Afin de renforcer le travail pédagogique en direction de ce public, l'association accomplit un important travail de formation de l'ensemble des encadrants.

Il convient, en effet, de rappeler que l'effectif de l'US Albi est composé à plus de 80% de jeunes, soit un peu plus de 350 licenciés de la catégorie U7 (moins de 7 ans) à U19 (moins de 19 ans).

Les équipes jeunes des catégories U7 à U13 (moins de 13 ans) jouent au niveau départemental.

Les équipes jeunes des catégories U14 (moins de 11 ans) à U19 (moins de 19 ans) évoluent au plus haut niveau régional.

Au niveau des résultats, l'équipe U17 a terminé 2<sup>e</sup> cette saison, aux portes du niveau national.

L'équipe U15 Elite a terminé à la 4<sup>e</sup> place, soit le meilleur résultat dans le championnat Elite depuis sa création.

L'équipe U7/U8 a été invité à un grand tournoi international à LUYNES fin mai.

Ces résultats démontrent la pertinence de l'action du club dont l'objectif principal demeure l'insertion des jeunes par le sport.

Il est donc proposé d'encourager le club dans son action auprès des jeunes en lui octroyant, au titre de cet accompagnement éducatif, une aide globale de 20 000 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avenant n°2 approuvé le 18 décembre 2017,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**APPROUVE**

les termes de l'avenant n°3 à la convention du 24 décembre 2015.

**AUTORISE**

le maire à signer l'avenant n°3 à la convention du 24 décembre 2015.

**DÉCIDE**

d'attribuer une subvention de 20 000€ à l'Union Sportive Albigeoise pour encourager le club et les résultats des équipes jeunes.

**DIT QUE**

les crédits seront prélevés sur le budget 2018, sur le chapitre 65, fonction 40, article 6574.

**Nombre de votants : 40**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services



CULTURE

**53 / 131 - Musée Toulouse-Lautrec : versement d'une subvention d'équilibre au titre de l'année 2018**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Daniel GAUDEFROY  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Philippe BONNECARRERE, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU

## CULTURE

### **53 / 131 - Musée Toulouse-Lautrec : versement d'une subvention d'équilibre au titre de l'année 2018**

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 12 juin 2018

#### **Service pilote : Culture**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

#### **Naïma MARENGO, rapporteur**

Le musée Toulouse-Lautrec installé dans le palais de la Berbie, au cœur de la Cité épiscopale, est un élément majeur du patrimoine de la ville et donc, de son attractivité. Les travaux de restructuration achevés en 2012, ont permis de le positionner parmi les grands musées de France.

En bénéficiant d'une nouvelle muséographie et d'espaces entièrement revisités, le musée « réinventé » offre un cadre exceptionnel permettant d'exposer davantage d'œuvres du peintre Albigeois Toulouse-Lautrec tout en s'ouvrant à d'autres artistes.

Le musée Toulouse-Lautrec programme ainsi chaque année diverses expositions temporaires d'envergure comme celle des photographies de Jean-Marie Périer (30 septembre 2017 au 14 janvier 2018) ou celle de Carolyn Carlson (23 mars au 31 mai 2018). Il se doit aussi d'anticiper les frais des expositions à venir en 2019 et 2020 comme « *Japonismes 2018* », *Yu Ichi Inoue (1916-1985), la calligraphie libérée*, organisée dans le cadre du 160<sup>e</sup> anniversaire des relations diplomatiques entre la France et le Japon (du 29 septembre au 17 décembre 2018) ou l'exposition sur Alberto Giacometti prévue du 15 mars au 30 juin 2019.

En dépit de la qualité des œuvres présentées et de la notoriété du musée, le musée accuse aujourd'hui une baisse de la fréquentation (de l'ordre de-3 % entre 2015 et 2017) et les expositions financées sur les fonds propres du musée, ne s'équilibrent pas.

Aussi, le budget établi par le musée pour l'année 2018 prévoit le principe de versement d'une subvention d'équilibre de la ville d'un montant de 314 935 €.

Considérant que le musée Toulouse-Lautrec est un acteur culturel majeur, que les expositions d'envergure qu'il programme contribuent à alimenter une offre culturelle de qualité, tout en renforçant la notoriété de l'établissement et par là celle du territoire,

Considérant enfin la nécessité d'équilibre budgétaire pour le bon fonctionnement de l'établissement,

Il est proposé d'une part d'approuver l'attribution de cette subvention, et d'autre part d'autoriser le maire à signer l'avenant n°1 à la convention financière 2018 entre la ville d'Albi et le musée Toulouse-Lautrec.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le projet d'avenant à la convention financière 2018 ci-après annexé,

ENTENDU le présent exposé,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE**

le versement d'une subvention d'équilibre au musée Toulouse-Lautrec pour l'année 2018, d'un montant de 314 935 €.

**DIT QUE**

les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65, fonction 322, article 65737 du budget de l'exercice 2018.

**APPROUVE**

le projet d'avenant n°1 ci-après annexé.

**AUTORISE**

le maire à signer l'avenant n°1 à la convention financière 2018 entre la ville d'Albi et le musée Toulouse-Lautrec.

**Nombre de votants : 40**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

CULTURE

**54 / 132 - Act'al : attribution d'une subvention en soutien à l'organisation du projet "Rencontres improvisées Danse-Musique-Vidéo"**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENKO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENKO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Daniel GAUDEFROY  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENKO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Philippe BONNECARRERE, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE

## CULTURE

### **54 / 132 - Act'al : attribution d'une subvention en soutien à l'organisation du projet "Rencontres improvisées Danse-Musique-Vidéo"**

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 12 juin 2018

#### **Service pilote : Culture**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

#### **Naïma MARENGO, rapporteur**

L'Association Culturelle de Tendance Alternative (ACT'AL) est un acteur culturel important dans le domaine contemporain et joue un rôle dans la production, la création, la diffusion de spectacles et la formation théâtrale. La cinquantaine d'actions menées dans le cadre de la saison 2016-2017 a accueilli 2763 personnes.

Dans le cadre de la troisième saison des rencontres improvisées (2017-2018), l'association ACT'AL propose d'ajouter à ce projet une autre expression artistique en incluant la vidéo. Ces scènes de vie capturées dans des lieux emblématiques de la ville d'Albi servent de lien entre les spectacles. En amont de ces spectacles, des ateliers de pratique de danse improvisée créent le lien entre la pratique et la position du spectateur.

Afin d'assurer la continuité de ce projet mené par l'association ACT'AL, il est proposé d'approuver le versement d'une subvention de 2 000 € (deux mille euros) ; en contrepartie de cette subvention l'Association Culturelle de Tendance Alternative est tenue de faire figurer la participation de la ville dans ses supports de communication.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

#### **CONSIDÉRANT**

que l'association l'Association Culturelle de Tendance Alternative (ACT'AL) a pour vocation de présenter au public diverses pratiques de la création contemporaine et d'offrir aux danseurs, musiciens, comédiens et plasticiens un espace d'expression et d'échanges.

#### **APPROUVE**

l'attribution d'une subvention de 2 000 € (deux mille euros) à l'association ACT'AL pour soutenir l'association dans son projet et l'aider ainsi à mener à bien les différentes actions prévues.

**PRÉCISE QUE**

les crédits seront prélevés au chapitre 65 – article 6574 - fonction 311 du budget culture de l'exercice en cours et que le versement de ladite subvention sera réalisé en deux temps : 80 % suite au vote en Conseil municipal, les 20 % restant sous réserve de présentation du budget réalisé attestant de la mise en place du projet conformément au prévisionnel.

- l'Association Culturelle de Tendance Alternative (ACT'AL) sera tenue d'apposer en retour le logo de la ville d'Albi et de faire mention de l'aide de la ville sur l'ensemble des supports de communication relatifs à ce projet.

**Nombre de votants : 39**

**Abstentions : 3 (le groupe "Rassemblement National Albi Bleu Marine")**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

CULTURE

**55 / 133 - Association Albi Tango Amigo : attribution d'une subvention pour l'organisation du festival Artetango 2018**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Daniel GAUDEFROY  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Philippe BONNECARRERE, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE

## CULTURE

### **55 / 133 - Association Albi Tango Amigo : attribution d'une subvention pour l'organisation du festival Artetango 2018**

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 12 juin 2018

#### **Service pilote : Culture**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

#### **Naïma MARENGO, rapporteur**

L'association Albi Tango Amigo promeut depuis plus de 10 ans le tango argentin dans le Tarn et plus particulièrement à Albi où elle propose toute l'année cours, stages, bals et concerts autour du tango.

Le festival ArteTango est chaque année le point d'orgue de cette saison artistique et brasse un public régional et national autour de grands noms internationaux du tango argentin et de sa culture : danseurs, musiciens, djs, écrivains...

Du 27 octobre au 04 novembre 2018 aura lieu la 11ème édition du festival à Albi, dans la nouvelle salle de Pratgraussals.

Durant 10 jours, le programme est dense et invite le public à un partage du tango sous toutes ses formes :

- trois films
- une première scène (artistes locaux)
- deux bals publics sur la place du Vigan
- une peña folklore
- 25h de transmission / perfectionnement en danseurs
- trois concerts et 50h de bal

Le festival Arte Tango est aujourd'hui un événement important de promotion du tango argentin et de sa culture dans le grand ouest.

Considérant que cet événement contribue à la visibilité de la ville avec l'afflux de nombreux festivaliers venus de toute la région, sur une période de dix jours, et par les animations gratuites notamment sur la Place du Vigan, que le festival porte, il est proposé d'attribuer une subvention à l'association Albi Tango Amigo, en soutien à l'organisation de la onzième édition du festival Arte Tango, d'un montant de 8 600 € (huit mille six cent euros).

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,



### **CONSIDÉRANT**

la qualité et l'unicité du festival Arte Tango dans la région Occitanie et le large public qu'il apporte à la ville d'Albi durant dix jours,  
et considérant l'emprise importante du festival dans la ville et l'image positive qu'il promeut,

### **APPROUVE**

l'attribution d'une subvention de 8 600 € (huit mille six cent euros) à l'association Albi Tango Amigo pour l'organisation du festival Arte Tango du 27 octobre au 04 novembre 2018.

### **PRÉCISE QUE**

les crédits seront prélevés au chapitre 65 – article 6574 - fonction 311 du budget culture de l'exercice en cours et que le versement de ladite subvention sera réalisé en deux temps : 80 % suite au vote en Conseil municipal, les 20 % restant sous réserve de présentation du budget réalisé attestant de la mise en place du projet conformément au prévisionnel.

- l'Association Albi Tango Amigo sera tenue d'apposer en retour le logo de la ville d'Albi et de faire mention de l'aide de la ville sur l'ensemble des supports de communication relatifs à ce projet.

**Nombre de votants : 39**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

CULTURE

**56 / 134 - Centre national de création musicale GMEA d'Albi-Tarn : attribution d'une subvention de projet pour l'organisation du festival riverrun - Avenant n°2 à la convention financière au titre de l'année 2018**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Daniel GAUDEFROY  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Philippe BONNECARRERE, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE

## CULTURE

### **56 / 134 - Centre national de création musicale GMEA d'Albi-Tarn : attribution d'une subvention de projet pour l'organisation du festival riverrun - Avenant n°2 à la convention financière au titre de l'année 2018**

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 12 juin 2018

#### **Service pilote : Culture**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

#### **Naïma MARENGO, rapporteur**

Le conseil municipal dans sa séance du 18 décembre 2017 a approuvé la convention d'objectifs et de moyens par laquelle elle verse une subvention de fonctionnement de 30 000 € au centre national de création musicale GMEA d'Albi au titre de l'année 2018.

En complément de cette subvention, la ville d'Albi soutient les actions de médiation et de diffusion du GMEA selon les projets que ce Centre national de création musicale met en œuvre au cours de l'année, conformément au projet artistique élaboré par son directeur.

Il est ainsi proposé d'apporter un soutien aux actions mises en œuvre par le GMEA à Albi dans le cadre de l'organisation de son festival intitulé «*riverrun* » qui se tiendra du 27 septembre au 12 octobre 2018.

Le festival riverrun est le temps fort de la mission de diffusion du GMEA. Cette deuxième édition aura lieu du 27 septembre au 12 octobre 2018 dans différents lieux de la ville : Scène Nationale d'Albi, Théâtre des Lices, Athanor, Le Frigo, MJC, collégiale Saint-Salvi, lieu éphémère *Ici Même* porté par le Le Lait rue Croix-Verte.

L'ambition affichée du GMEA est de placer le festival aux côtés des grands festivals européens de la création musicale. Une programmation de qualité autour d'artistes de la recherche musicale actuelle soutient cette ambition : Catherine Lamb, Johnny Chang, le duo Kristof K Roll, Jean-Philippe Gross, Yannick Guédon, Alfredo Costa Monteiro, Ferran Fagès, Giuliano D'Angiolini, Sébastien Roux, Jean-Luc Guionnet, Wabla, l'ensemble Dedalus et le collectif Muzzix.

Considérant la qualité de ces propositions qui offrent au public des expériences sonores inédites et dans l'objectif d'inscrire le festival *riverrun* dans le paysage des grands festivals de musique électro acoustique européen, il est proposé d'apporter un soutien financier d'un montant de 6000 € et pour cela d'autoriser le maire à signer l'avenant n°2 de la convention d'objectifs et de moyens 2018 avec le GMEA.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 18 Décembre 17 approuvant la convention financière au titre de l'année 2018 et la délibération du 12 février approuvant son avenant n°1

VU le projet d'avenant n° 2 ci-après annexé,

**ENTENDU** le présent exposé,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**CONSIDÉRANT**

Considérant la qualité de ces propositions qui offrent au public des expériences sonores inédites et dans l'objectif d'inscrire le festival *riverrun* dans le paysage des grands festivals de musique électro acoustique européen,

**APPROUVE**

l'attribution d' une subvention de 6000 € au centre national de création musicale GMEA d'Albi en soutien à l'organisation de la deuxième édition du festival *riverrun*.

**PRÉCISE QUE**

les crédits seront prélevés au chapitre 65 – article 6574 - fonction 311 du budget culture de l'exercice en cours et que le versement de ladite subvention sera réalisé en deux temps : 80 % suite au vote en Conseil municipal, les 20 % restant sous réserve de présentation du budget réalisé attestant de la mise en place du projet conformément au prévisionnel.

- le centre national de création musicale GMEA d'Albi-Tarn sera tenu d'apposer en retour le logo de la ville d'Albi et de faire mention de l'aide de la ville sur l'ensemble des supports de communication relatifs à ce projet.

**AUTORISE**

le maire à signer l'avenant n°2 ci-après annexé.

**Nombre de votants : 39**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

CULTURE

**57 / 135 - Comité Christophe Mouchereau : attribution d'une subvention pour soutenir l'organisation des concerts de printemps et d'été**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENKO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENKO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Daniel GAUDEFROY  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENKO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Philippe BONNECARRERE, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE

## CULTURE

### **57 / 135 - Comité Christophe Mouchereel : attribution d'une subvention pour soutenir l'organisation des concerts de printemps et d'été**

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 12 juin 2018

#### **Service pilote : Culture**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

#### **Naïma MARENGO, rapporteur**

L'association Christophe Mouchereel a pour objet de promouvoir, restaurer et entretenir les orgues de la cathédrale Sainte-Cécile et de la collégiale Saint-Salvi et de favoriser la tenue de récitals et de concerts dans ces églises.

Ces concerts sont organisés à la cathédrale Sainte-Cécile et à la collégiale Saint-Salvi, le plus souvent en partenariat avec la ville d'Albi et diverses associations à but caritatif, culturel ou cultuel.

Comme chaque année, l'association Christophe Mouchereel proposera durant l'été 2018 un cycle de 14 concerts gratuits, du 8 juillet au 22 août.

Ces concerts attirent un public nombreux : 600 à 900 personnes à la cathédrale Sainte-Cécile et 300 à 500 personnes à la collégiale Saint-Salvi. L'édition 2017 avait connu une participation très élevée avec plus de 10 000 personnes accueillies lors de ces concerts.

Face au succès de ce rendez-vous annuel, il est proposé de reconduire cette année encore le soutien à cette association dans l'organisation de ses divers concerts en lui octroyant une subvention de 1 500,00 € (mille cinq cent euros), en contrepartie de cette subvention l'association Christophe Mouchereel est tenue de faire figurer la participation de la ville dans ses supports de communication.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSIDÉRANT le succès de ce rendez-vous devenu annuel,

#### **APPROUVE**

l'attribution d'une subvention de 1 500,00€ (mille cinq cent euros) à l'association Christophe Mouchereel correspondant à une aide pour l'organisation des concerts d'été.

**PRÉCISE QUE**

- les crédits seront prélevés au chapitre 65 – article 6574 - fonction 311 du budget culture de l'exercice en cours et que le versement de ladite subvention sera réalisé en deux temps : 80 % suite au vote en Conseil municipal, les 20 % restant sous réserve de présentation du budget réalisé attestant de la mise en place du projet conformément au prévisionnel.

- l'association Christophe Mouchereel sera tenue d'apposer en retour le logo de la ville d'Albi et de faire mention de l'aide de la ville sur l'ensemble des supports de communication relatifs à ce cycle de concerts.

**Nombre de votants : 39**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

CULTURE

**58 / 136 - Proposition d'une nouvelle programmation au théâtre des Lices pour la saison 2018/2019**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Daniel GAUDEFROY  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Philippe BONNECARRERE, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE



## CULTURE

### 58 / 136 - Proposition d'une nouvelle programmation au théâtre des Lices pour la saison 2018/2019

référence(s) :

Commission attractivité-relations extérieures du 12 juin 2018

#### **Service pilote : Culture**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Service événements

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

#### **Naïma MARENGO, rapporteur**

En complément des pièces de boulevard présentées au Grand Théâtre des Cordeliers dans le cadre des Théâtrales, la ville d'Albi souhaite présenter une nouvelle saison au théâtre des Lices en proposant une programmation régionale à destination d'un public jeune, grâce à une tarification plus accessible.

Cela permettrait également de redynamiser le Théâtre des Lices qui a fait l'objet d'un important programme de rénovation mené par la ville d'Albi depuis 2009.

Deux catégories de place à l'unité seront donc proposées : catégorie 1 à 15€ et catégorie 2 à 20€ ainsi que des formules abonnement pour les six pièces à 102€ pour la catégorie 1 et 78€ pour la catégorie 2.

Les six pièces proposées au cours de la « Saison Théâtre des Lices » seront présentées par des compagnies toulousaines de renom telles que le Théâtre des 3 T, le Grenier de Toulouse, ... La programmation est la suivante :

- samedi 10 novembre 2018 : « La femme du boulanger »  
par la Cie Baudracco
- vendredi 7 décembre 2018 : « Le tour du monde en 80 jours »  
par le Théâtre des 3T de Toulouse
- vendredi 18 janvier 2019 : « Alors on danse »  
par le Théâtre des 3T de Toulouse
- vendredi 8 février 2019 : « Les Clotildes dans pourquoi pas nous ? »  
par le Théâtre des 3T de Toulouse
- samedi 9 mars 2019 : « Et pendant ce temps, Simone veille »  
par la Troupe du Pompon
- vendredi 19 avril 2019 : « Le bourgeois gentilhomme »  
par le Grenier de Toulouse

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**CONSIDÉRANT**

que la nouvelle programmation « Théâtre des Lices » permettrait de redynamiser le Théâtre des Lices en proposant une programmation régionale à destination d'un public jeune et une tarification plus abordable.

**APPROUVE**

la création de la nouvelle programmation « Théâtre des Lices » pour la saison 2018/2019.

**DIT QUE**

les dépenses seraient prélevées au chapitre 011 – fonction 313– article 6238 et les crédits inscrits au chapitre 75 – fonction 313 – article 752.

**Nombre de votants : 39**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

CULTURE

**59 / 137 - Convention de co-réalisation avec la société Les Théâtrales pour la saison de théâtre 2018/2019 au Grand Théâtre des Cordeliers**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Daniel GAUDEFROY  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Philippe BONNECARRERE, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE

## CULTURE

### **59 / 137 - Convention de co-réalisation avec la société Les Théâtrales pour la saison de théâtre 2018/2019 au Grand Théâtre des Cordeliers**

référence(s) :

Commission attractivité-relations extérieures du 12 juin 2018

#### **Service pilote : Culture**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Service événements

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

#### **Naïma MARENGO, rapporteur**

En 2016-2017, la ville d'Albi en co-réalisation avec Pascal Legros Production et la Scène nationale d'Albi, a instauré la première édition d'une saison théâtre placée sous le signe du rire et de la comédie, intitulée « *les Théâtrales* », qu'elle a souhaité programmer dans la grande salle du Grand Théâtre des Cordeliers.

Avec six pièces jouées chacune à guichet fermé dont une en double représentation, soit plus de 6000 spectateurs entre le mois de novembre 2017 et le mois d'avril 2018, la deuxième édition des Théâtrales, complémentaire de l'offre de la Scène nationale, a rencontré à nouveau un vif succès.

Il est ainsi proposé de reconduire une nouvelle édition des Théâtrales pour la saison 2018/2019 en co-réalisation avec la société Les Théâtrales suite au changement de nom de Pascal Legros Production, et la Scène nationale d'Albi (SNA).

La saison proposée comprendra six pièces, qui seront présentées, comme pour la saison précédente, dans la grande salle du Grand Théâtre à 20h30.

La programmation est la suivante :

- Dimanche 23 septembre 2018 : "Novecento",  
**avec André DUSSOLIER**
- Dimanche 18 novembre 2018 : "Non à l'argent",  
**avec Pascal LEGITIMUS et Claire NADEAU**
- Dimanche 27 janvier 2019 : "Tant qu'il y aura de l'amour",  
**avec Marie-Anne CHAZEL, Laurent GAMELON et Patrick CHESNAIS**
- Jeudi 14 février 2019 : "C'est encore mieux l'après midi"  
**avec Sébastien CASTRO, Pierre CASSIGNARD et Lysiane MEISS**
- Mercredi 13 mars 2019 : « La nouvelle »  
**avec Mathilde SEIGNER et Richard BERRY**
- Vendredi 5 avril 2019 : "La raison d'Aymé "  
**avec Isabelle MERGAULT et Gérard JUGNOT**

La convention ci-après annexée fixe les modalités de co-réalisation.

La ville ayant souhaité que les tarifs appliqués soient attractifs, cette convention prévoit que la ville verse un complément de billetterie en fonction du taux d'occupation moyen des spectacles proposés. En tout état de cause, cette participation financière est plafonnée à 20 000 €.

Il est proposé d'approuver la programmation de la troisième édition des « *théâtrales* » pour la saison 2018/2019 et d'autoriser le maire à signer la convention y afférent.

Le montant de ces dépenses, serait prélevé au budget général chapitre 11 – fonction 313– article 6042.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention ci-annexée,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

### **CONSIDÉRANT**

le succès de la saison précédente des « *Théâtrales* »,

la qualité des pièces proposées,

et la forte demande du public Albigeois pour ce type de programmation complémentaire de l'offre de la Scène nationale,

### **APPROUVE**

la convention de co-réalisation avec la société Les Théâtrales et la Scène nationale d'Albi, ci-après annexée.

### **DIT QUE**

les dépenses seraient prélevées au chapitre 11 – fonction 313– article 6042.

### **AUTORISE**

le maire à signer la convention de co-réalisation ci-après annexée, entre la ville d'Albi, la Scène Nationale d'Albi et la société Les Théâtrales, et tout autre document qui serait nécessaire à son exécution.

**Nombre de votants : 39**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

CULTURE

**60 / 138 - Acquisitions de livres anciens et d'ouvrages de bibliophilie contemporaine - Demande de subventions au Fond Régional de Restauration et d'Acquisitions pour les bibliothèques (F.R.R.A.B.) d'Occitanie**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Daniel GAUDEFROY  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Philippe BONNECARRERE, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE

## CULTURE

### **60 / 138 - Acquisitions de livres anciens et d'ouvrages de bibliophilie contemporaine - Demande de subventions au Fond Régional de Restauration et d'Acquisitions pour les bibliothèques (F.R.R.A.B.) d'Occitanie**

référence(s) :

**Service pilote : Médiathèque Pierre Amalric**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

**Naïma MARENGO, rapporteur**

Dans le cadre de ses missions, la médiathèque d'agglomération Pierre-Amalric mène une politique d'enrichissement de ses collections en procédant à l'acquisition de livres anciens, rares ou précieux.

Ces imprimés, manuscrits et documents d'iconographie anciens sont éligibles à un taux de 50 % pour une subvention du F. R. R. A. B. (Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition pour les Bibliothèques).

Est reprise en annexe la liste des acquisitions effectuées par la médiathèque, représentant un montant total de 9561 € HT, pour lesquels il est proposé de solliciter un subventionnement à hauteur de 50%, soit 4780,5 Euros HT.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

## **APPROUVE**

l'acquisition des ouvrages selon la liste ci-après annexée pour un montant total de 9561 euros HT

## **SOLLICITE**

la participation financière de la Région et de l'État au titre du Fonds Régional de Restauration et d'Acquisitions pour les Bibliothèques (F.R.R.A.B.) d'Occitanie.

| <b>Plan de financement (en euros HT)</b> |             |
|--|-------------|
| Ville d'Albi                             | 4780,5      |
| Région - État (50%)                      | 4780,5      |
| <b>Total</b>                             | <b>9561</b> |

**PRÉCISE QUE**

ces acquisitions interviendront avant la fin de l'exercice actuel et qu'elles seront financées par les crédits existant au chapitre 21 de l'exercice 2018.

**S'ENGAGE**

à inscrire la subvention du Fonds Régional de Restauration et d'Acquisitions pour les Bibliothèques (F.R.R.A.B.) d'Occitanie perçue pour cette acquisition, en recette d'investissement au budget de la ville d'Albi dès sa notification, chapitre 13, rubrique 321, article 1321.

**AUTORISE**

le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de ces acquisitions et l'autorise à effectuer toutes les demandes correspondantes.

**Nombre de votants : 39**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services



ANIMATION ET VIE DES QUARTIERS

**61 / 139 - Association RaconTarn - Attribution d'une subvention pour l'action "le temps de dire 2018", Quartiers Ouest-Pointe de Marre**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Daniel GAUDEFROY  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Philippe BONNECARRERE, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE

**61 / 139 - Association RaconTarn - Attribution d'une subvention pour l'action "le temps de dire 2018", Quartiers Ouest-Pointe de Marre**

référence(s) :

Commission proximité - vie sociale du mercredi 13 juin

**Service pilote : Vie des quartiers**

Autres services concernés :

Direction affaires financières

Direction culture patrimoine et relations internationales

Elu(s) référent(s) : Enrico Spataro

**Naïma MARENGO, rapporteur**

La ville d'Albi développe une politique volontaire de valorisation de son patrimoine exceptionnel, qui a notamment permis d'obtenir le classement de la Cité épiscopale au patrimoine mondial de l'Unesco.

Plusieurs démarches sont engagées autour du patrimoine bâti et du patrimoine immatériel pour garder la trace de l'histoire et de l'identité de chaque quartier, dans une dimension de proximité à laquelle les Albigeois sont très attachés.

Aussi, depuis 2015, une action partenariale a pu être développée avec l'association RaconTarn sur le périmètre du grand Albigeois et notamment dans plusieurs quartiers de notre ville (Cantepau, Renaudié, Veyrières-Rayssac-Ranteil, centre ville, Madeleine et Breuil-Mazicou-Fontanelles).

L'action itinérante « le Temps de dire » conduite par une troupe d'artistes conteurs, a pour objectif de recueillir des récits de vie et paroles d'habitants afin de garder et transmettre la mémoire orale d'un patrimoine collectif commun. Elle comprend des temps de rencontre avec les habitants pour collecter des témoignages et des temps de restitution en public sous la forme de spectacles intitulés « les veillées contées ».

Pour 2018, l'objectif est de poursuivre et d'approfondir cette action sur les quartiers Ouest -Pointe de Marre afin de répondre aux attentes et propositions exprimées par les conseillers de quartier.

Ainsi, à partir du mois de juin, les artistes iront à la rencontre des habitants volontaires, identifiés par les associations et relais (conseillers de quartier) pour collecter les témoignages et proposer des restitutions en public en septembre.

Cette action s'intègre dans le cadre de la politique culturelle de la ville sur les axes culture-proximité et culture- patrimoine.

Considérant que cette action contribue à l'animation de la vie locale, et qu'elle s'inscrit dans une démarche dont l'intérêt patrimonial, social et culturel est avéré, la commission municipale proximité -vie sociale formule un avis favorable et propose l'attribution de la subvention suivante :

**RaconTarn : 4000 €**

Les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours comme suit :

- 2 000 € sur le chapitre 65, fonction 020, article 6574
- 2 000 € sur le chapitre 65, fonction 030, article 6574

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

### **APPROUVE**

l'attribution de la subvention suivante à l'association :

**RaconTarn : 4000 €**

### **DIT QUE**

les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours comme suit :

- 2000 € sur le chapitre 65, fonction 020, article 6574
- 2000 € sur le chapitre 65, fonction 030, article 6574

**Nombre de votants : 39**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

ANIMATION ET VIE DES QUARTIERS

**62 / 140 - Association de quartier " la Butte du Castelviel" - Attribution d'une subvention pour le projet d'exposition photographique de portraits d'habitants**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENKO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENKO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Daniel GAUDEFROY  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENKO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Philippe BONNECARRERE, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE

**62 / 140 - Association de quartier " la Butte du Castelviel" - Attribution d'une subvention pour le projet d'exposition photographique de portraits d'habitants**

référence(s) :

Commission proximité-vie sociale du 13 juin 2018

**Service pilote : Vie des quartiers**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Direction culture patrimoine et relations internationales

Elu(s) référent(s) : Enrico Spataro

**Enrico SPATARO, rapporteur**

L'association de quartier des habitants de la Butte du Castelviel contribue depuis sa création en 2005, à la dynamisation sociale, culturelle et artistique du quartier.

Elle souhaite organiser cette année, une exposition photographique intitulée « *les habitants du Castelviel partagent leur patrimoine* » qui présentera une vingtaine de portraits d'habitants posant avec pour décor un élément patrimonial de leur quartier et qui sera présentée et exposée lors des prochaines Journées Européennes du Patrimoine en septembre 2018.

Considérant que cette action participe à la valorisation patrimoniale du quartier du Castelviel et à la dynamique culturelle de la ville d'Albi, la commission proximité – vie sociale formule un avis favorable et propose l'attribution de la subvention suivante pour soutenir le projet de l'association :

**ASSOCIATION DE QUARTIER « la Butte du Castelviel » : 500 €**

Les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours comme suit ;

**500 €** sur le chapitre 65, fonction 020, article 6574

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**APPROUVE**

l'attribution de la subvention suivante à l'association :

**ASSOCIATION DE QUARTIER « la Butte du Castelviel » : 500 €**

**DIT QUE**

les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours comme suit :

**500 €** sur le chapitre 65, fonction 020, article 6574.

**Nombre de votants : 39**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

ANIMATION ET VIE DES QUARTIERS

**63 / 141 - Centre social-maison de quartier de Cantepau : tarification des activités proposées au public**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Daniel GAUDEFROY  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Philippe BONNECARRERE, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE

**63 / 141 - Centre social-maison de quartier de Cantepau : tarification des activités proposées au public**

référence(s) :

Commission proximité-vie sociale du mercredi 13 juin 2018

Délibération n°28/246 du conseil municipal du 5 octobre 2009

Délibération n°29/330 du conseil municipal du 14 décembre 2009

Délibération n°27/153 du conseil municipal du 24 septembre 2012

Délibération n°38/256 du conseil municipal du 18 décembre 2017

Délibération n°39/257 du conseil municipal du 18 décembre 2017

Délibération n°14/36 du conseil municipal du 12 février 2018

**Service pilote : Vie des quartiers**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Centre Communal d'Action Sociale

Enfance Education

Elu(s) référent(s) : Enrico Spataro

**Enrico SPATARO, rapporteur**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la ville d'Albi a, à la demande de la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn, repris en gestion directe le centre social de Cantepau.

La maison de quartier-centre social de Cantepau, constitue dorénavant une seule entité, bien repérée par la population, et propose une offre globale d'animations, de sorties, d'ateliers de loisirs, culturels, artistiques ou sportifs, et d'accompagnement aux projets au profit des habitants et des associations.

Cette offre de services unique, qui agrège celles qui étaient préalablement portées par le centre social d'une part et par la maison de quartier d'autre part, répond aux besoins sociaux identifiés et aux attentes exprimées par les usagers. Elle se décline en direction de tous les publics, enfants, jeunes, adultes et seniors, avec une attention particulière portée aux familles dans le respect des missions et prérogatives des centres sociaux.

Il apparaît dès lors nécessaire d'opérer certains ajustements pour convenir d'une politique tarifaire unique et cohérente à mettre en œuvre dès à présent et répondant aux objectifs suivants :

- faciliter la lecture et la compréhension du contenu par le public,
- harmoniser et simplifier les conditions d'accès à cette offre,
- favoriser l'accès aux activités proposées pour le plus grand nombre et notamment les publics les plus fragiles socialement en maintenant des tarifs adaptés aux conditions de ressources et en tenant compte de la diversité des situations familiales (famille nombreuse, couple...)
- maintenir une mixité sociale en terme de fréquentation, et favoriser le développement des



pratiques de loisirs en famille,

- prendre en considération, dans un rapport de complémentarité, l'offre du secteur marchand pour des activités identiques.

Les adaptations proposées s'inscrivent en cohérence avec les pratiques des autres centres sociaux albigeois.

Il est ainsi proposé d'appliquer la tarification suivante à l'attention des adhérents et usagers du centre social-maison de quartier de Cantepau :

- **Adhésion annuelle** : 6€/par famille (à l'année civile)
- **Activités de loisirs hebdomadaires à la saison** (septembre à juin)
  - **Public adulte** :
    - « Pack découverte multi-activités» (loisirs créatifs, gymnastique, couture, relaxation, informatique) : 30€/an ; 10 €/trimestre avec possibilité d'accès à toutes les activités
    - Sculpture : 230 €/an
    - Yoga : 230 €/an (1 séance hebdomadaire) ou 380 €/an (2 séances)
  - **Public enfants-jeunes (3-18 ans)**  
Activités et ateliers découverte : cirque, dessin/peinture, mosaïque, éveil corporel, arts plastiques, hip-hop, street danse...
- Tarifs basés sur le quotient familial, avec un principe de dégressivité établi selon le nombre d'enfants inscrits, au sein de la même fratrie (2<sup>ème</sup> enfant = -30 %, 3<sup>ème</sup> enfant = -50 %, gratuité à partir du 4<sup>ème</sup> enfant).
  - QF 1 (de 0 à 699€) : 45€/an
  - QF 2 (de 700 à 1099€) : 75 €/an
  - QF3 (au delà de 1100€) : 95 €/an
- **Actions parentalité**  
Activités ou sorties en groupe restreint avec objectifs éducatifs : 2,5€/adulte ; 1,5€/enfant
- **Sorties familles (loisirs – culture)**
  - Dans le département du Tarn : 2,5€/adulte ; 1,5 €/enfant
  - Hors département : 5€/adulte ; 3€/enfant
  - Sorties avec droit d'entrée ou prestation payante : 8€/adulte ; 5€/enfant
- **Sorties jeunes**
  - Sorties à thème sans droit d'entrée ni prestation payante :
    - demi-journée : 3€ / journée (sans repas) : 5€
  - Activités sportives avec intervenants spécifiques :
    - demi-journée : 3,5 € / journée (sans repas) : 5,50€
  - Sorties à thème avec droit d'entrée ou prestation payante :
    - demi-journée : 5,5€ / journée : 8€
- **Mini séjours public jeune et parents/enfants**  
15 €/personne (adulte et enfant)/nuitée (repas compris)
- **Stages découverte** (public adulte, jeune, enfant /durée maximale 5 jours)  
15€/personne

- **Ventes alimentaires** (pour participation en accompagnement d'actions ou projets collectifs portés par un groupe de jeunes ou d'adultes)
  - Part de gâteau, crêpe 0,50€
  - boisson 0,50€
  - sandwich 2€
  - repas de l'atelier cuisine 2€
- **Bal musette mensuel** 5€/personne ; 8€/couple
- **Spectacle organisé par la ville à la maison de quartier**
  - Tarif plein : adulte : 5€/adulte ; 3€/enfant
  - Tarif réduit adhérents : 2,5 €/adulte ; 1,5€/enfant

## LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

### DÉCIDE

d'appliquer la tarification suivante pour les adhérents et usagers du centre social-maison de quartier de Cantepau déclinée comme suit :

- **Adhésion annuelle** : 6€/par famille (à l'année civile)
  - **Activités de loisirs hebdomadaires à la saison** (septembre à juin)
    - **Public adulte** :
      - « Pack découverte multi-activités» (loisirs créatifs, gymnastique, couture, relaxation, informatique) : 30€/an ; 10 €/trimestre avec possibilité d'accès à toutes les activités
      - Sculpture : 230 €/an
      - Yoga : 230 €/an (1 séance hebdomadaire) ou 380 €/an (2 séances)
    - **Public enfants-jeunes (3-18 ans)**  
 Activités et ateliers découverte : cirque, dessin/peinture, mosaïque, éveil corporel, arts plastiques, hip-hop, street danse...
- Tarifs basés sur le quotient familial, avec un principe de dégressivité établi selon le nombre d'enfants inscrits, au sein de la même fratrie (2<sup>ème</sup> enfant = -30 %, 3<sup>ème</sup> enfant = -50 %, gratuité à partir du 4<sup>ème</sup> enfant).
- QF 1 (de 0 à 699€) : 45€/an
  - QF 2 (de 700 à 1099€) : 75 €/an
  - QF3 (au delà de 1100€) : 95 €/an
- **Actions parentalité**  
 Activités ou sorties en groupe restreint avec objectifs éducatifs : 2,5€/adulte ; 1,5€/enfant

- **Sorties familles (loisirs – culture)**
  - Dans le département du Tarn : 2,5€/adulte ; 1,5 €/enfant
  - Hors département : 5€/adulte ; 3€/enfant
  - Sorties avec droit d'entrée ou prestation payante : 8€/adulte ; 5€/enfant
  
- **Sorties jeunes**
  - Sorties à thème sans droit d'entrée ni prestation payante :
    - demi-journée : 3€ / journée (sans repas) : 5€
  - Activités sportives avec intervenants spécifiques :
    - demi-journée : 3,5 € / journée (sans repas) : 5,50€
  - Sorties à thème avec droit d'entrée ou prestation payante :
    - demi-journée : 5,5€ / journée : 8€
  
- **Mini séjours public jeune et parents/enfants**  
15 €/personne (adulte et enfant)/nuitée (repas compris)
  
- **Stages découverte** (public adulte, jeune, enfant /durée maximale 5 jours)  
15€/personne
  
- **Ventes alimentaires** (pour participation en accompagnement d'actions ou projets collectifs portés par un groupe de jeunes ou d'adultes)
  - Part de gâteau, crêpe 0,50€
  - boisson 0,50€
  - sandwich 2€
  - repas de l'atelier cuisine 2€
  
- **Bal musette mensuel**  
5€/personne ; 8€/couple
  
- **Spectacle organisé par la ville à la maison de quartier**
  - Tarif plein : adulte : 5€/adulte ; 3€/enfant
  - Tarif réduit adhérents : 2,5 €/adulte ; 1,5€/enfant

#### **AUTORISE**

Madame le maire ou son représentant, à accomplir toutes les formalités et actes nécessaires à la mise en œuvre de cette nouvelle tarification.

#### **PRÉCISE QUE**

les recettes seront inscrites au chapitre 70 – fonction 422 – article 70632 du budget de l'exercice en cours.

**Nombre de votants : 39**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

COMMERCE ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

**64 / 142 - Commerce : Programme « Action Coeur de Ville » – contractualisation avec l'État**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Daniel GAUDEFROY  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Philippe BONNECARRERE, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE

**64 / 142 - Commerce : Programme « Action Coeur de Ville » – contractualisation avec l'État**

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 13 juin 2018

**Service pilote : Tourisme**

Autres services concernés :

Direction générale des services

Direction des affaires financières

Cabinet du maire

Elu(s) référent(s) : Laurence Pujol

**Laurence PUJOL, rapporteur**

Au travers du programme national « *Action Coeur de Ville* », présenté le 14 décembre 2017 lors de la Conférence des territoires, l'État a fait de la préservation et de la dynamisation des centres ville une de ses priorités.

Dans ce cadre, la Ville d'Albi a été retenue en date du 06 avril 2018 dans la liste des 222 villes éligibles au programme « *Action Coeur de Ville* ».

Ce programme répond à une double ambition :

- améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes ;
- conforter leur rôle de moteur de développement du territoire.

Élaboré en concertation avec l'association Villes de France, les élus locaux et les acteurs économiques des territoires, ce programme vise à faciliter et à soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement, du commerce et de l'urbanisme à réinvestir les centres villes, à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville, afin d'améliorer les conditions de vie dans les villes moyennes.

Pour assurer cette revitalisation, la convention cadre à finaliser avec l'État et les partenaires financeurs du programme (Action Logement, Caisse des Dépôts et Consignations, Agence Nationale de l'Habitat) reposera sur 5 axes structurants :

- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
- Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- Fournir l'accès aux équipements et services publics

Ces axes sont pleinement partagés par la ville d'Albi. A ce titre, afin de garantir et dynamiser un commerce de centre ville fort et attractif, la collectivité a choisi de favoriser et soutenir les initiatives novatrices répondant aux nouveaux modes de consommation et profiter des opportunités des mutations que connaît Albi pour y inscrire durablement le développement commercial dans une logique de proximité.

Dans ce contexte, la ville d'Albi a notamment proposé un plan de développement 2014-2020 à destination des commerçants visant à maintenir et développer la commercialité du centre ville, diminuer la vacance commerciale, intégrer le commerce dans la stratégie d'aménagement urbain, de déplacements et de stationnement, offrir de nouveaux services aux commerçants et consommateurs, animer

commerciallement le centre en lien avec les événements culturels, touristiques et sportifs.

Tous les éléments, toutes les initiatives, tous les projets innovants contribuent à cet objectif partagé.

Afin d'engager la mise en œuvre du programme Coeur de Ville, il vous est demandé d'autoriser le Maire à constituer un comité de projet et à lancer une phase de préparation en lien avec les services de l'État devant permettre avant le 30 septembre 2018 de réunir les éléments nécessaires à l'élaboration de la convention cadre qui sera signée avec les partenaires du programme.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision du Ministère de la Cohésion des Territoires sélectionnant Albi dans la liste des 222 villes éligibles au programme « Action Coeur de ville »,

CONSIDÉRANT, qu'il revient au Maire de constituer un comité de projet et de lancer une phase de préparation en lien avec les services de l'État devant permettre avant le 30 septembre 2018 de réunir les éléments nécessaires à l'élaboration de la convention cadre qui sera signée avec les partenaires du programme,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

### **APPROUVE**

le choix de la ville d'Albi de s'insérer dans le dispositif du programme « *Action Coeur de Ville* » en vue d'une contractualisation à l'issue de la phase de préparation de et d'élaboration de la convention cadre à signer avant le 30 septembre 2018.

### **AUTORISE**

le Maire à engager toutes les démarches y afférant et notamment à :

- constituer un comité de projet
- lancer une phase de préparation en lien avec les services de l'État devant permettre avant le 30 septembre 2018 de réunir les éléments nécessaires à l'élaboration de la convention cadre qui sera signée avec les partenaires du programme.
- signer la convention cadre relative au programme Action Coeur de Ville.

**Nombre de votants : 39**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

OCCITANIE

**65 / 143 - Association Albi Occitana : attribution d'une subvention pour le festival Les Petits Cailloux 2018**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Daniel GAUDEFROY  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Philippe BONNECARRERE, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE

**65 / 143 - Association Albi Occitana : attribution d'une subvention pour le festival Les Petits Cailloux 2018**

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 12 juin 2018

**Service pilote : Culture**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Sylvie Bascoul-Vialard

**Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur**

Depuis 2008, l'association Albi Occitana participe activement à la transmission vers le jeune public de la langue et de la culture occitane, par l'accompagnement de l'Ecole Calendreta depuis son ouverture, et par l'organisation d'actions culturelles en faveur de l'occitan.

Le festival Les Petits Cailloux est un moment privilégié dans cet objectif de transmission et d'ouverture vers les publics, et plus particulièrement le public famille.

Depuis 2012, le festival a pour objectif de créer une dynamique locale autour de cette culture occitane ouverte sur les arts et les cultures du monde. Depuis 6 ans, ce festival a su s'ancrer comme un rendez-vous festif, familial et culturel dans la programmation albigeoise du mois de septembre. En 2016, environ 850 personnes ont participé à l'événement. En 2017, la délocalisation du festival au Domaine de la Mouline, en raison des travaux de la nouvelle salle de Pratgraussals, et le mauvais temps ont réduit cette fréquentation.

Cette année le festival aura lieu le 29 septembre. Dans l'attente de l'ouverture de la nouvelle salle de Pratgraussals et en raison de l'indisponibilité du Domaine de la Mouline à cette date, il leur a été proposé d'organiser cette journée festive à la Maison de quartier de Cantepau, avec accès aux espaces communs de l'Ecole Jean-Louis Fieu (cour et cantine).

Le festival Les Petits Cailloux s'affirme avant tout comme un festival pour les enfants, qui sont lors de cette journée à la fois spectateurs et acteurs d'activités développant l'expression artistique sous toutes ses formes.

La programmation s'articule chaque année autour de trois domaines :

- Les spectacles : le festival accueille des groupes, des artistes et des compagnies qui représentent la pluralité de la culture occitane d'aujourd'hui (musique, conte, danse, théâtre, cirque, etc.),
- Les ateliers : cette année ils seront imaginés en lien avec la thématique qui servira de fil rouge à la journée, le Son.
- Les Flaneries.

Considérant que le festival revêt une position singulière dans la programmation culturelle portée par les associations Albigeoises, par la mise en valeur d'une culture occitane multiforme et contemporaine, et par l'orientation de cette programmation et des activités vers le jeune public et les familles, pour un tarif bas, il est proposé d'attribuer une subvention à l'association Albi Occitana, en soutien à l'organisation du festival Les petits cailloux, d'un montant de 1 000€ (mille euros).



## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

### **CONSIDÉRANT**

la particularité du festival Les petits cailloux, dont la programmation et les animations sont faites à destination du jeune public et des familles,  
et considérant la mise en valeur de la culture occitane contemporaine que l'association promeut,

### **APPROUVE**

l'attribution d'une subvention de 1000€ (mille euros) à l'association Albi Occitana pour l'organisation du festival Les petits cailloux qui aura lieu le 29 septembre prochain.

### **PRÉCISE QUE**

les crédits seront prélevés au chapitre 65 – article 6574 - fonction 30 du budget culture de l'exercice en cours et que le versement de ladite subvention sera réalisé en deux temps : 80 % suite au vote en Conseil municipal, les 20 % restant sous réserve de présentation du budget réalisé attestant de la mise en place du projet conformément au prévisionnel.

- l'Association Albi Occitana sera tenue d'apposer en retour le logo de la ville d'Albi et de faire mention de l'aide de la ville sur l'ensemble des supports de communication relatifs à ce projet.

**Nombre de votants : 39**

**Abstentions : 3 (le groupe "Rassemblement National Albi Bleu Marine")**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

AFFAIRES SCOLAIRES

**66 / 144 - Transport scolaire 2017-2018 : participation de la commune au fonctionnement de la FEDERTEEP**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Daniel GAUDEFROY  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Philippe BONNECARRERE, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE

**66 / 144 - Transport scolaire 2017-2018 : participation de la commune au fonctionnement de la FEDERTEEP**

référence(s) :

Commission proximité et vie sociale du 13 juin 2018

**Service pilote : Direction enfance éducation**

Autres services concernés :

Direction des finances

Elu(s) référent(s) : Sylvie Bascoul-Vialard

**Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur**

Depuis le 1er janvier 2016, la région Occitanie travaille à l'harmonisation des politiques régionales. La compétence « transports scolaires » a été transférée des Départements aux Régions depuis la loi « NOTRe ».

La Région Occitanie a délégué sa compétence sur le territoire tarnais à la FEDERTEEP 81 (Fédération Départementale pour le Transport des Elèves de l'Enseignement Public du Tarn).

Depuis le 1er janvier 2017, la FEDERTEEP 81, sollicite la participation des communes pour le territoire tarnais. Cette participation reste fixée à 160€ par élève.

145 élèves albigeois ont bénéficié de ces transports pour l'année scolaire 2017/2018.

Aussi, il vous est proposé d'arrêter la participation de la ville à 160 € par élève et de procéder au versement de 23 200 € à la FEDERTEEP 81 correspondant aux 145 élèves bénéficiaires du transport scolaire, inscrits sur le listing de la FEDERTEEP pour l'année scolaire 2017-2018 et vérifié par le service Enfance Education.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois du 27 novembre 2007, du 12 novembre 2008 et du 15 décembre 2009, 14 décembre 2010,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

**DECIDE**

de procéder au versement de la somme due, soit : 23 200 € à la FEDERTEEP 81.

**DIT QUE**

les crédits seront prélevés au chapitre 65, fonction 213, article 6574 du budget de l'exercice en cours.

**Nombre de votants : 39**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

CENTRES DE LOISIRS

**67 / 145 - Centres de Loisirs - Nouvelle tarification ALSH option EMS**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Daniel GAUDEFROY  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Philippe BONNECARRERE, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE

**67 / 145 - Centres de Loisirs - Nouvelle tarification ALSH option EMS**

référence(s) :

Commission Proximité et Vie Sociale du 13 juin 2018

**Service pilote : Centres de loisirs**

Autres services concernés :

Guichet Unique

Service des Sports

Elu(s) référent(s) : Zohra Bentaïba

**Zohra BENTAIBA, rapporteur**

Les centres de loisirs sont des espaces de vie au sein desquels les équipes d'animateurs mettent en place des projets d'animation collective pour les enfants en privilégiant la vie de groupe et la participation.

Ils proposent une offre d'animation, de sorties, d'ateliers de loisirs, culturels, artistiques ou sportifs, et d'accompagnement aux projets au profit d'enfants ou adolescents (3-14 ans).

Le retour de la semaine à 4 jours validé par l'Éducation Nationale pour la rentrée 2018-2019 impacte et modifie les temps péri-scolaire et extra-scolaire.

Pour la prochaine rentrée scolaire, l'équipe municipale souhaite profiter de cette modification pour impulser une nouvelle dynamique qui donne du sens aux activités proposées aux enfants, et qui permet d'inscrire les centres de loisirs dans leur environnement.

En lien avec l'École Municipale des Sports "traditionnelle" bâtie sur une démarche individuelle d'inscriptions à l'OMEPS, nous proposons d'expérimenter un accueil « *ALSH option EMS* » sur le centre de loisirs Édouard Herriot. Sa proximité avec le Stadium d'Albi, permettra de rendre fonctionnel le projet. Cette option concernerait les tranches d'ages suivantes :

- 6- 9 ans, ce qui correspond aux catégories Pitchouns (CP), Castors (CE1/CE2) de l'EMS.

Cette offre d'animation permettra, dans le respect des missions des centres de loisirs :

- de soutenir et promouvoir l'égal accès des enfants aux activités sportives
- de mutualiser des moyens humains à la réalisation d'actions municipales ouvertes à un plus grand nombre d'enfants
- de créer une passerelle entre le service des Sports et le service Centres de Loisirs
- de répondre aux besoins sociaux identifiés et aux attentes exprimées par les familles

Les conditions d'accueil seraient celles des centres de loisirs. Avec un nombre de places limité à 24 enfants et une tarification spécifique.

Les enfants ainsi intéressés par cette option seraient accueillis tous les mercredis de l'année scolaire au centre de loisirs Édouard Herriot et pourraient bénéficier des prestations suivantes:

- possibilité d'accueil dès 7h30 à l'ALSH
- 9h30 - 11h30 participation aux activités proposées par l'EMS et encadrées par les éducateurs sportifs et les animateurs du centre de loisirs.
- 11h30: retour du groupe au centre de loisirs
- 12h - 13h30: repas au centre
- 13h30 - 18h30: accueil ALSH

Il apparaît dès lors nécessaire de mettre en œuvre une tarification spécifique à cette nouvelle offre de service répondant aux objectifs suivants :

- permettre une participation des familles identiques quelque soit le mode d'accès à l'EMS,
- faciliter la lecture et la compréhension du contenu par le public,
- simplifier les conditions d'accès à cette offre.

Il est ainsi proposé d'appliquer la tarification suivante en conservant le principe de répartition par tranche de quotients familiaux basés sur les ressources des familles :

**Accueil en centre de loisirs sans hébergement option École Municipale des Sports (EMS)**

**Le tarif est indexé sur le QF de la CAF au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours.**

**Enfants domiciliés sur la commune d'Albi**

| <b>QF CAF</b>   | <b>Tarifs journée avec repas</b> | <b>Tarifs journée Option EMS</b> |
|-----------------|----------------------------------|----------------------------------|
| <b>0-499</b>    | 3,15€                            | 5,15€                            |
| <b>500-699</b>  | 5,55€                            | 7,55€                            |
| <b>700-899</b>  | 6,90€                            | 8,90€                            |
| <b>900-1099</b> | 8,20€                            | 10,20€                           |
| <b>≥ 1100</b>   | 9,70€                            | 11,70€                           |

Une dégressivité est appliquée aux familles de deux enfants à charge et plus :

**1 enfant : Tarif plein / 2 enfants : - 5 % / 3 enfants : - 10 % / 4 enfants et plus : -15 %**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

## **DÉCIDE**

d'appliquer la tarification suivante pour usagers des centres de loisirs de la Ville d'Albi comme suit :  
Création d'une tarification spécifique pour les usagers des centres de loisirs avec option EMS selon les modalités ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**Nombre de votants : 39**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services



ANIMATION ET VIE DES QUARTIERS

**68 / 146 - Contrat de ville de l'Albigeois - Attribution de subventions aux associations pour soutenir les actions 2018 dans les quartiers prioritaires.**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Daniel GAUDEFROY  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Philippe BONNECARRERE, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE

**68 / 146 - Contrat de ville de l'Albigeois - Attribution de subventions aux associations pour soutenir les actions 2018 dans les quartiers prioritaires.**

référence(s) :

Commission proximité - vie sociale du 13 juin 2018

**Service pilote : Vie des quartiers**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Direction Enfance Education

Service jeunesse

Affaires sociales

CCAS

Direction culture patrimoine et relations internationales

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

**Michel FRANQUES, rapporteur**

Dans le respect de la loi n°2014-173, de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014, le contrat de ville de l'Albigeois a été signé le 9 juillet 2015 pour 5 ans.

Il formalise la volonté commune et les engagements respectifs des partenaires publics locaux aux côtés de l'État, pour réduire les inégalités territoriales et améliorer les conditions de vie quotidienne des habitants des trois quartiers dits prioritaires de l'Albigeois à savoir Cantepau, Lapanouse-Saint Martin et Veyrières-Rayssac.

Dans un contexte économique, social et environnemental complexe, le contrat de ville entend relever le défi de stimuler la cohésion sociale et le mieux vivre ensemble, de contribuer à redynamiser l'emploi, l'activité économique et la formation, de revitaliser le cadre de vie, et de permettre aux habitants d'être directement associés aux projets de leur territoire de vie.

La ville d'Albi signataire du contrat de ville, a toujours démontré une politique d'intervention volontariste en faveur de ces quartiers et de leurs habitants par des niveaux d'investissements pluriannuels soutenus, par une présence et un renforcement de services de proximité, et par le soutien aux forces vives associatives qui contribuent à dynamiser la vie locale au contact des habitants.

Plusieurs associations proposent pour l'année 2018 des actions et projets visant à répondre aux besoins recensés dans les trois quartiers, lors de la phase de diagnostic préalable à l'élaboration du contrat de ville. Certaines associations intervenant sur ces territoires bénéficient déjà du soutien financier de la ville d'Albi sous la forme d'une subvention annuelle de fonctionnement couvrant notamment les besoins liés à la mise en œuvre des actions inscrites à la politique de la ville.

D'autres propositions d'intervention appellent le soutien financier et l'accompagnement des partenaires du contrat de ville et notamment de la ville d'Albi pour pouvoir être mises en œuvre.

- **AJDR – Tous en piste (reconduction)** : accompagnement d'une douzaine de jeunes adolescents dans un parcours de création artistique qu'ils valoriseront dans le cadre du festival « off » d'Avignon et durant lequel ils seront les ambassadeurs de la ville d'Albi.

- **AJDR – De l'autre côté du périf (reconduction)** : action innovante associant parents et enfants/jeunes autour de pratiques artistiques et d'un projet de manifestation valorisant les cultures urbaines à Cantepau.
- **AJDR – Boot Camp d'été (nouvelle action)** : stage intensif de pratique durant les vacances scolaires, regroupant dans une logique de mixité sociale, pratiquants assidus de l'association et jeunes des quartiers prioritaires orientés sur l'action sur préconisation des équipes éducatives de suivi partenarial.
- **Compagnie du Coq à l'âne – Contes à Cantepau (reconduction)** : action basée sur la pratique du conte et la tradition orale, en direction du public enfant (en milieu scolaire et extra-scolaire) et du public adulte, pour accompagner les apprentissages fondamentaux (la lectures et l'expression orale), favoriser l'accès à une pratique artistique, développer les échanges inter-générationnels et inter-culturels et valoriser le travail des participants à travers des représentations publiques et des productions d'écrits.
- **Radio Albige - graines de reporter (reconduction)** : autour du festival Pause Guitare, action impliquant une dizaine de jeunes de Cantepau sur l'éducation aux médias et aux métiers du journalisme (traitement de l'information, techniques d'interviews, réalisation d'articles de presse, restitution de l'action en public devant les partenaires et parents).  
Cette action s'ouvre aux jeunes des autres quartiers prioritaires de la politique de la ville et à d'autres événements culturels en 2018 à la demande des partenaires du contrat de ville.
- **Radio Albige – Bouillon de bitume (reconduction)** : action d'éducation aux médias et de développement de l'esprit critique en direction du public adolescent du quartier de Cantepau en partenariat avec la maison de quartier-centre social. Les jeunes préparent et animent des émissions radiophoniques. A la demande des partenaires, l'action s'ouvrira aux jeunes des autres quartiers prioritaires en 2018 en lien avec le service jeunesse.
- **Cavaluna – Versac, notre arbre à palabres (nouvelle action)** : l'association propose après deux années d'intervention sur Lapanouse, une action sur le quartier de Veyrières Rayssac, en partenariat avec le conseil citoyen : réalisation de portraits de quartier et création d'un pièce de théâtre intergénérationnelle visant à rapprocher les deux entités de territoire (Veyrières et Rayssac).  
A la demande des partenaires du contrat de ville, et afin que l'action puisse réellement trouver un ancrage sur ce territoire, le contenu et le budget prévisionnel ont été redimensionnés afin que l'action se déroule sur deux ans (2018-2019).
- **Seve et Terre – jardin solidaire (reconduction)** : animation d'un jardin solidaire collectif, au service du développement social et local du quartier de Rayssac-Veyrières, sur une parcelle de 1800 m<sup>2</sup> mise à disposition par la ville d'Albi. Animations hebdomadaires autour du jardinage, organisation d'un comité des jardiniers, interventions spécifiques dans les équipements du quartier (atelier cuisine...). En 2018, la priorité est donnée aux actions en pieds d'immeubles pour aller à la rencontre des habitants et contribuer à la dynamisation sociale du quartier.
- **Constructeurs Aéronef Jeunes (CAJ) – Sport aéronautique au service des jeunes (reconduction)** : action qui s'inscrit dans la durée autour de la construction d'un avion, initiation au pilotage (cours théoriques et simulateur de vol), séjour pour rassemblement annuel des constructeurs amateurs à Vichy...
- **Pollux – Découverte, pratique et création autour des musiques actuelles (nouvelle action)**  
L'action a vocation à faire découvrir à un groupe de 10 jeunes (14-16 ans) les métiers du spectacle vivant, et à valoriser l'estime de soi par la création musicale. Sur proposition du service jeunesse et avec l'aval des partenaires du contrat de ville, une passerelle est établie entre cette action et l'opération « Talents de quartiers » portée par la ville.

Considérant les avis formulés par les comités techniques du contrat de ville, réunissant l'ensemble des institutions signataires et les conseillers citoyens, le contenu et le budget prévisionnel des différentes actions présentées, l'attribution des subventions suivantes est proposée :

|  |                   |
|--|-------------------|
| <i>AJDR – Tous en piste :</i>  | <i>1050 euros</i> |
| <i>AJDR – De l'autre côté du périif</i>                              | <i>500 euros</i>  |
| <i>AJDR – Boot Camp</i>  | <i>250 euros</i>  |
| <i>Compagnie du Coq à l'âne – Contes à Cantepau</i>                  | <i>2500 euros</i> |
| <i>Radio Albiges - Graines de reporter</i>                           | <i>250 euros</i>  |
| <i>Radio Albiges – Bouillon de bitume</i>                            | <i>250 euros</i>  |
| <i>Cavaluna – Versac, notre arbre à palabre</i>                      | <i>1000 euros</i> |
| <i>Seve et Terre – jardin solidaire</i>                              | <i>1000 euros</i> |
| <i>CAJ – sport aéronautique au service des jeunes</i>                | <i>250 euros</i>  |
| <i>Pollux – Découverte et création autour des musiques actuelles</i> | <i>1000 euros</i> |

•  
**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**APPROUVE**

l'attribution des subventions suivantes :

|  |                   |
|--|-------------------|
| <i>AJDR – Tous en piste :</i>  | <i>1050 euros</i> |
| <i>AJDR – De l'autre côté du périif</i>                              | <i>500 euros</i>  |
| <i>AJDR – Boot Camp</i>  | <i>250 euros</i>  |
| <i>Compagnie du Coq à l'âne – Contes à Cantepau</i>                  | <i>2500 euros</i> |
| <i>Radio Albiges - Graines de reporter</i>                           | <i>250 euros</i>  |
| <i>Radio Albiges – Bouillon de bitume</i>                            | <i>250 euros</i>  |
| <i>Cavaluna – Versac, notre arbre à palabre</i>                      | <i>1000 euros</i> |
| <i>Seve et Terre – jardin solidaire</i>                              | <i>1000 euros</i> |
| <i>CAJ – sport aéronautique au service des jeunes</i>                | <i>250 euros</i>  |
| <i>Pollux – Découverte et création autour des musiques actuelles</i> | <i>1000 euros</i> |

## **DIT QUE**

les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours comme suit ;

- ***AJDR – Tous en piste***
- - 800 € sur le chapitre 65, fonction 020, article 6574
- - 250 € sur le chapitre 65, fonction 422, article 6574
  
- ***AJDR – De l'autre côté du périf***
- - 250 € sur le chapitre 65, fonction 020, article 6574
- - 250 € sur le chapitre 65, fonction 422, article 6574
  
- ***AJDR – Boot Camp***
- - 250 € sur le chapitre 65, fonction 422, article 6574
  
- ***Compagnie du Coq à l'âne – Contes à Cantepau***
- - 1 500 € sur le chapitre 65, fonction 020, article 6574
- - 1 000 € sur le chapitre 65, fonction 213, article 6574
  
- ***Radio Albiges - Graines de reporter***
- - 250 € sur le chapitre 65, fonction 422, article 6574
- 
- ***Radio Albiges – Bouillon de bitume***
- - 250 € sur le chapitre 65, fonction 422, article 6574
  
- ***Cavaluna – Versac, notre arbre à palabres***
- - 500 € sur le chapitre 65, fonction 020, article 6574
- - 500 € sur le chapitre 65, fonction 833, article 6574
  
- ***Sève et Terre – jardin solidaire***
- - 500 € sur le chapitre 65, fonction 020, article 6574
- - 500 € sur le chapitre 65, fonction 833, article 6574
- 
- ***CAJ – sport aéronautique au service des jeunes***
- - 250 € sur le chapitre 65, fonction 422, article 6574
- 
- ***Pollux – Découverte et création autour des musiques actuelles***
- - 500 € sur le chapitre 65, fonction 422, article 6574
- - 500 € sur le chapitre 65 fonction 30 article 6574

**Nombre de votants : 39**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

PRÉVENTION, SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

**69 / 147 - Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Dispositif d'accompagnement des femmes victimes de violences - Attribution d'une subvention à l'association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAIZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Daniel GAUDEFROY  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Philippe BONNECARRERE, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE

**69 / 147 - Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Dispositif d'accompagnement des femmes victimes de violences - Attribution d'une subvention à l'association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)**

référence(s) :

Commission proximité-vie sociale du 13 juin 2018

**Service pilote : Vie des quartiers**

Autres services concernés :

Affaires générales

Cabinet du maire

Elu(s) référent(s) : Geneviève Perez

**Geneviève PEREZ, rapporteur**

Lors de la réunion plénière du CLSPD de la ville d'Albi du 22 novembre 2016, la question de l'accompagnement spécifique, au sein de l'Hôtel de police d'Albi, des femmes victimes de violences intra-familiales a été considérée comme un axe prioritaire du plan d'actions de la nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Ville d'Albi.

Cette initiative a donc été développée par la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, en relation avec la direction départementale à la sécurité publique et le CIDFF.

L'association CIDFF d'Albi (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) a pour objet de favoriser l'accès aux droits du public en général et des femmes en particulier par l'accueil, l'écoute, et l'information gratuite dans les domaines juridiques et ceci, de façon confidentielle.

Le CIDFF a été labellisé, suite à la circulaire du 14 mai 2008, « référent » pour les femmes victimes de violences au sein du couple et par le Ministère aux droits des femmes « accueil de jour » en 2012.

Depuis mars 2017, le CIDFF met à disposition une juriste, une demi-journée par mois, pour assurer une permanence au commissariat d'Albi.

Cette permanence s'inscrit dans le cadre du programme national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes, du 5<sup>ème</sup> plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et de la circulaire du 13 avril 2012 relative à l'accueil de jour pour les femmes victimes de violences au sein du couple.

Considérant que cette action a été retenue localement par l'État et sera soutenue au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance,

Considérant qu'elle s'inscrit dans les orientations de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de la ville d'Albi,

Considérant que cette action contribue à un meilleur accompagnement des femmes victimes de violences intra-familiales et qu'elle s'inscrit dans une démarche dont l'intérêt social est avéré, la commission proximité – vie sociale formule un avis favorable et propose l'attribution de la subvention suivante :

**CIDFF : 1 000 €**

Les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours comme suit ;

- 1 000 € sur le chapitre 65, fonction 020, article 6574

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

### **APPROUVE**

l'attribution de la subvention suivante à l'association :

**CIDFF : 1 000 €**

### **DIT QUE**

les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours comme suit ;

- 1 000 € sur le chapitre 65, fonction 020, article 6574.

**Nombre de votants : 39**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services



SOLIDARITÉS, PETITE ENFANCE ET FAMILLE

**70 / 148 - Association Regain Action - Attribution d'une subvention**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Daniel GAUDEFROY  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Philippe BONNECARRERE, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE

**70 / 148 - Association Regain Action - Attribution d'une subvention**

référence(s) :

Commission proximité - vie sociale mercredi 13 juin 2018

**Service pilote : Solidarités**

Autres services concernés :

Affaires sociales

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Odile Lacaze

**Odile LACAZE, rapporteur**

L'association Regain Action a pour objet d'organiser le suivi, l'accompagnement, l'encadrement technique, l'encadrement social et la formation de personnes en difficultés en vue de faciliter leur insertion sociale et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable.

Pour cela, elle s'appuie sur deux activités :

- le chantier d'insertion de maraîchage au domaine de Saint Viateur
- le restaurant d'insertion "La Table de Regain", 6 square Bonaparte

Ces deux activités connaissent en 2018 des difficultés du fait des mauvaises conditions climatiques pour la première et du départ du chef cuisinier pour la deuxième.

Pour soutenir l'action de cette association, qui est acteur majeur de l'insertion professionnelle sur Albi, il est proposé de verser une subvention de 20 000 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**DÉCIDE**

d'attribuer à l'Association Regain Action une subvention de 20 000 €.

**APPROUVE**

les termes du projet de convention.

**AUTORISE**

le maire à signer la convention ci-jointe.

**DIT QUE**

les crédits sont inscrits au budget 2018 au chapitre 65.

**Nombre de votants : 39**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

PERSONNES ÂGÉES ET LOGEMENT

**71 / 149 - Association Maison du Boutge - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2018**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Daniel GAUDEFROY  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Philippe BONNECARRERE, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE

## PERSONNES ÂGÉES ET LOGEMENT

### 71 / 149 - Association Maison du Boutge - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2018

référence(s) :

Commission proximité - vie sociale du 13 juin 2018

#### **Service pilote : Solidarités**

Autres services concernés :

Personnes âgées

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Nathalie Borghèse

**Nathalie BORGHESE, rapporteur**

Pour l'année 2018, il vous est proposé d'attribuer la subvention suivante :

- Association Maison du Boutge : Animations de l'EHPAD dans la ville d'Albi pour les 74 résidents personnes âgées, une subvention globale de 500 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65, au budget de la ville 2018.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

#### **DÉCIDE**

d'attribuer à :

- Association Maison du Boutge : Animations de l'EHPAD dans la ville d'Albi pour les 74 résidents personnes âgées, une subvention globale de 500 €.

#### **DIT QUE**

les crédits sont inscrits au budget 2018 au chapitre 65, fonction 61, article 6574.

**Nombre de votants : 39**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

AFFAIRES GÉNÉRALES

**72 / 150 - Décisions du Maire**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 juin 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Geneviève MARTY, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Patrice BEDIER, Dominique PECHDO, Yann FOURTET, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Daniel GAUDEFROY  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET  
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Philippe BONNECARRERE, Muriel ROQUES ETIENNE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE

## AFFAIRES GÉNÉRALES

### 72 / 150 - Décisions du Maire

référence(s) :

**Service pilote : Direction générale de services**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) :

**Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur**

Par délibération en date du 4 avril 2014, Mme le Maire a été chargée par délégation du conseil municipal de prendre des décisions en vertu des dispositions prescrites à l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales. Elle a de même été autorisée, par la même assemblée, de charger, par arrêté un ou plusieurs adjoints, conseillers municipaux délégués et conseillers municipaux ayant reçu délégation de compétence pour un secteur déterminé, de prendre en son nom, en cas d'empêchement tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui a été donné délégation.

Il est demandé de prendre acte de la liste des décisions prises dans la liste jointe en annexe.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales,

VU l'ensemble des décisions prises par le maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**PREND ACTE**

de l'ensemble des décisions figurant en annexe de la présente délibération.

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services